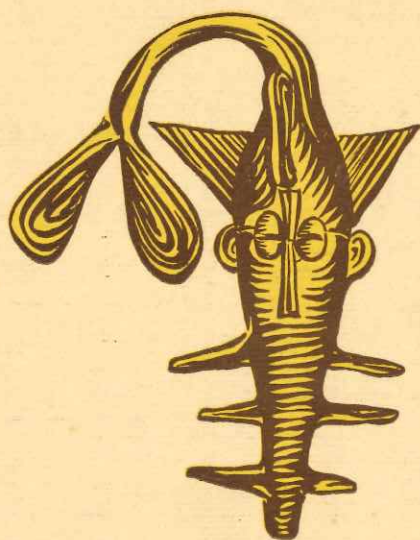


**INSTITUT D'ÉMISSION
DE
L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE
ET DU TOGO**



RAPPORT D'ACTIVITÉ

1^{er} OCTOBRE 1955

-

31 DÉCEMBRE 1956

**INSTITUT D'ÉMISSION
DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE
ET DU TOGO**

PREMIER RAPPORT D'ACTIVITÉ

1^{er} octobre 1955 - 31 décembre 1956

INSTITUT D'ÉMISSION
DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE ET DU TOGO

AGENCES

ABIDJAN (Côte d'Ivoire)

CONAKRY (Guinée)

BAMAKO (Soudan)

COTONOU (Dahomey)

BOBO-DIOULASSO (Haute-Volta)

NIAMEY (Niger)

DAKAR (Sénégal)

LOMÉ (République Autonome du Togo)

DIRECTION GÉNÉRALE
128, rue du Faubourg-Saint-Honoré (8^e)
PARIS

INSTITUT D'ÉMISSION
DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE ET DU TOGO

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

M. TEZENAS DU MONTCEL.

REPRÉSENTANTS DU MINISTRE DES FINANCES

M. CLOSON.

M. BISSONNET.

REPRÉSENTANTS DU MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

M. MOUSSA.

M. PAIRAULT.

ADMINISTRATEURS CHOISIS POUR LEUR EXPÉRIENCE DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES AFRICAINES

M. LEMAIGNEN.

M. POILAY.

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LE GROUPE DES TERRITOIRES DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

M. AHOMADEGBE.

M. BANDAOGO.

M. BOISSIER-PALUN.

M. DELAFOSSE.

M. SOUMAH.

ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LA RÉPUBLIQUE AUTONOME DU TOGO

M. DE MEDEIROS.

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LA BANQUE DE FRANCE

M. CALVET.

M. BOLGERT.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAISSE CENTRALE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

M. POSTEL-VINAY.

PRÉSIDENT DE L'INSTITUT D'ÉMISSION DE L'A.E.F. ET DU CAMEROUN.

M. GAUTIER.

REPRÉSENTANT DU COMITÉ MONÉTAIRE DE LA ZONE FRANC

M. GONON.

COLLÈGE DES CENSEURS

REPRÉSENTANT DU MINISTRE DES FINANCES :

M. HEBRARD.

REPRÉSENTANT DU MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER :

M. ERGMANN.

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE :

M. REY.

DIRECTEUR DES FINANCES DU TOGO :

M. EMIRY.

DIRECTEUR GÉNÉRAL :

M. JULIENNE.

L'article 38 des statuts de l'Institut d'Émission de l'Afrique Occidentale Française et du Togo dispose que :

« Dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, le président directeur général fait rapport des opérations de l'année écoulée au Ministre des Finances et au Ministre de la France d'Outre-Mer.

« Ce rapport est préalablement soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Il est communiqué au président du Comité monétaire de la Zone franc. »

Approuvé le 9 mai par le Conseil d'Administration de l'Institut, le présent rapport répond à cette obligation.

Il couvre l'activité de l'Institut au cours de son premier exercice social.

Celui-ci, comme le stipule l'article 2 du décret n° 55-938 du 15 juillet 1955, approuvant nos statuts, porte exceptionnellement sur une période de quinze mois, du 1^{er} octobre 1955, date du transfert à l'Institut du service de l'émission en Afrique Occidentale Française et au Togo, au 31 décembre 1956.

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE

CRÉATION DE L'INSTITUT ET ORGANISATION DE SES SERVICES

1	<i>Création de l'Institut</i>	3
2	<i>Organisation et fonctionnement de l'Institut</i>	6
	A) Conseil d'administration et Collège des Censeurs	6
	B) Direction générale	7
	C) Agences	8
3	<i>L'Institut d'émission et les autres institutions économiques et financières de la zone franc</i>	11

DEUXIÈME PARTIE

CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE L'ÉCONOMIE OUEST AFRICAINE ET ÉVOLUTION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE EN 1955-1956

I.	<i>Caractères généraux de l'économie de l'ouest africain</i>	17
	a) Immensité et continentalité de l'ouest africain	18
	b) Faiblesse actuelle de la population, problèmes de sa croissance rapide .	19
	c) Structure de l'économie et technique de production	21
	d) L'exportation des produits agricoles facteur dominant du « revenu en monnaie » de l'ouest africain	22
	e) Une dépendance accusée à l'égard des importations	25
	f) Intégration de l'économie ouest africaine dans le marché et le système des prix de la métropole	26
	g) L'apport des finances publiques métropolitaines à l'économie ouest africaine	27

II. <i>Le développement des exportations de l'Afrique Occidentale Française et du Togo en 1955-1956</i>	31
a) L'arachide	33
b) Le coton	37
c) La banane	40
d) Le cacao	43
e) Le café	49
III. <i>L'évolution des échanges extérieurs et de la conjoncture économique en 1955-1956</i>	54
a) La balance commerciale	54
b) Les termes des échanges extérieurs	57
c) L'économie ouest africaine et l'évolution des prix à l'extérieur	59
d) Les facteurs internes de hausse des prix	61
<i>Conclusion</i>	63

TROISIÈME PARTIE

L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE ET DU CRÉDIT EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE ET AU TOGO

ET

L'ACTION DE L'INSTITUT D'ÉMISSION DU 1^{er} OCTOBRE 1955 AU 31 DÉCEMBRE 1956

I. <i>Les disponibilités monétaires.</i>	
1. Importance et nature des disponibilités monétaires en Afrique Occidentale Française et au Togo	67
2. La circulation fiduciaire	71
a) Développement de la circulation fiduciaire	71
b) Variation saisonnière de la circulation fiduciaire	73
c) Les mouvements des billets à l'intérieur de la zone d'émission	81
d) Composition de la circulation fiduciaire	82
3. La monnaie métallique	84
4. Le développement de la monnaie scripturale	88
a) Les dépôts en comptes courants postaux	88
b) Les dépôts en banque	91
II. <i>Les crédits à l'économie.</i>	
5. Les banques de dépôt	95
6. Les autres institutions de crédit	97

7. Montant et répartition des crédits consentis à l'économie	99
a) Les crédits à court terme	101
b) Les crédits à moyen terme	103
8. Les crédits consentis par les banques et leurs ressources propres	105
III. <i>L'action de l'Institut d'émission dans la distribution du crédit.</i>	
9. Les modalités du concours de l'Institut au financement par les banques de crédits à court terme	106
a) L'escompte d'effets à court terme	106
b) Avances et opérations de pension	107
10. La détermination du taux des opérations de crédit de l'Institut	108
11. Intervention directe de l'Institut dans la distribution du crédit	110
12. Concours de l'Institut aux organismes publics ou semi-publics de crédit agricole et social	111
13. Concours de l'Institut au financement de crédits à moyen terme	112
14. Considérations générales sur l'intervention de l'Institut dans la distribution du crédit	115
IV. <i>Les contreparties des disponibilités monétaires et les règlements extérieurs.</i>	
15. Les contreparties de la masse monétaire	117
16. La couverture de la circulation fiduciaire et l'évolution de la situation de l'Institut du 1 ^{er} octobre 1955 au 31 décembre 1956	119
17. L'exécution par l'Institut des transferts de fonds entre sa zone d'émission et l'extérieur	121
18. Évaluation des disponibilités de l'Institut hors de sa zone d'émission.	125

QUATRIÈME PARTIE

LES RÉSULTATS FINANCIERS DES OPÉRATIONS DE L'INSTITUT AU COURS DE L'EXERCICE 1955-1956

1. Les produit d'exploitation	131
2. Les charges d'exploitation	135
3. Amortissements	136
4. Les résultats de l'exercice 1955-1956	137

ANNEXES STATISTIQUES

(Voir page 142)

INDEX DES TABLEAUX STATISTIQUES ET GRAPHIQUES (a)

	Pages
A - SUPERFICIE - POPULATION.	
— Superficie et population de l'Afrique occidentale française et de la République Autonome du Togo	19
— Perspective d'évolution de la population africaine de l'A. O. F. et du Togo	20
B - PRODUCTIONS ET EXPORTATIONS DE L'A. O. F. ET DU TOGO	
— Composition des exportations de l'A. O. F. et du Togo.....	22
— Principales exportations de l'A. O. F.	30
— Valeur et volume des exportations de l'A. O. F. et du Togo (1949-1956)	55
— Importations en France des principaux produits exportés d'A. O. F. et du Togo	143
— <i>Période de commercialisation des produits d'exportation</i>	74
— Arachides : Exportations de l'A. O. F.	36
— Arachides : Production commercialisée du Sénégal	32
— <i>Arachides : Commercialisation des arachides</i>	32
— Arachides : Prix au Sénégal	35
— Arachides : Production commercialisée du Niger	34
— <i>Arachides : Evolution des cours</i>	36
— Bananes : Importations en France	40
— Bananes : Exportations d'A. O. F.	42
— <i>Bananes : Cours moyens hebdomadaires</i>	41
— Cacao : Exportations d'A. O. F. et Togo	43
— Cacao : Classement par qualité du cacao exporté de la Côte d'Ivoire..	45
— <i>Cacao : Evolution des cours du cacao</i>	44
— Café : Exportations d'A. O. F. et Togo	50
— Café : Classement par qualité du café exporté de la Côte d'Ivoire	50
— <i>Café : Evolution des cours du café</i>	49

a) Les graphiques sont portés en italique sur l'index ci-après.

— Coton : Production commercialisée en A. O. F. et au Togo	39
— Coton : Exportations d'A. O. F.	39
— Sisal : Exportations d'A. O. F.	39
C - IMPORTATIONS EN A. O. F. ET AU TOGO.	
— Valeur globale des importations de l'A. O. F. et du Togo, 1949-1956..	56
— Indice de la valeur globale des importations de l'A. O. F. et du Togo, 1949-1956	56
— Indice du volume des importations de l'A. O. F. et du Togo, 1949-1956	24
— Indice des valeurs moyennes à l'importation en A. O. F. et au Togo, 1949-1956	24
— Répartition par groupe d'utilisation des importations de quelques pays en 1956	24
— Répartition des importations de l'A. O. F. et du Togo, 1949-1956	25
D - BALANCE DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS.	
— Balance commerciale de l'A. O. F. et du Togo, 1949-1956	54
— Balance commerciale de l'A. O. F. et du Togo avec la zone dollar, 1949-1956	55
— Echanges commerciaux de divers territoires d'outre-mer avec leur métropole en 1956	26
— Termes des échanges de l'A. O. F. et du Togo, 1949-1956	58
E - FINANCES PUBLIQUES.	
— Réseau des Caisses publiques en A. O. F. et au Togo	153
— Dépenses réglées sur fonds publics métropolitains en A. O. F. et au Togo	28
— Dépenses réglées en A. O. F. au titre des sections territoriales du F. I. D. E. S.	144
— Dépenses réglées au Togo au titre des sections territoriales du F. I. D. E. S.	145
— Recettes et dépenses des budgets de l'A. O. F. et du Togo en 1956..	146
— <i>Recettes et dépenses des budgets de l'A. O. F. et du Togo : exercice 1956.</i>	62
F - PRIX ET SALAIRES (a).	
— France : Indice des prix, 1949-1956	59
— Indices des valeurs moyennes à l'importation en A. O. F. et au Togo, 1949-1956	24
— Indices des valeurs moyennes à l'exportation de l'A. O. F. et du Togo, 1949-1956	24

a) Pour les produits d'exportation voir rubrique B.

— Termes des échanges de l'A. O. F. et du Togo 1949-1956.....	58
— Indice pondéré du salaire minimum en A. O. F. et au Togo	61
— <i>Indices des prix à la consommation familiale à Paris, Dakar et Abidjan.</i>	59
— <i>Indices des prix mondiaux des denrées et matières premières.</i>	58
— <i>Indices des taux de fret</i>	60
 G - DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES.	
— Disponibilités monétaires comparées en divers territoires.....	67
— Disponibilités monétaires totales en A. O. F. et au Togo 1952-1956, ..	68
— Disponibilités monétaires en A. O. F. et au Togo et contreparties, 1955-1956	116
— <i>Disponibilités monétaires en A. O. F. et au Togo</i>	69
 H - CIRCULATION FIDUCIAIRE.	
— Billets en circulation en A.O.F. et au Togo, montant en fin de mois.	76
— <i>Billets en circulation en A. O. F. et au Togo.</i>	66
— Circulation fiduciaire moyenne en A. O. F. et au Togo, 1949-1956...	71
— Coefficients de variation mensuelle de la circulation fiduciaire en A. O. F. et au Togo	77
— <i>Variation mensuelle de la circulation fiduciaire en A. O. F. et au Togo.</i>	77
— <i>Variation mensuelle de la circulation fiduciaire en A. O. F. et au Togo, en A. E. F.-Cameroun et à Madagascar</i>	75
— Emissions mensuelles brutes de billets par agences de l'Institut d'émis- sion : campagne 1955-1956	147
— <i>Emissions brutes de billets.</i>	79
— Estimation des encaisses des particuliers et entreprises en billets de l'Institut, 1955-1956	80
— <i>Circulation fiduciaire et exportations, 1928-1938 et 1947-1956</i>	72
— Décomposition par coupures des billets de l'Institut d'émission en circulation	82
— Décomposition par coupures de la circulation fiduciaire en 1956 en diverses zones d'émission	83
 I - MONNAIES MÉTALLIQUES.	
— Caractéristiques et pouvoir libératoire des monnaies métalliques ayant cours légal en A. O. F. et au Togo	84
— Monnaies métalliques émises et mises en circulation en A. O. F. et au Togo au 31 décembre 1956	86
— Pièces de 5 francs prises en charge et mises en circulation par l'Ins- titut	86

J - POSTES - SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX.

— Répartition territoriale des bureaux de poste participant au service des comptes courants postaux	89
— Dépôts en comptes courants postaux en A. O. F.	90
— Transferts de fonds entre l'A. O. F. et les autres pays de la zone franc exécutés par le Service des chèques postaux de l'A. O. F., années 1953 à 1956	122
— Ensemble des transferts de fonds entre l'A. O. F. et le Togo exécutés par les services des postes en 1956	123

K - BANQUES DE DÉPOT.

— Guichets de banques : répartition territoriale par banque au 1 ^{er} janvier 1957	96
— Nombre de localités par territoires possédant un guichet de banque au 1 ^{er} janvier 1957	97
— Liste des localités pourvues d'un guichet (cf. carte financière)	153
— Dépôts en banque, 1955-1956	91
— Répartition des dépôts en banque au 31 août 1956	93
— Répartition des dépôts en banque des particuliers et entreprises au 31 août 1956	92
— Ressources et emplois des banques de dépôt	104
— Transferts exécutés pour le compte des banques entre l'A. O. F.-Togo et l'extérieur	122

L - CRÉDITS A L'ÉCONOMIE.

— Estimation globale des crédits à l'économie	99
— Répartition par nature des crédits consentis à l'économie au cours de l'année 1956	100
— Crédits à court terme : Répartition par branches d'activité (tableau résumé)	102
— Crédits à court terme : Montant en fin de mois des utilisations déclarées par branches d'activité	148
— Crédits à moyen terme : Répartition par branches d'activité (tableau résumé)	103
— Crédits à moyen terme : Montant en fin de mois des utilisations déclarées par branches d'activité	149
— <i>Financement des crédits consentis à l'économie</i>	105

M - MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE L'A. O. F.-TOGO ET L'EXTÉRIEUR.

— Ensemble des transferts de fonds entre l'A. O. F.-Togo et l'extérieur exécutés par voie postale	123
---	-----

— Transferts de fonds extérieurs exécutés par le service de chèques postaux de l'A. O. F.....	122
— Transferts exécutés pour le compte des banques	122
— Transferts exécutés par l'Institut d'Emission	127
— <i>Schéma des transferts de fonds entre l'A. O. F.-Togo et l'extérieur.....</i>	124
N - INSTITUT D'ÉMISSION DE L'A. O. F. ET DU TOGO (*).	
— Taux des opérations de crédit à court terme de l'Institut d'émission..	109
— Commissions de transferts perçues par l'Institut d'émission	121
— Transferts de fonds entre l'A. O. F.-Togo et l'extérieur exécutés par l'Institut	127
— Mouvement des disponibilités « hors zone » de l'Institut d'émission...	126
— Répartition des avoirs en francs métropolitains de l'Institut d'émission.....	132
— Concours de l'Institut d'émission aux banques de dépôt.....	104
— Variation du portefeuille et des avances	134
— Accord de réescompte des crédits à moyen terme donnés par l'Institut	114
— Entretien de la circulation fiduciaire	135
— Billets en circulation en fin de mois	76
— Coefficients de variation mensuelle de la circulation fiduciaire en A. O. F. et au Togo	77
— Emission mensuelle brute par agence	147
— Décomposition par coupures des billets de l'Institut en circulation	82
— Pièces de 5 francs prises en charge et mises en circulation par l'Institut	86
— Evolution des principaux postes de la situation de l'Institut d'émission.....	119
— Situation résumée en fin de mois de l'Institut d'émission	150
— Compte de profits et pertes au 31 décembre 1956 ...	131
— Situation au 31 décembre 1956 (francs CFA)	138
— Situation au 31 décembre 1956 (francs métropolitains).....	139

(*) Voir aussi les rubriques : circulation fiduciaire, monnaies métalliques, banques de dépôt, mouvements de fonds.

CRÉATION DE L'INSTITUT
ET
ORGANISATION DE SES SERVICES

I. — CRÉATION DE L'INSTITUT D'ÉMISSION

En août 1855, la *Banque du Sénégal* commençait à Saint-Louis les opérations de banque de prêt, d'escompte et d'émission que l'autorisait à faire le décret impérial du 21 décembre 1853.

Le 1^{er} octobre 1955, l'*Institut d'Emission de l'Afrique Occidentale Française et du Togo* prenait en charge ces mêmes fonctions.

De l'une à l'autre date s'inscrit, en l'espace d'un siècle, à peu près toute l'histoire de l'intégration de l'ouest africain dans le monde occidental et, dans le domaine qui est le nôtre, celui de la monnaie et du crédit, se referme le cycle d'une évolution complète des rapports entre la Puissance publique et les institutions monétaires.

La *Banque du Sénégal*, comme les autres banques coloniales créées par les lois des 30 avril 1849 et 11 juillet 1851, tenait des pouvoirs publics ses statuts, et du Trésor son premier fonds social.

Cinquante ans plus tard, aux « comptoirs » de la côte s'était substituée l'énorme masse continentale de l'Afrique Occidentale Française. En même temps qu'il créait la Fédération, le gouvernement estima alors opportun de confier, sous quelques réserves, à la direction d'une entreprise privée, l'exercice de son privilège d'émission monétaire. La *Banque de l'Afrique Occidentale* devait bientôt, débordant ses frontières, exercer son activité partout où la France étendait son action en Afrique Noire.

C'est qu'alors il était admis qu'aux pouvoirs publics incombait la mission de faire régner la paix et d'administrer les hommes, tandis qu'à l'entreprise privée revenait celle de « mettre en valeur » le pays.

Mais cette conception ne devait pas résister à l'épreuve des faits : les bouleversements nés de deux guerres, les obstacles que la nature même du pays et sa situation démographique opposaient à son développement économique firent bientôt apparaître la nécessité d'une action en partie dirigée et financée par l'Etat.

CHRONOLOGIE DE LA CONSTITUTION DE L'INSTITUT D'ÉMISSION
DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE ET DU TOGO

Janvier — Octobre 1955.

20 janvier 1955	Décret n° 55-103 créant l'Institut d'Emission de l'Afrique Occidentale Française et du Togo.
29 mars	Convention entre le Ministre des Finances et des Affaires économiques, le Ministre de la France d'Outre-Mer et la <i>Banque de l'Afrique Occidentale</i> , fixant les modalités suivant lesquelles cette banque sera déchargée du service de l'émission en Afrique Occidentale Française et au Togo.
4 mai	Nomination du Président du Conseil d'administration.
5 mai	Nomination du Directeur général.
15 juillet	Décret n° 55-938 approuvant les statuts de l'Institut. Décret n° 55-939 fixant le montant de la dotation de l'Institut.
16 août-2 sept.	Nomination des membres du Conseil d'administration.
14 septembre	Première réunion du Conseil d'administration : Approbation par le Conseil des conventions entre l'Etat et l'Institut et entre l'Institut et la <i>Banque de l'Afrique Occidentale</i> . Détermination des conditions des opérations de crédit de l'Institut.
22 septembre	Signature de la convention de louage de services par la <i>Banque de l'Afrique Occidentale</i> .
26 septembre	Signature de la convention entre l'Etat et l'Institut fixant les conditions de transfert du service de l'émission.
29 septembre	Signature de la convention fixant les relations entre le Trésor public et l'Institut. Arrêté du Ministre des Finances et des Affaires économiques et du Ministre de la France d'Outre-Mer fixant au 1 ^{er} octobre 1955 la date du transfert de l'émission.
1 ^{er} octobre	Prise en charge par l'Institut du service de l'émission en Afrique Occidentale Française et au Togo.

La loi du 30 avril 1946 posa, en des termes nouveaux, le problème des relations entre la métropole et ses territoires d'outre-mer. Dans le même temps, le privilège d'émission concédé à la *Banque de l'Afrique Occidentale* était venu à expiration et la question d'une nouvelle définition des institutions monétaires de l'ouest africain se trouvait ainsi naturellement posée.

Elle fut enfin résolue par le décret n° 55-103 du 20 janvier 1955 portant réforme du régime de l'émission en Afrique Occidentale Française et au Togo.

Ce décret pris en application des pouvoirs spéciaux conférés au gouvernement par la loi du 14 août 1954, transfère le service de l'émission dans l'ouest africain à un établissement public, à l'administration duquel sont largement associés des représentants choisis par les Assemblées élues des populations et les dirigeants des institutions monétaires de la Zone Franc.

Le décret du 20 janvier 1955 portant réforme du régime de l'émission en Afrique Occidentale Française et au Togo fut publié au *Journal officiel* de la République française le 23 janvier.

Le 29 mars suivant était conclue, entre les Ministres des Finances et de la France d'Outre-Mer d'une part, et la *Banque de l'Afrique Occidentale* d'autre part, une convention déterminant les modalités suivant lesquelles cette banque serait déchargée du service de l'émission en Afrique Occidentale Française et au Togo.

Le 4 mai, un arrêté des Ministres des Finances et de la France d'Outre-Mer nommait le Président du Conseil d'administration de l'Institut et un autre arrêté, daté du lendemain, le Directeur général.

Le 15 juillet étaient contresignés deux décrets, l'un approuvant les statuts de l'Institut, l'autre fixant le montant de la dotation qui lui est consentie sur fonds publics.

Entre temps, le Grand Conseil de l'Afrique Occidentale Française et l'Assemblée territoriale du Togo avaient fait choix de leurs représentants au Conseil d'administration de l'Institut, et leur désignation était sanctionnée le 18 août par le Ministre de la France d'Outre-Mer. Les autres membres du Conseil d'administration étaient simultanément, ou peu après, nommés par les hautes autorités auxquelles revient leur désignation.

Il était alors possible au Conseil d'administration de se réunir, le 14 septembre, et de délibérer valablement.

Il approuvait à cette première réunion les projets de convention :

- déterminant les modalités de prise en charge du service de l'émission qui lui était transféré par l'Etat ;
- fixant les relations entre le Trésor et l'Institut,
- concernant le louage des services de la « Banque de l'Afrique Occidentale » pour l'exécution matérielle de certaines opérations.

Ces trois conventions étaient signées respectivement les 26, 29 et 22 septembre.

Enfin, un arrêté du 29 septembre, du Ministre des Finances et des Affaires économiques et du Ministre de la France d'Outre-Mer fixait au 1^{er} octobre 1955 la date du transfert à l'Institut du service de l'émission en Afrique Occidentale Française et au Togo.

Au jour dit, l'Institut d'émission prenait en charge ses fonctions, tant à son siège social à Paris, que dans les huit agences dont l'ouverture avait été décidée par le Conseil : à Abidjan, Bamako, Bobo-Dioulasso, Conakry, Cotonou, Dakar, Lomé et Niamey.

II. — ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUT

A) *Conseil d'administration et collège des censeurs.*

La composition du Conseil est telle que s'y trouvent associés à la gestion de l'Institut à la fois des représentants des ministères de tutelle, des représentants des territoires d'outre-mer et des personnalités particulièrement qualifiées dans les domaines monétaires et économiques. Cette formule s'est, à l'expérience, révélée très heureuse : la collaboration confiante qui s'est aussitôt instituée entre les membres du Conseil en est la meilleure preuve.

Leur communauté de vues s'est trouvée facilitée par la permanence de la composition du Conseil qui n'a subi qu'une seule modification au cours de ce premier exercice. M. Boyer s'étant démis de ses fonctions à l'administration centrale des Finances, M. le Ministre des Affaires économiques et financières a désigné pour lui succéder M. Bissonnet.

Le Conseil d'administration s'est réuni deux fois en 1955, les 14 septembre et 20 octobre, et à quatre reprises au cours de l'année 1956 (11 janvier, 18 avril, 4 juillet et 3 octobre).

Les six premières réunions du Conseil ont dû se tenir à Paris, faute d'installation appropriée dans la zone d'émission de l'Institut. C'est avec une vive satisfaction que le Conseil a pu arrêter le présent rapport en délibérant à Dakar, au siège de la première des agences dotée des installations lui permettant d'assurer elle-même toutes les fonctions de l'Institut.

Aux réunions du Conseil ont assisté, chaque fois qu'il leur a été possible, les Censeurs chargés du contrôle des opérations de l'Institut. Ils ont, par ailleurs, procédé dans les services mêmes, ou sur pièces à toutes les vérifications qu'ils ont jugé utiles. On trouvera le résultat de leurs travaux dans le rapport qu'ils ont établi. Il nous appartient cependant de dire ici le prix que nous attachons à la qualité de leurs observations, inspirées par l'esprit le plus compréhensif et le plus constructif, comme à celui de leurs conseils que nous avons bien souvent sollicités (a).

a) à M. André Monteil, représentant du Ministre des Finances depuis la création de l'Institut à succédé, le 26 novembre 1956, M. André Hébrard.

B) *Direction générale.*

La Direction générale a la charge de préparer les délibérations du Conseil et d'assurer l'exécution de ses décisions. Après avoir durant quelques semaines bénéficié de l'hospitalité de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer, elle a pu, le 24 septembre 1955, installer 128, rue du Faubourg Saint-Honoré, les services du siège social de l'Institut, fixé à Paris.

Ceux-ci ont été organisés dans le souci de restreindre les effectifs aux besoins immédiats tout en réalisant une structure apte à assurer sans nouvelle modification toutes les tâches qui incomberaient à l'Institut :

- le service de l'émission, la préparation des fabrications fiduciaires, la mise en place des billets suivant les besoins locaux,
- l'élaboration de la réglementation comptable, la tenue de la comptabilité et la gestion du portefeuille,
- la détermination des conditions générales d'octroi des crédits, l'examen des signatures, la détermination des fiches individuelles de réescompte et de plafonds globaux,
- l'acquisition, la construction et l'entretien des immeubles nécessaires à l'activité de l'Institut (siège social et agences) tant au cours de la période provisoire couverte par la convention avec la Banque de l'Afrique Occidentale que de la période ultérieure,
- le recrutement du personnel, sa gestion et l'élaboration de son statut,
- le rassemblement de la documentation juridique, économique et financière indispensable à l'activité des départements de l'émission et du crédit et son exploitation.

Cependant, il est apparu au Conseil d'administration que l'Institut se devait de prolonger les activités répondant strictement à la mission qui lui était confiée par ses statuts en apportant une contribution efficace à l'étude des problèmes économiques et monétaires de sa zone d'émission. A différentes reprises, il a souligné cette vocation de l'Institut à collaborer pour l'étude de ces problèmes avec les différents organismes d'études déjà existants. Dès janvier 1956, l'essentiel des données statistiques recueillies et des études entreprises a pu être diffusé par l'intermédiaire d'un bulletin mensuel réservé aux administrations et organismes intéressés.

Différentes dispositions réglementaires ont par ailleurs précisé certaines missions de l'Institut, ou l'ont chargé de missions nouvelles. Ainsi, confirmant l'article 22 des statuts, le décret du 14 mai 1956 fixant les règles de fonctionnement des banques de dépôts établies dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo, a confié aux instituts d'émission le soin d'établir la centralisation des risques bancaires. Après avoir dans ce domaine appliqué et suivi les pratiques en vigueur antérieurement à sa création, l'Institut, fort de l'expérience acquise, a arrêté le 15 novembre 1956, à la suite d'une consultation des banques intéressées et avec la collaboration du Secrétariat du Comité Monétaire de la Zone franc, un nouveau règlement sur la centralisation des risques bancaires qui est entré en vigueur le 31 janvier 1957.

Ainsi encore, deux décrets du 23 mars 1957, préparés dès fin 1956, étendant aux territoires d'outre-mer les dispositions du décret du 20 mai 1955 relatif aux conditions de fonctionnement des comptes sur lesquels il peut être disposé par chèques, prévoient l'intervention des instituts d'émission pour la centralisation des déclarations de chèques impayés. L'Institut a pris toutes dispositions pour que, dès leur publication, ces décrets puissent être appliqués.

C) *Les Agences.*

L'organisation des pouvoirs publics de l'Afrique Occidentale Française et de la République autonome du Togo, celle des services du Trésor et des banques, la rapidité des communications, les facilités offertes par les agences de la Banque de l'Afrique Occidentale dont nous utilisons conventionnellement les services pendant une période transitoire, de durée variable pour chaque place, déterminèrent l'Institut à ouvrir des agences à :

ABIDJAN	en Côte d'Ivoire
BAMAKO	au Soudan
BOBO-DIOULASSO	en Haute-Volta
CONAKRY	en Guinée
COTONOU	au Dahomey
DAKAR	au Sénégal
NIAMEY	au Niger
et LOMÉ, capitale de la République autonome du Togo.	

La direction des agences de Bobo-Dioulasso et Niamey, dont les opérations sont exécutées par les sièges, en ces localités, de la Banque de l'Afrique Occidentale, a été provisoirement confiée aux directeurs des agences de l'Institut à Abidjan et à Cotonou, en attendant qu'elle puisse être assurée par un représentant de l'Institut en résidence permanente.

Les agences de l'Institut assurent toutes les opérations de l'Institut, tant de crédit que d'émission de la monnaie fiduciaire.

Pour alimenter dans de meilleures conditions la circulation fiduciaire dans des régions où celle-ci connaît des fluctuations saisonnières particulièrement importantes, l'Institut entretient des « dépôts de billets » à *Kaolack* (Sénégal) et à *Zinder* (Niger), ces dépôts étant gérés par les agences locales de la Banque de l'Afrique Occidentale. Un troisième dépôt, confié à la Paierie de *Ziguinchor* (Casamance) est entré en opérations le 19 décembre 1955. Par contre, a paru possible la fermeture des « dépôts de billets » de *N' Zérékoré* en Guinée (le 1^{er} janvier 1956) et de *Saint-Louis du Sénégal* (le 1^{er} juillet 1956).

C'est avec un personnel restreint au minimum d'un directeur et d'une secrétaire que l'Institut prit en charge, le 1^{er} octobre 1955, le service de l'émission en Afrique Occidentale française et au Togo.

Si la direction de ses opérations était prise en main par ses agents, l'exécution matérielle de toutes les tâches demeurerait assurée par la Banque de l'Afrique

Occidentale dans les conditions réglées par la convention de louage de services conclue le 22 septembre 1955.

Il n'était en effet pas possible à l'Institut de substituer immédiatement et partout ses propres services à ceux de la Banque de l'Afrique Occidentale. La conservation et la manipulation des espèces monétaires exigent des installations immobilières spécialement conçues et réalisées. Au surplus, le coût très élevé de ces constructions, particulièrement dans l'ouest africain, et la modicité de la dotation de l'Institut imposent à celui-ci un échelonnement dans le temps de leur réalisation.

L'Institut s'est cependant attaché à assurer par ses propres agents, dès que possible, les opérations ne nécessitant ni locaux particuliers, ni personnel nombreux.

La gestion du portefeuille d'effets réescomptés a pu être assurée directement par les agences de l'Institut à Abidjan et Dakar dès le 1^{er} avril 1956, et à compter du 1^{er} octobre par celles de Bamako, Conakry, Cotonou et Lomé.

Dans le courant des mois de novembre et décembre 1956, l'Institut a créé une Chambre de Compensation à Lomé, puis a pris en charge la gestion des Chambres de Compensation de Cotonou et de Conakry. En 1957, il envisage de gérer les organismes similaires à Dakar et Abidjan, et d'en créer un à Bamako.

Dans toute la mesure où l'installation matérielle des agences le permettra, il se propose d'assurer lui-même la tenue des comptes courants et les transferts et de tenir intégralement sa comptabilité sur place, ne laissant à la Banque de l'Afrique Occidentale que le service des caisses jusqu'à ce qu'il lui soit possible de l'exécuter lui-même.

Cette prise en charge progressive des opérations a conduit à définir et mettre en œuvre un programme immobilier et à recruter et mettre en place un personnel qualifié.

Dans le domaine immobilier et compte tenu des possibilités limitées de la dotation, les objectifs ont été de disposer dans l'immédiat des locaux indispensables à un fonctionnement correct, puis de s'assurer des terrains en vue de la construction des immeubles destinés à l'installation des services et au logement du personnel, selon un échelonnement en harmonie avec les clauses de la convention conclue entre la Banque de l'Afrique Occidentale et l'Institut et les nécessités économiques.

Il a cependant paru indispensable d'installer définitivement le plus rapidement possible l'agence de *Dakar*. La réalisation de ce projet a été facilitée par l'offre de la Banque de l'Afrique Occidentale de céder une partie de l'immeuble dont elle avait entrepris la construction, et cette acquisition fut réalisée dès le mois de février 1956. Les travaux nécessaires à l'aménagement des installations de l'agence viennent de s'achever. Aussi, après avoir fonctionné dans des locaux loués, les services de l'agence de Dakar pourront-ils, à partir du 1^{er} juin 1957, assurer toutes les opérations dans un immeuble de l'Institut.

Dans les autres territoires, l'installation des agences a rencontré certaines difficultés qui ont dû être résolues d'une manière empirique et avec l'aide des autorités locales.

A *Abidjan*, après de très difficiles débuts, dans un bureau exigü, l'Institut a pu disposer, à partir de février 1956, de locaux loués, suffisants pour abriter au moins provisoirement, l'ensemble des services et loger d'une manière sommaire les agents européens.

Le souci d'assurer une représentation en rapport avec l'importance économique de cette place a conduit à l'acquisition d'un terrain situé dans le centre des affaires sur lequel les travaux de construction de l'immeuble de l'agence seront entrepris dans le courant de l'année 1957. D'autre part, l'accroissement du personnel européen a nécessité l'achat d'une villa destinée au logement du directeur.

Une solution analogue a pu être retenue à *Conakry*. Les bureaux de l'agence sont actuellement installés dans des locaux loués assez restreints, mais suffisants, et un terrain remarquablement situé a été acheté dès mars 1956.

L'agence de *Cotonou* a tout d'abord fonctionné dans des locaux sommaires mis à la disposition de l'Institut par l'Administration puis, à la suite de la concession d'un terrain, à proximité de la future zone administrative, a été édifié un bâtiment qui peut abriter les services actuels d'une manière provisoire, mais satisfaisante. Il est très probable qu'un autre terrain destiné à l'édification de l'immeuble définitif, sera concédé à bref délai.

A *Bamako*, ce n'est qu'en mars 1956 que l'Institut a pu acheter une villa destinée au logement du directeur et à l'installation provisoire des bureaux. L'Institut vient d'y acquérir deux terrains qui permettront la construction d'une part des locaux fonctionnels et, d'autre part, des logements du personnel.

En revanche, le problème n'est pas encore entièrement résolu à *Lomé*, où l'agence occupe, en location, des bureaux nettement insuffisants et assez éloignés du centre des affaires et des divers bâtiments administratifs. Cependant, avec l'appui bienveillant des autorités de la République autonome, il est probable que l'Institut pourra disposer en 1957 d'un terrain lui permettant de construire son agence dans de bonnes conditions.

Enfin, l'implantation matérielle de l'Institut en Haute-Volta et au Niger est encore à l'étude.

En ce qui concerne le personnel, les six directeurs d'agence ont rejoint leurs résidences dans la seconde quinzaine de septembre 1955. Ils ont aménagé progressivement leurs agences et renforcé leur personnel au fur et à mesure du développement de leurs activités dont nous avons rappelé, ci-dessus, les étapes.

Dans cette période initiale, les besoins en personnel réduits par suite de l'application de la convention de louage de services passée avec la Banque de l'Afrique Occidentale, ont pu être satisfaits sans difficultés majeures. Des examens professionnels dont nous avons à Dakar et à Conakry pris l'initiative ont permis notamment de sélectionner quelques agents africains dont nous avons l'intention de compléter l'éducation de base par une initiation et une formation appropriées à leurs emplois. Cette expérience a renforcé notre détermination de seconder dans toute

la mesure de nos moyens les efforts entrepris, soit par les responsables de l'enseignement technique, soit par les organismes privés, pour former un personnel africain de qualité susceptible de tenir les emplois que lui ouvre le développement économique de l'ouest africain.

III. — L'INSTITUT D'ÉMISSION ET LES AUTRES INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DE LA ZONE FRANC

L'Institut ne pourra remplir convenablement sa mission que s'il est associé intimement à l'action des pouvoirs publics ; ces derniers pourront trouver d'ailleurs dans cette collaboration des éléments propres à éclairer leurs décisions.

Les ministères de tutelle ont compris cette nécessité et ils ont, par différentes mesures particulières, organisé la participation de l'Institut d'émission au fonctionnement des organismes publics ou para-publics chargés de décider ou d'appliquer la politique monétaire et économique tant sur le plan de la Zone franc que dans la « zone d'émission » de l'Institut.

Depuis sa création, en l'absence même de dispositions réglementaires, l'Institut est associé aux travaux du *Comité Monétaire de la Zone franc* dont la mission est de coordonner les politiques monétaires et économiques. Le décret du 9 mars 1957 n° 57-282 vient de procéder à la réorganisation de ce comité et son article 1^{er} prévoit qu'il réunit notamment « les gouverneurs ou présidents d'instituts d'émission de la Zone franc dont la liste sera fixée par arrêté conjoint du Ministre des Affaires Economiques et Financières et des Ministres intéressés. »

Un décret de même date, n° 57-284, institue une *Commission restreinte du Comité Monétaire de la Zone franc* chargée d'exercer les attributions dévolues à celui-ci en matière de crédit par le décret du 20 mai 1955 en ce qui concerne les territoires d'outre-mer et la République autonome du Togo ; ce texte désigne expressément comme membre de ce Comité, le Président du Conseil d'administration de notre Institut. La présence dans notre Conseil d'administration des présidents des instituts d'émission des pays dont le franc C.F.A. est la monnaie (1) et la participation du Président de l'Institut d'A. O. F.-Togo au Conseil d'administration de l'Institut d'A. E. F.-Cameroun, contribuent d'autre part à assurer la coordination des politiques monétaires dans l'ensemble de cette partie de la Zone franc.

Notre Institut et l'Institut d'émission de l'Afrique Equatoriale Française et du Cameroun ont particulièrement recherché à harmoniser leur action, chaque fois que

1. Celles du Président de l'Institut d'A. E. F.-Cameroun et du Directeur général de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer sont statutaires. Celle du Président de la Banque de Madagascar et des Comores est assurée par le choix qui en a été fait par le Comité Monétaire de la Zone franc pour le représenter.

nécessaire, pour la solution des problèmes communs à l'ouest africain. Cette étroite collaboration a été facilitée par l'installation de nos services centraux dans le même immeuble.

Dans le domaine plus particulier de l'application des réglementations relatives à l'organisation du crédit et à la profession bancaire, le décret n° 55-625 du 20 mai 1955 (art. 5) prévoit notamment que la *Commission de contrôle des banques*, pour l'examen des affaires intéressant les territoires d'outre-mer, le Cameroun et le Togo, s'adjoit le Président de l'Institut d'émission intéressé. L'entrée en vigueur de cette réglementation a cependant été retardée dans l'attente des textes d'application promulgués le 9 mars 1957.

M. le Ministre de la France d'Outre-Mer a également autorisé l'Institut à déléguer un observateur pour suivre les délibérations du *Comité Directeur du Fonds National de Régularisation des cours des produits d'outre-mer*, qu'il préside et dont le rôle est de définir les objectifs et les moyens de la politique appliquée par les divers organismes de soutien des cours des produits d'outre-mer.

Le développement de la coopération entre l'Institut et les organismes publics n'est pas demeuré limité au seul plan métropolitain ; il se retrouve également dans les organismes créés à l'échelon des Territoires.

Les directeurs de nos agences ont été appelés à assister aux délibérations du Comité de gestion des diverses Caisses de Stabilisation, récemment instituées en Afrique Occidentale Française et dans la République autonome du Togo.

Un représentant de l'Institut siège dans chacun des Conseils d'administration des nouvelles institutions de crédit social dont viennent d'être dotés plusieurs des territoires de l'Afrique Occidentale Française :

- *Crédit de la Côte d'Ivoire*
(arrêté du Ministre de la France d'Outre-Mer du 4 février 1955),
- *Crédit de Guinée*
(arrêté du Ministre de la France d'Outre-Mer du 21 juin 1955),
- *Crédit du Sénégal*
(arrêté du Ministre de la France d'Outre-Mer du 17 août 1956).

La loi togolaise n° 56-11 du 28 décembre 1956 prévoit la désignation par l'Institut d'un membre du Conseil d'administration du *Crédit du Togo*.

Enfin, la prise de participation de l'Institut au capital de la *Banque du Bénin* assure à notre établissement deux sièges au Conseil d'administration de cette Société d'économie mixte (arrêté du Ministre de la France d'Outre-Mer, du 28 décembre 1956).

L'arrêté du 22 mars 1956 du Gouverneur de la Guinée et l'arrêté du 5 avril 1956 du Gouverneur du Niger ont appelé les directeurs des agences de Conakry et de Niamey à siéger à la *Commission consultative des dispenses de visa concernant les opérations de crédit*, prévues par le décret du 9 octobre 1936, relatif à la répression de l'usure. Si les dispositions de cette réglementation ne sont point abrogées par celles découlant

du décret du 20 mai 1955, il serait souhaitable que la participation de l'Institut aux Commissions existantes dans les autres parties de la zone d'émission soit également prévue.

Nous noterons enfin que le Président de l'Institut a été appelé à siéger au Conseil d'administration de l'*Office du Niger* (décret du 30 avril 1956) et que l'Institut a été invité à désigner un représentant au *Groupe d'études des comptes économiques de l'Afrique Occidentale Française*, constitué par arrêté n° 975-56 du 28 janvier 1957 du Haut-Commissaire de la République en Afrique Occidentale Française.

Ainsi s'est réalisée progressivement, au cours des quinze premiers mois de fonctionnement de l'Institut, une association aux institutions économiques et monétaires de la Zone franc et des territoires de l'Afrique Occidentale Française et du Togo.

En raison de la mission de notre établissement et de la compétence de ses agents, nous estimons nécessaire de poursuivre ce renforcement des liens avec les administrations et les organismes dont les activités réagissent sur les nôtres.

Il serait en particulier souhaitable que l'Institut participe au fonctionnement des *institutions de crédit agricole*, sous réserve de la refonte envisagée de celles-ci et figure dans le Conseil d'administration de la *Caisse d'Épargne de l'Afrique Occidentale Française et du Togo*.

Il serait de même souhaitable qu'une plus grande coordination s'établisse entre notre établissement et le Service des Postes et Télécommunications qui joue un rôle capital dans l'exécution des mouvements de fonds tant à l'intérieur de notre zone d'émission, qu'entre celle-ci et les autres parties de la Zone franc ; la présence d'un représentant de l'Institut au Conseil d'administration de l'*Office des Postes et Télécommunications de l'Afrique Occidentale Française*, dont la constitution a été décidée par décret n° 56-1229 du 13 décembre 1956, faciliterait cette coordination.

Le présent rapport enregistrera, en outre, à différentes reprises, l'influence essentielle, voire décisive, des investissements et de l'aide financée par des fonds publics métropolitains, sur l'économie des Territoires de notre zone d'émission. L'importance et la complexité des problèmes de financement qui peuvent tout à la fois réagir sur la situation de l'Institut d'émission et supposer son concours ne peuvent que nous inciter à demander que notre établissement dispose d'une vue d'ensemble du problème des investissements en Afrique Occidentale Française et au Togo et participe à l'élaboration des décisions prises dans ce domaine par la puissance publique.

CARACTÈRES GÉNÉRAUX
DE L'ÉCONOMIE OUEST AFRICAINE
ET
ÉVOLUTION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE
EN 1955 - 1956

I. — CARACTÈRES GÉNÉRAUX DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST AFRICAIN

L'activité de l'Institut, les modalités comme les limites de son action ne peuvent s'apprécier qu'en fonction du cadre géographique, du milieu économique dans lesquels elles s'exercent.

Aussi nous paraît-il nécessaire, avant d'examiner l'évolution de la conjoncture économique durant les quinze premiers mois de la vie de l'Institut, de rappeler sommairement les caractéristiques de l'économie de l'ouest africain français, de celles du moins qui conditionnent avec le plus de force nos opérations :

- l'immensité de ce pays et sa continentalité,
- sa faible population dont la croissance pose cependant déjà des problèmes,
- la structure et la technique élémentaires de son activité productrice,
- la prédominance des productions agricoles dans ses exportations,
- sa dépendance de l'extérieur pour la satisfaction des moindres besoins de civilisation moderne,
- son intégration à peu près totale dans le marché et le système des prix de la métropole,
- le rôle déterminant de l'aide financière métropolitaine dans le développement, voire le maintien, de l'activité du « secteur public » comme du « secteur privé ».

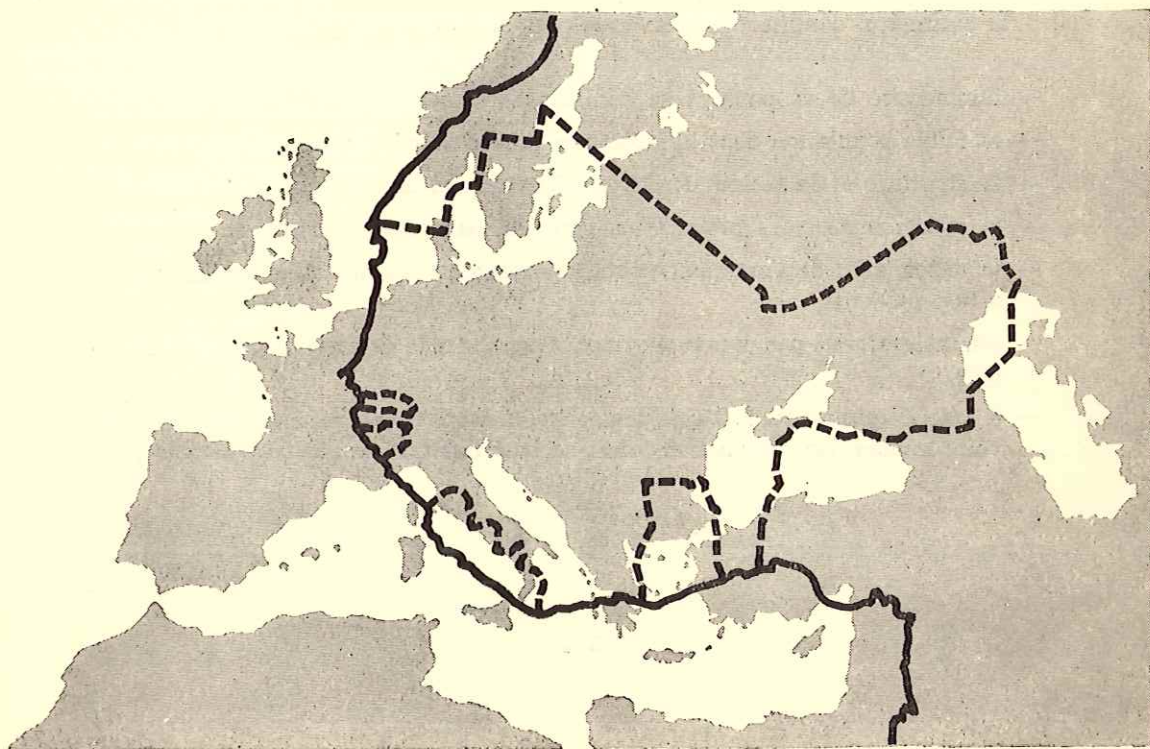
a) Immensité et continentalité de l'ouest africain :

Du Cap Vert à la frontière du Tchad on compte à peu près autant de kilomètres que de Paris à l'Oural : Dakar, capitale de l'A. O. F. est par la voie des airs à 1.821 km. d'Abidjan, 2.361 km. de Cotonou et 2.124 km. de Niamey.

Il ya moins de kilomètres de Paris à Stockholm ou à Istamboul qu'on en compte de notre agence de Dakar au dépôt de billets de Zinder, et avec ses 4.869.000 km², la zone d'émission de notre Institut couvre un peu moins de la superficie de l'Europe, la moitié de la Chine.

C'est un bloc massif au rivage sans indentation, protégé encore par une barre hostile que l'ouest africain oppose à la mer, qui demeure la grande voie des échanges internationaux. Pour l'atteindre, il faut de Bamako à Dakar 1.230 km. de voie ferrée, et 1.145 km. de rail relie Ouagadougou au port d'Abidjan.

L'étendue n'a jamais simplifié la solution des problèmes économiques et techniques, elle enfle démesurément les « frais généraux » de toute action humaine.



b) Faiblesse actuelle de la population, problèmes de sa croissance rapide :

Cette terre immense est aussi, dans son ensemble, à peu près vide d'hommes. Une population à peine trois fois plus nombreuse que celle de l'agglomération parisienne y est répandue sur huit fois et demie la superficie de la France entière.

L'implantation de cette faible population est encore dominée par de longs siècles d'insécurité qui l'ont fragmentée ou au contraire concentrée en îlots refuge, et non point répartie selon une adaptation rationnelle aux capacités du milieu.

Avec sa centaine d'habitants au kilomètre carré, le pays Kabré est, au Togos une terre surpeuplée, mais la basse Côte d'Ivoire manque de main-d'œuvre. Plus du tiers de la population de l'Afrique Occidentale Française vit à l'intérieur de la boucle du Niger, de Kouroussa à Gaya, dans une région dont la contribution à l'économie de l'ouest africain, mesurée en tonnes de production exportable, est à peu près négligeable.

Certes, autorisé par un demi-siècle de paix, l'homme du Soudan et du pays Mossi a pris le chemin de la Côte, apportant une contribution importante à la production de l'arachide au Sénégal, du café et du cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana.

**Tableau N° 1 : Superficie et Population
de l'Afrique Occidentale Française et du Togo**

Territoires	Superficie	Population		Densité
		Non autochtone	Autochtone	
A.O.F.	Km ²	1.000 habitants		Hab. par km ²
Sénégal	197.161	41,5	2.181	11,3
Mauritanie	1.085.805	1,1	614	0,6
Soudan	1.204.021	7,3	3.636	3,0
Guinée	245.857	8,6	2.498	10,2
Côte d'Ivoire	322.463	14,1	2.471	7,7
Haute-Volta	274.122	3,0	3.322	12,1
Niger	1.188.794	2,4	2.333	2,0
Dahomey	115.762	2,6	1.612	13,9
Total A.O.F.	4.633.985	80,6	18.667	4,0
République autonome du TOGO	55.000	1,1	1.069	19,4
TOTAL A.O.F.-TOGO	4.688.985	81,7	19.736	4,2

Mais ces migrations demeurées temporaires, éloignant plusieurs mois, souvent plusieurs années, des hommes adultes de leur village et de leur famille, ne manquent pas d'avoir de funestes conséquences sociales sans que l'on puisse penser qu'elles assurent une satisfaisante mise en valeur du pays dans son ensemble, et un progrès convenable des conditions de vie de ses habitants.

Une mise en place des hommes, conforme à l'hospitalité du milieu, aux besoins et possibilités de l'économie, demeure donc à réaliser, et ce n'est point là un des moindres problèmes de l'ouest africain.

Sa solution est d'autant plus nécessaire que, pour faible que soit présentement la population de ces pays, elle est en plein essor démographique.

Bien qu'il n'y ait guère de principes politiques, juridiques, sociaux, dont nous poursuivions l'extension en Afrique qui ne requièrent, pour leur bonne application, une exacte détermination de l'identité des hommes et de leur nombre, notre connaissance de la démographie de l'ouest africain demeure dangereusement sommaire. Il nous est cependant possible d'estimer que la population de ces territoires s'accroît dans son ensemble à un rythme qui n'est pas inférieur à 1 % l'an, et qui peut atteindre 2 % (Tableau 2).

En retenant le taux très modéré de 1,5 % l'an, et en supposant toutes choses égales par ailleurs, la population de l'Afrique Occidentale Française et du Togo :

de 19.600.000 habitants en 1950
atteindra : 22.750.000 — 1960
 26.400.000 — 1970
 30.650.000 — 1980

Tableau N° 2 : Perspectives d'évolution de la population africaine

Territoire	Effectif annuel (estimation minimale pour 1950)	Taux d'accroissement annuel supposé	Effectif prévisible en :		
			1960	1970	1980
	milliers d'habitants		milliers d'habitants		
A.O.F.	18.500	1%	20.435	22.570	24.935
		1,5%	21.470	24.930	28.920
		2%	22.550	27.490	33.510
TOGO	1.100	1%	1.215	1.342	1.482
		1,5%	1.277	1.482	1.720
		2%	1.341	1.635	1.992

Source : Service des Statistiques du Ministère de la France d'Outre-Mer.

Le simple maintien de la condition de vie présente de la population exige un accroissement parallèle du revenu territorial de 1,5 % l'an. Mais c'est là situation que l'on ne saurait tenir pour satisfaisante. Le développement de l'économie territoriale doit donc faire face à l'accroissement comme à l'impatience légitime de mieux être de la population ouest africaine (a).

Or, leur économie ne saurait progresser au rythme nécessaire sans une transformation radicale de sa condition présente demeurée très élémentaire.

c) Structure de l'économie et technique de production :

Dans toutes les sociétés humaines, des plus élémentaires aux plus évoluées, trois circuits de production-consommation se distinguent selon les agents qu'ils mettent en jeu.

Dans le premier, la cellule sociale élémentaire, qu'elle soit le ménage ou la « gens » assure par la production de ses membres la satisfaction de leurs besoins.

Dans le second, cette satisfaction est recherchée par un échange avec d'autres groupes du même village, de la même région.

Enfin, le troisième circuit, plus large, met en jeu des partenaires, des marchés, au-delà des frontières du territoire.

L'importance relative de ces « trois circuits » est sans doute une des meilleures caractéristiques de l'organisation d'une économie et elle situe mieux que bien d'autre critère son degré d'évolution.

La caractéristique première de l'économie ouest africaine dans sa situation présente apparaît être la place prédominante qu'y tient le premier « circuit », celui de la production-consommation à l'intérieur d'un même groupe social où les prestations de biens ou services, si elles comportent généralement des contre-prestations, ne donnent pas lieu à estimation de valeur en termes de monnaie, à plus forte raison à règlement monétaire.

La comptabilité économique de l'ouest africain français s'ébauche à peine, mais les tentatives de l'établir comme les études faites dans les territoires voisins tendent à conclure que la production agricole et pastorale auto-consommée du secteur amonétaire atteint, aux prix du marché, un montant égal au moins à 50 %, et qui est plus vraisemblablement voisin de 100 % du montant de la production donnant lieu à des échanges monétaires.

a) Un accroissement de 3 % l'an du revenu par tête est déjà bien modeste amélioration. Or, les économistes les moins pessimistes estiment qu'il exige, pour une population croissant seulement au rythme de 1 % l'an, un investissement net annuel de 12 % du revenu territorial.

Quelles que soient les réserves qu'appellent ces calculs démographiques et économiques, il serait dangereux d'en méconnaître la leçon ; l'expérience l'a malheureusement déjà montré en d'autres lieux.

C'est que dans l'ouest africain la production auto-consommée assure la satisfaction des besoins de la majorité de la population, non point seulement de ses besoins alimentaires, mais encore de combustible, de logement, de parures, etc...

Ceux de ses besoins qui ne peuvent être ainsi couverts sont généralement satisfaits par des marchandises dont la production est étrangère au milieu local et ces marchandises sont acquises contre livraison de produits destinés à une exportation en l'état ou peu s'en faut, sur des marchés éloignés.

Sans doute des marchés intérieurs se sont-ils créés ou développés. Par l'importance des transactions certains d'entre eux jouent déjà un rôle très appréciable dans la vie de l'économie ouest africaine. Mais celle-ci demeure encore marquée par la prédominance d'une production de subsistance dans laquelle est venu s'insérer un système d'échange international avec son instrument nécessaire : la monnaie.

Si nous sommes convaincus que l'économie ouest africaine ne peut harmonieusement se développer sans une large expansion des échanges intérieurs tant en volume qu'en diversité, il nous faut bien constater que l'activité de notre Institut demeure encore dominée par le mouvement des échanges extérieurs des territoires de notre zone d'émission et particulièrement de leurs exportations, principale source de leur revenu en monnaie.

d) L'exportation des produits agricoles facteur dominant du « revenu en monnaie » de l'ouest africain :

L'incidence de l'exportation sur la formation du *revenu en monnaie* de l'ouest africain est d'autant plus marquée qu'elle est « directe » ou à peu près.

**Tableau N° 3 : Composition des exportations
de l'Afrique Occidentale Française et du Togo**

	1935-39	1950-54	1955	1956
	en % de la valeur des exportations			
Produits animaux	2	2	3	2
Bananes	4	3	3	3
Oléagineux	58	43	35	41
Café, cacao	17	43	48	43
Bois	2	2	2	2
Minéraux	—	1	2	2
Or	8	—	—	—
Divers	9	6	7	7
Total	100	100	100	100

Le tableau N° 3 résume la consistance des exportations de notre zone d'émission à la veille de la dernière guerre et depuis le début du présent demi-siècle ; l'importance des différents produits exportés y est exprimée en pourcentage de la valeur des exportations.

Comme ce tableau le souligne, les principales exportations de l'Afrique Occidentale Française et de la République autonome du Togo sont constituées par des produits livrés sous une forme à peu près brute ; la seule exception notable, pour l'instant du moins, étant celle de la transformation d'une part croissante de la production d'arachides du Sénégal en un produit de plus en plus élaboré.

Un autre caractère des exportations de notre zone d'émission est d'être à peu près exclusivement composées de denrées principalement utilisées, après une transformation généralement très simple, à la satisfaction des besoins élémentaires et directs, surtout alimentaires, de consommateurs de genre de vie européen. Cette consistance n'est pas particulièrement heureuse, car la quasi totalité des exportations de l'Afrique Occidentale Française et du Togo doit ainsi se placer sur un marché auquel la nature même impose des limites beaucoup plus étroites que celles que connaissent les matières premières industrielles aux usages beaucoup plus extensibles. De plus, la concurrence peut plus librement s'exercer internationalement sur ces marchés et chacun d'eux dominé par un petit nombre de « grands producteurs » connaît de brusques et profondes variations de cours auxquelles la spéculation n'est pas toujours étrangère.

L'importance croissante du cacao et du café dans les exportations de l'Afrique Occidentale Française n'a fait qu'accentuer ce caractère.

Le développement des productions exportables d'autre nature et utilisation, telles que les matières minérales, le caoutchouc, n'en est que plus souhaitable.

Pour l'heure, les exportations de l'ouest africain demeurent essentiellement agricoles et alimentées, pour leur majeure partie, par la production d'une multitude de petites exploitations paysannes africaines, utilisant des procédés cultureux sommaires quoique souvent mieux adaptés au milieu que des techniques mises au point en d'autres lieux.

Le rendement de ces exploitations demeure extrêmement faible, qu'on le rapporte à la surface cultivée ou à la « main-d'œuvre » utilisée.

Certes les tonnages exportés ont marqué d'impressionnantes progressions, mais la cause en est surtout que plus d'hommes ont consacré plus de temps à cultiver plus de terres, abandonnant pour ce faire, d'autres productions ou activités qui assuraient autrefois directement leur subsistance.

**Tableau N° 4 : Indice du volume des importations
de l'Afrique Occidentale Française et du Togo**

Produits	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Biens de consommation	100	126	165	145	163	219	203	203
dont : alimentation humaine	100	145	170	147	181	208	214	223
autres	100	117	162	144	154	225	198	194
Energie	100	121	176	193	167	191	202	225
Matières premières	100	115	158	145	121	135	151	158
Biens d'équipement ...	100	97	117	99	76	90	105	104
Ensemble	100	118	153	136	136	175	172	173

**Tableau N° 5 : Indice des prix moyens à l'importation
en Afrique Occidentale Française et au Togo**

Produits	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Biens de consommation	100	99	110	119	108	101	104	99
dont : alimentation humaine	100	98	106	118	112	103	105	100
autres	100	100	113	119	106	100	104	97
Energie	100	115	126	130	130	127	122	122
Matières premières	100	103	122	146	125	119	123	124
Biens d'équipement ...	100	118	128	157	154	149	148	157
Ensemble	100	103	116	130	118	110	114	112

**Tableau N° 7 : Répartition par groupes d'utilisation des importations
de quelques pays en 1956**

Groupes de biens	A. O. F.- Togo	A. E. F.	Cameroun	Mada- gascar	Algérie	France
En % de la valeur totale des importations						
Alimentation humaine	22,8	20,3	16,5	13,3	25,9	26,5
Autres biens de consommation	37,8	25,9	31,4	42,6	32,3	4,4
Energie	4,5	7,5	4,1	4,8	6,1	17,2
Matières premières et demi-produits	15,0	14,1	18,8	21,9	19,3	42,0
Biens d'équipement	19,9	32,2	29,2	17,4	16,4	9,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble des biens de consommation	60,6	46,2	47,9	55,9	58,2	30,9

e) Une dépendance accusée à l'égard des importations :

De plus en plus absorbé par la culture des denrées destinées à l'exportation, le producteur africain a demandé à l'importation la couverture de besoins qu'il assurait lui-même autrefois, et que les marchandises de production extérieure lui paraissent aujourd'hui mieux à même de satisfaire.

Cette dépendance à l'égard des importations est plus grande encore pour toute la fraction croissante de la population qui se détache de la vie rurale traditionnelle, or, l'effectif des salariés, tant du « secteur privé » que du « secteur public » n'a cessé de croître au cours de ces dernières années.

Aussi le « volume » des importations de biens de consommation (c'est-à-dire leur évaluation à prix constant) enregistre-t-il un accroissement qui dépasse celui des biens d'équipement (Cf. tableau N° 4).

Malgré la hausse des prix de ces derniers biens, beaucoup plus forte que celle des biens de consommation (Cf. tableau N° 5), l'importance relative de la valeur, aux prix courants, des importations de biens d'équipement, a été diminuant.

Pour les deux tiers de leur valeur, les importations de notre zone d'émission sont destinées à la satisfaction directe des besoins de la population et pour plus du cinquième à son alimentation (Cf. tableau N° 6). C'est là une proportion particulièrement forte pour un pays dont l'agriculture et l'élevage constituent l'activité essentielle (Cf. tableau N° 7).

**Tableau N° 6 : Importance relative de la valeur des importations
de différentes catégories de biens
en Afrique Occidentale Française et au Togo**

Catégories de biens	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
En % de la valeur totale des importations								
A - Biens de consommation	58,4	60,0	60,0	57,0	64,4	67,3	63,2	60,6
Alimentation	19,7	22,9	20,0	19,3	24,9	21,9	22,6	22,8
Autres	38,7	37,1	40,0	37,7	39,5	45,4	40,6	37,8
B - Energie	3,1	3,6	3,9	4,4	4,3	3,9	3,9	4,5
C - Matières premières ..	14,8	14,4	16,1	17,8	14,0	12,4	14,2	15,0
D - Biens d'équipement.	23,7	22,0	20,0	20,8	17,3	16,4	18,7	19,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Animé d'une très forte propension à consommer des produits importés, étroitement limité dans sa capacité de les acheter par sa très faible productivité, l'ouest africain français est actuellement porté à développer son économie à l'abri de la métropole en recourant de plus en plus à son assistance financière et en s'intégrant de plus en plus étroitement dans son économie.

f) Intégration de l'économie ouest africaine dans le marché et le système des prix de la métropole :

Cette intégration de l'économie de notre zone d'émission dans l'économie métropolitaine se traduit notamment par la place prépondérante que tient la métropole dans le commerce extérieur de l'Afrique Occidentale Française et du Togo. Pour les 6/10, celui-ci s'effectue avec la métropole seule, pour plus des 7/10 avec l'ensemble des pays de la Zone franc.

**Tableau N° 8 : Relations commerciales avec la Métropole (a)
Année 1956**

Pays	Exportations		Importations	
	sur Métropole	sur Pays Z. M. (b)	de Métropole	de Pays Z. M. (b)
A. O. F.	66 %	76 %	66 %	73 %
Togo	77 %	83 %	44 %	53 %
A. O. F.-Togo	66 %	77 %	65 %	72 %
Cameroun	57 %	64 %	63 %	69 %
A. E. F.	64 %	71 %	57 %	61 %
Madagascar	62 %	75 %	72 %	77 %
Gold-Coast	35 %	41 %	47 %	53 %
Nigeria	63 %	65 %	45 %	53 %
Congo belge	52 %	—	35 %	—

(a) En pourcentage de la valeur totale des importations et exportations.

(b) Zone Franc, Zone Sterling ou Union Belgo-Luxembourgeoise.

Il ne faudrait pourtant pas attacher à ces proportions une importance trop grande ; elles ne sont d'ailleurs point aussi exceptionnelles qu'il paraît à premier examen (Cf. tableau N° 8).

Leur signification tient surtout à ce qu'elles résultent moins d'un choix librement fixé des parties que d'une association pré-déterminée où tentent de se compenser la protection des débouchés d'une production métropolitaine à prix élevés et le soutien d'une production ouest africaine dont les prix de revient ne le sont pas moins.

Plus caractéristique en effet que la part de la métropole dans les échanges extérieurs de l'ouest africain français est son intégration dans un « système de prix » dominé par le niveau des prix métropolitains.

Sa consécration la plus récente a été la mise sur pied de modalités de soutien des prix des produits d'exportation des territoires d'outre-mer, mettant ceux-ci à peu près à l'abri des fluctuations du marché international, particulièrement lorsqu'elles sont à la baisse. Ce soutien n'a pu être réalisé, pour le présent du moins, que grâce au concours financier du Trésor public.

Au souci équitable d'équilibrer, dans la mesure du possible, les « surpris » qu'une économie impose à l'autre, s'ajoute une extension outre-mer de principes de rémunérations ou de compensations de charges sociales élaborées et appliquées dans la métropole en même temps que la volonté délibérée d'accélérer le développement économique et social par un équipement moderne financé par des ressources extérieures aux territoires.

C'est la conjonction de tous ces facteurs qui entraîne l'économie ouest africaine à une intégration de plus en plus poussée dans l'économie métropolitaine comme elle conduit ces territoires à recourir de plus en plus à l'assistance financière de la métropole.

g) L'apport des finances publiques métropolitaines à l'économie ouest africaine :

Aussi l'importance de l'apport des finances publiques métropolitaines à la formation du revenu territorial de l'Afrique Occidentale Française et du Togo est-elle une des caractéristiques les plus frappantes de la condition économique présente de ces pays.

Il n'a jamais été possible d'établir un tableau complet et précis des dépenses de fonctionnement et d'équipement intéressant les territoires d'outre-mer financées sur fonds publics métropolitains (a).

La plus importante masse des dépenses financées par la métropole s'enregistre cependant dans la comptabilité des Trésoriers Payeurs des territoires d'outre-mer. Le tableau N° 9 en présente le montant pour chacune des années 1952 à 1956.

Pour près des deux tiers, ces dépenses sont maintenant constituées par des charges dites de « fonctionnement de services publics » et particulièrement par les traitements et soldes du personnel des forces armées nationales et des services civils de l'Etat.

A elles seules, les pensions d'ancienneté civiles et militaires ainsi que les retraites d'anciens combattants versées en Afrique Occidentale Française s'élèvent à un montant appréciable : 3.300 millions de francs C.F.A., soit près du double du montant des sommes payées aux producteurs du Niger pour leur récolte d'arachides ou de la valeur des exportations de bananes de Côte d'Ivoire et de Guinée. Le montant des pensions payées, dans le seul territoire de la Haute-Volta, dépasse sensiblement la valeur de la production exportée.

a) La principale raison en est la multiplicité, chaque jour croissante, des services publics inscrits directement au budget de l'Etat, mais aussi des organismes et institutions de statuts divers financés par lui dont l'activité s'étend maintenant outre-mer. Aucun document budgétaire ne rassemble même les crédits ouverts au titre des différents départements ministériels et la difficulté d'extraire des comptes des différents établissements publics les opérations intéressant un territoire n'a pas été surmontée.

Quant aux seules dépenses directement imputées au budget de l'Etat il n'est pas toujours aisé de déterminer la nature et le montant de celles directement réglées dans la métropole quoique intéressant indiscutablement l'outre-mer (traitements et frais de transport de personnel en congé, matériels prélevés sur des stocks, etc.). Enfin les procédés comptables d'enregistrement des dépenses entraînent un décalage très appréciable entre la date des règlements effectués et celle de l'imputation définitive après une « régularisation » aux modalités plus ou moins complexes.

**Tableau N° 9 : Dépenses réglées sur Fonds publics métropolitains
en Afrique Occidentale Française et au Togo
par les Trésoriers payeurs de ces territoires**

DÉPENSES	1952	1953	1954	1955	1956
En millions de francs métropolitains					
A - DÉPENSES DES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT					
a) Dette publique et viagère (a)	3.253	8.135	6.595	6.674	7.111
b) Services militaires (b)	21.182	22.020	24.366	27.348	31.570
c) Services civils de l'Etat (b)	5.234	5.338	5.521	6.137	7.258
d) Budgets annexes, Etablissements publics	8	14	16	7	8
Total	29.677	35.507	36.498	40.166	45.947
Recettes en A. O. F.-Togo (c)	3.436	2.693	4.098	3.816	3.774
Dépenses nettes	26.241	32.814	32.400	36.350	42.173
B - INVESTISSEMENTS PUBLICS					
a) F. I. D. E. S. (d)	39.539	24.361	17.848	18.831	22.853
b) Caisse centrale de la F. O. M. (d) ..	201	306	1.435	1.272	927
c) Caisse des Dépôts et Consignations	—	—	300	60	—
Total	39.740	24.667	19.583	20.163	23.780
Remboursement d'avances et prêts (d) ..	40	101	3	3	5
Total net	39.700	24.566	19.580	20.160	23.775
C - AIDE FINANCIÈRE AUX BUDGETS TERRITORIAUX					
a) Avances consenties	4.300	—	1.260	3.681	1.291
b) Remboursements effectués	533	1.349	1.592	5.149	519
Solde net	+ 3.767	— 1.349	— 332	— 1.468	+ 772
D - OPÉRATIONS DIVERSES ET A CLAS-SER					
Solde net	— 14.732	— 2.476	+ 6.531	+ 734	— 2.355
TOTAL DES DÉPENSES NETTES....	54.976	53.555	58.179	55.776	64.365

- (a) En quasi-totalité dettes viagères.
(b) Dépenses de fonctionnement et d'équipement.
(c) Pour le principal opérations de trésorerie et d'ordre.
(d) Opérations effectuées par les Trésoriers payeurs seulement.

Sous la seule forme de traitements ou pensions, les fonds publics métropolitains contribuent donc, pour une part très appréciable, à la formation du revenu de la population africaine.

Quant à l'équipement économique et social il est, pour la plus large part, assuré par le F. I. D. E. S., encore que les équipements publics, financés sur ressources locales soient d'un montant appréciable, progressivement réduit, malheureusement, par l'accroissement des dépenses de fonctionnement.

Au total, l'apport, sans contrepartie directe, des finances publiques métropolitaines au revenu territorial de l'Afrique Occidentale Française et du Togo atteint maintenant à peu près la moitié de celui des exportations :

	A VALEUR des Exportations A.O.F.-Togo	B Apport net des Finances publiques métropolitaines	$\frac{B}{A}$
En milliards de francs C.F.A.			
1952	42,2	27,5	65 %
1953	49,5	26,8	54 %
1954	62,5	29,1	46 %
1955	57,2	27,9	49 %
1956	62,4	32,2	52 %

Pour le principal, les « recettes extérieures » de l'Afrique Occidentale Française et du Togo sont donc constituées pour un tiers par une contribution sans contrepartie du Trésor métropolitain et pour les deux autres tiers par des exportations de produits du cru.

* * *

Tableau N° 10 : AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE : Exportations des principaux produits du cru

PRODUITS	MOYENNES QUINQUENNALES										1955	1956
	1905-1909	1910-1914	1915-1919	1920-1924	1925-1929	1930-1934	1935-1939	1940-1944	1945-1949	1950-1955		
Arachides :	Tonnes											
coques	145.731	225.350	177.739	274.761	443.430	409.465	397.695	19.698	4.233	22.116	18.341	12.396
décortiquées (1)	—	—	22.330	15.290	1.562	13.639	150.648	162.778	178.035	196.397	157.248	284.524
huile	—	1	76	79	585	1.296	3.729	19.095	41.308	75.373	87.017	98.760
Amandes palme.	30.677	44.296	50.910	55.885	68.325	70.875	77.343	48.059	54.088	78.548	84.841	86.395
Huile de palme..	14.112	17.309	19.898	19.410	23.510	18.327	20.585	10.773	5.375	13.185	18.272	17.794
Amandes kar. (2).	42	852	556	141	1.770	1.844	10.051	5.494	9.789	11.882	8.285	6.332
Beurre de karité..	23	81	74	372	3.405	3.150	4.612	963	2.916	1.049	913	2.428
Coprah	295	329	203	89	118	157	350	567	570	699	603	512
Sésame	322	630	551	599	1.266	713	746	803	439	812	777	1.402
Café vert	39	38	39	61	208	1.421	11.101	22.718	47.939	68.676	95.059	131.124
Cacao	6	31	414	2.586	10.778	28.128	49.871	26.451	36.332	58.374	75.210	75.754
Bananes fraîches.	52	120	52	432	3.224	17.372	52.688	8.991	30.014	84.818	124.959	115.742
Bois	14.879	30.376	19.783	61.067	101.862	51.389	56.826	10.576	51.996	114.881	169.460	214.621
Coton égrené ...	82	189	467	895	3.532	2.493	3.697	2.289	1.593	1.425	1.876	1.158
Sisal (3)	—	10	60	382	606	2.317	4.127	1.274	703	199	266	25
Gomme arabique.	3.278	2.736	3.349	3.752	5.297	4.963	5.494	4.526	6.059	4.192	4.895	5.046
Caoutchouc	3.751	3.138	1.319	808	1.249	189	747	1.774	825	247	—	42

(1) Aucune exportation avant 1916.

(2) Aucune exportation avant 1908.

(3) Aucune exportation avant 1914.

II. — LE DÉVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE ET DU TOGO EN 1955-1956

En 1955 comme en 1956 un très petit nombre de denrées ou matières premières ont assuré la plus grande part de la valeur des exportations de l'Afrique Occidentale Française et du Togo.

PRODUITS	1955	1956
	Pourcentage de la valeur totale des exportations	
Oléagineux	35 %	41 %
Café	48 %	43 %
Cacao		
Bananes	3 %	3 %

A l'exception de la banane, la quasi totalité de ces productions est le fait du paysannat africain, et si une part très appréciable de la production d'arachides est maintenant triturée et ainsi « valorisée » avant d'être exportée, la plupart des denrées sont expédiées en l'état ou peu s'en faut.

Par leur importance dans la création du revenu monétaire de l'ouest africain, par le fait que leur « commercialisation » exerce une influence déterminante sur le volume des crédits nécessaires à son financement et sur la circulation fiduciaire (l'achat au producteur se réglant uniquement en billets), les productions de l'arachide, du coton, du cacao et du café retiendront particulièrement notre attention. La crise traversée par la production de la banane en Guinée nous conduira à considérer également ce produit avant de dégager la situation générale des échanges au cours de l'année 1956.

Commercialisation des Arachides au Sénégal

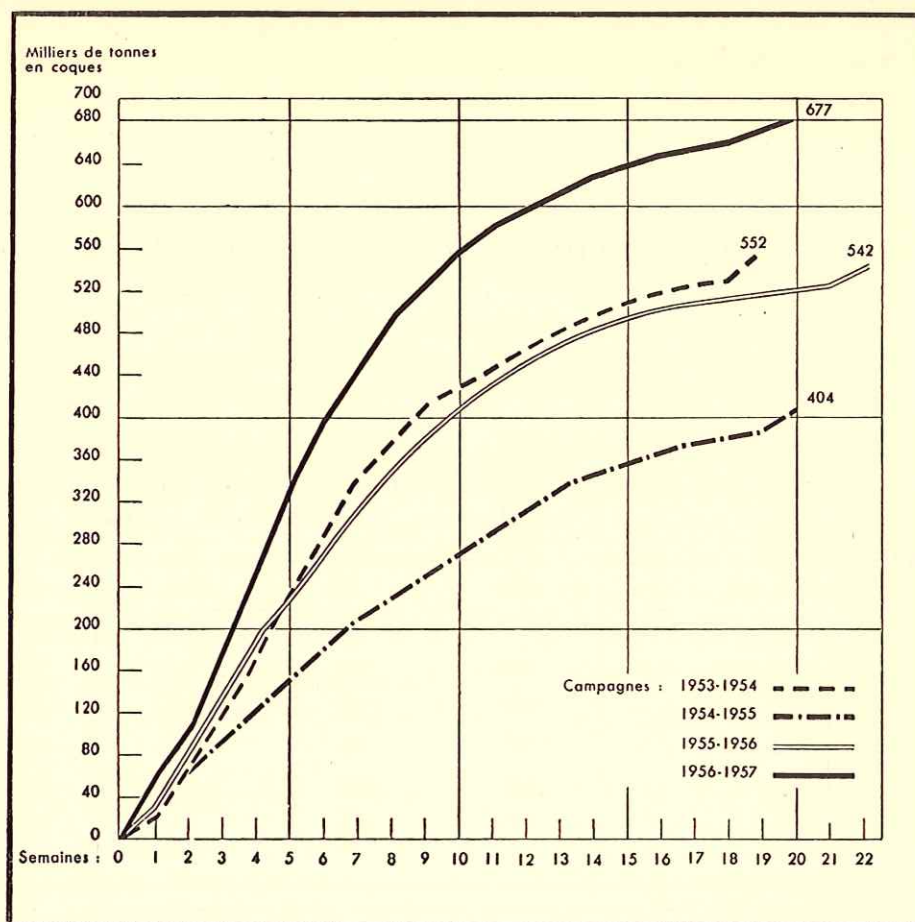


Tableau 11 : Sénégal - Production commercialisée d'arachides

CERCLES	1947-48	1948-49	1949-50	1950-51	1951-52	1952-53	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57
Milliers de tonnes « arachides en coques »										
Kaolack	218	212	204	149	158	172	214	195	243	307
Djourbel	60	49	51	31	48	57	74	32	48	83
Thiès	67	60	54	44	83	80	90	36	54	103
Louga	15	21	25	32	54	54	59	31	57	44
Bas-Sénégal	—	—	—	1	2	4	6	1	4	0,8
Linguère	1	1	2	1	5	7	9	3	8	5
Bakel	—	—	—	—	—	—	—	0,2	4	3
Kedougou	—	—	—	—	—	—	—	3	0,2	0,1
Tambacounda	15	14	16	14	19	16	16	14	18	20
Délégation de Dakar .	1	1	1	1	2	2	3	1	0,8	2
Casamance	58	59	54	60	57	55	67	67	91	97
Ventes des Sociétés de Prévoyance	17	13	13	7	12	13	14	7	14	12
Ensemble...	452	430	420	340	440	460	551	390	542	677

a) *L'arachide.*

L'arachide demeure la première production d'exportation de l'Afrique Occidentale Française. Quinze milliards de francs C.F.A. ont été versés aux producteurs africains pour l'achat de leur récolte 1955 (commercialisée en 1955-1956).

La production d'arachides a atteint, il est vrai, cette année, un volume sans précédent depuis la fin de la dernière guerre, mais que dépassera encore celle de l'année 1956 dont la commercialisation se prolonge au-delà de la période à laquelle se limite ce rapport.

PRODUCTION COMMERCIALISÉE — BASE COQUES (1.000 tonnes)				
Campagnes	Sénégal	Autres Territoires A.O.F.	Togo	Total
1949-1950	420	74	3	497
1950-1951	340	95	5	440
1951-1952	440	143	5	588
1952-1953	460	138	2	600
1953-1954	551	166	3	720
1954-1955	391	192	5	588
1955-1956	542	250	4	796
1956-1957	677	205	5	887

Au *Sénégal*, la campagne 1955-1956 de commercialisation des arachides s'est ouverte le 28 novembre (en Casamance, le 12 décembre seulement), pour se terminer officiellement le 13 avril (le 27 en Casamance) au bout de vingt-deux semaines, s'étant déroulée sans incidents notables, au rythme très rapide qui est habituellement le sien : en moins de six semaines, plus de la moitié du tonnage ayant été commercialisé (539.000 tonnes d'arachides en coques).

Plus rapide encore fut le rythme de la campagne 1956-1957. Ouverte le 10 décembre 1956 au Sénégal (le 17 en Casamance, à Tambacounda et Bokel), cette campagne paraissait devoir être de volume moyen. Des pluies exceptionnellement tardives vinrent en entraver les premières opérations. En fait, la récolte dépassa les pronostics les plus optimistes et les opérations d'achats s'effectuèrent à une cadence peut être jamais atteinte (Cf. graphique).

Fin décembre 1956, après trois semaines d'opérations coupées d'un arrêt dû à la pluie, 186.000 tonnes d'arachides en coques avaient été achetées contre 132.000 l'année précédente. Nous commenterons cette campagne exceptionnelle dans notre prochain rapport.

Au *Niger*, au contraire, le tonnage d'arachides commercialisé en 1956-1957 (79.000 t.) a été très notablement inférieur à celui, très élevé il est vrai, enregistré en 1955-1956 : 97.800 tonnes d'arachides décortiquées, total jamais atteint en ce territoire.

Tableau N° 12 : Niger - Production commercialisée d'arachides

	1952-53	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57
NIGER-EST	Milliers de tonnes d'arachides décortiquées				
Cercle de Gouré (Zagari)	0,4	1,1	1,1	2,3	2,3
Cercle de Zinder					
Subdivision Zinder	2,1	4,0	2,6	6,9	4,4
— Magaria	19,3	26,2	30,7	40,9	33,4
Cercle de Maradi					
Subdivision Maradi	10,6	17,0	13,5	21,9	15,8
— Tessaoua	5,4	8,9	7,8	13,5	10,2
Cercle de Tahoua					
Subdivision Madaoua	0,6	1,4	1,5	4,8	5,1
— Birni-N'Konni	—	—	—	0,1	
TOTAL NIGER-EST	38,4	58,6	57,2	90,4	71,2
NIGER-OUEST					
Niamey-Dosso-Tillabéri	1,5	4,1	3,2	7,4	7,9
TOTAL NIGER	39,9	62,7	60,4	97,8	79,1

Au *Soudan*, la campagne 1955-1956 fut également très brillante : 86.000 tonnes d'arachides « base coques ». Ouverte le 3 janvier 1956 et fermée le 13 Juin, elle fut d'abord freinée par un désaccord des producteurs et acheteurs sur les cours d'achat qu'une intervention de l'administration régla au mieux des intérêts de tous.

Ces résultats très satisfaisants sont dus sans doute à de bonnes conditions climatiques, mais également aux efforts poursuivis par les Services de l'agriculture pour la diffusion de variétés sélectionnées, de matériel agricole approprié, voire d'engrais.

Pour une large part, ils sont également le fruit des mesures prises ces dernières années afin d'assurer au producteur d'arachides l'écoulement de la récolte à un prix convenable et surtout stable, déterminé à l'ouverture de la campagne commerciale.

Les modalités de soutien des prix de l'arachide en Afrique Occidentale Française et au Togo sont demeurées, au cours des années 1955 et 1956, celles définies par le décret du 13 novembre 1954 organisant le marché des graines oléagineuses fluides alimentaires. Les interventions nécessaires à la régularisation du marché sont effectuées par la Société Interprofessionnelle des Oléagineux Fluides Alimentaires (S.I.O.F.A.), et leur financement par le *Fonds de soutien et de régularisation du marché des oléagineux fluides alimentaires*, compte ouvert dans les écritures du Trésor et alimenté par des cotisations professionnelles incluses dans le «prix de campagne».

Ce dernier est déterminé chaque année par arrêté interministériel au stade C. A. F. port métropolitain, et pour les conditions habituelles de vente en C. A. F. des arachides décortiquées de l'Afrique française.

Par arrêté du 25 novembre 1954, le prix de campagne des arachides d'huilerie de la récolte 1954-1955 avait été fixé à 94,50 fr. (métropolitains) le kilo, la *Société Interprofessionnelle des Oléagineux Fluides Alimentaires* (S. I. O. F. A.) devant assurer la régularisation du marché sur la base d'un prix d'intervention maximum de 95,50 fr. et d'un prix d'intervention minimum de 93 francs (a).

Ces conditions ont été reconduites pour la campagne 1955-1956 par un arrêté interministériel du 8 décembre 1955 et, pour la campagne 1956-1957, par arrêté du 14 novembre 1956.

Sur la base du prix d'intervention maximum (95,50) sont déterminés les prix maxima d'achat aux producteurs du Sénégal de l'arachide en coques dans les trois principaux ports d'embarquement (Dakar, Kaolack, Ziguinchor), le prix minimum d'achat dans chacun des points de commercialisation en découlant par déduction des frais de transport (Cf. tableau N° 13).

Tableau N° 13 : Prix de l'arachide du Sénégal

	1953-54	1954-55	1955-56	1956-57
A - PRIX C.A.F., PORT MÉTROPOLITAIN :	Décortiqué, le kilo, en francs métropolitains			
a) Prix de campagne	94,5	94,5	94,5	94,5
b) Prix d'intervention maximum	—	95,5	95,5	95,5
B - PRIX MINIMUM D'ACHAT AU PRODUCTEUR :	En coque, le kilo, en francs C.F.A.			
Dakar	21,00	21,00	22,00	22,00
Kaolack	20,00	20,00	21,25	21,25
Ziguinchor	19,50	19,50	20,50	20,50

a) Le prix d'intervention minimum est majoré chaque mois, à compter du 1^{er} juillet, de divers frais de stockage et d'agio, évalués forfaitairement à 0,40 franc par kilo jusqu'à un maximum de 1,60 franc.

Cours des Arachides décortiquées et des Palmistes

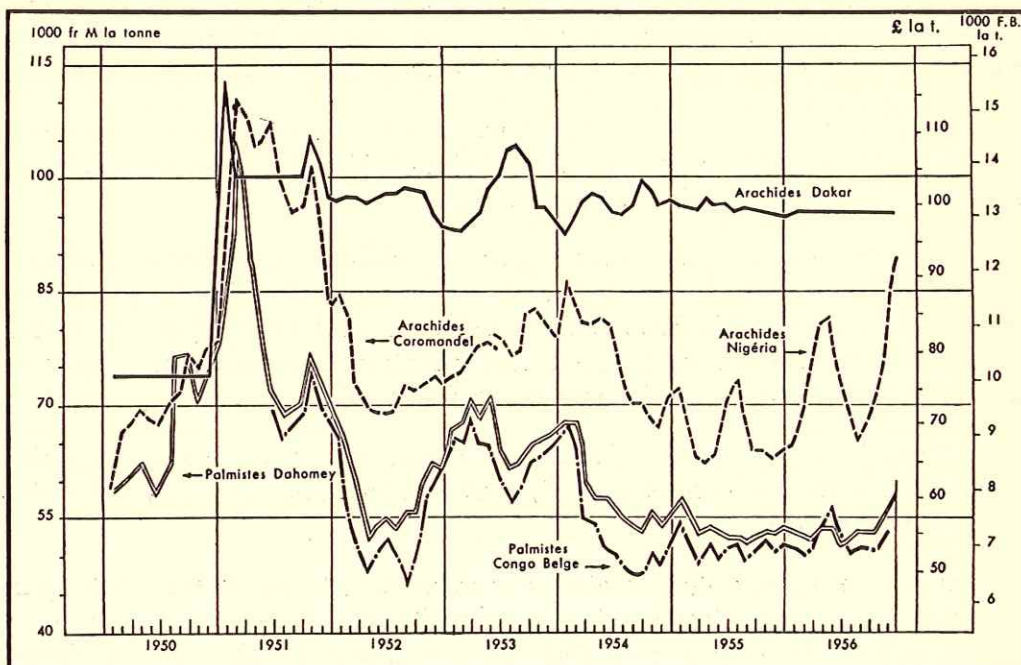


Tableau N° 14 : Exportations d'arachides et dérivés de l'A . O . F et du Togo

PRODUITS	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Tonnes						
Arachides en coques	23.391	20.908	25.837	38.093	18.341	12.396
Arachides décortiquées	170.198	184.473	200.155	238.732	160.870	287.515
Huile d'arachide brute	46.284	50.654	90.235	89.664	81.566	87.327
Huile d'arachide raffinée	7.164	9.044	8.529	3.844	5.451	11.433
Tourteaux d'arachides	65.138	96.192	122.901	127.547	117.617	138.679

Ce système d'intégration dans le marché métropolitain et de soutien des prix a assuré au producteur d'arachides de l'ouest africain français des cours très sensiblement supérieurs à ceux qui lui auraient été offerts sur le marché international. Ce « surpris », pour user d'une expression à la mode, varie cependant considérablement selon la conjoncture :

COURS MOYENS NON PONDÉRÉS	1954	1955	1956
Arachides Afrique Française :			
Le kilo C.A.F. Prix soutien maximum en francs métropolitains	95,50	95,50	95,50
Arachides Nigeria :			
C.A.F. port européen, la tonne longue (1.016 kg) en livres sterling	78,68	68,75	77,0
Cours moyen de la livre sterling au marché parallèle français	995	993	1.043
Parité en francs du cours de l'arachide Nigeria, le kilo en francs métropolitains	77	67	79
« Surpris » en %	24 %	42 %	21 %

Ces données n'ont naturellement qu'une valeur indicative. Elles incorporent notamment la hausse des prix des oléagineux ayant suivi les événements dont le Canal de Suez a été le théâtre fin juin 1956.

Bien que d'importance très variable, le surpris que le marché français assure à l'arachide de l'ouest africain est devenu très appréciable depuis 1951.

Faut-il voir en cette protection une des raisons du succès de la culture des arachides dans l'ouest africain? Peut-être. Toujours est-il qu'aucune autre production d'exportation n'a connu pareil développement dans l'immense zone soudanaise, qui de l'Atlantique au Tchad traverse l'Afrique Occidentale Française et le nord du Togo où, à côté de l'arachide, le coton aurait sa place.

b) Le coton.

Dans la liste des importations françaises de produits végétaux tropicaux, le coton tient la première place. Aussi l'approvisionnement de la France par la production des territoires d'outre-mer est-il depuis un siècle un des premiers espoirs d'une collaboration des économies métropolitaines et ultramarines françaises. Les résultats n'ont cependant pas été à la mesure des espérances et peut-être des efforts : pour les 9/10 le coton utilisé par l'industrie française doit être encore importé de l'étranger, près de la moitié devant être réglée en dollars. Dans la participation des territoires d'outre-mer à l'approvisionnement métropolitain, l'Afrique Occidentale Française et le Togo n'ont qu'une très faible part.

Depuis 1953, la commercialisation du coton en Afrique Occidentale Française et au Togo s'effectuait dans le cadre d'une convention entre l'Union Commerciale de l'Industrie Cotonnière (U. N. I. C. O.) constituée par le Syndicat général de

l'industrie cotonnière d'une part et d'autre part le Groupement des Exportateurs de Coton de l'Afrique Française (G. E. C. A. F.) avec l'accord et sous le contrôle des Ministres de la France d'Outre-Mer et de l'Industrie et du Commerce. Cette convention du 3 mars 1953 arrivait à expiration à la clôture de la campagne 1954-1955.

La campagne 1955-1956 vit donc l'application de dispositions nouvelles, dominées, en ce qui concerne la détermination des prix, par les mesures de stabilisation des cours instituées par le décret du 14 octobre 1954 sur les Caisses de Stabilisation des Prix dans les territoires d'outre-mer et le décret du 2 février 1955 créant le *Fonds National de Régularisation des Cours des Produits d'Outre-Mer*.

Deux décrets n° 55-1281 et 55-1282, tous deux du 20 septembre 1955, instituèrent, le premier pour l'ensemble des territoires de l'Afrique Occidentale Française, le second pour le Togo, une *Caisse de Stabilisation des prix du coton*.

Ces Caisses peuvent recevoir l'aide financière du Fonds National de Régularisation des Cours des Produits d'Outre-Mer lorsque leur intervention est nécessaire pour maintenir les cours à une parité F. O. B. déterminée par arrêté interministériel.

Cette parité a été déterminée pour la campagne 1955-1956 par arrêté du 9 février 1956, et par arrêté du 27 décembre 1956 pour la campagne 1956-1957 :

VARIÉTÉ DE COTON	« Cours de soutien » La tonne F.O.B. en francs C.F.A.	
	1955-1956	1956-1957
Soudan - N'Kourala	150.000	145.000
Côte d'Ivoire Bamako	129.000	125.500
— Korhogo	129.000	120.300
Haute-Volta, Niger : Allen	147.000	145.000
Dahomey Allen	132.500	129.000
Sud Dahomey	122.000	121.000
Togo	123.000	120.000

Sur ces bases, les prix d'achat aux producteurs purent être fixés dans chaque territoire à des taux variant, selon la variété et la région, de 25 à 32 francs C.F.A. le kilo de coton en graine.

Des conventions intervenues entre les Caisses de Stabilisation d'une part et d'autre part le Groupement des Exportateurs de coton de l'Afrique Française, la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles (C. F. D. T.), l'Office du Niger et les Industriels d'Afrique Occidentale Française utilisateurs de coton fibre, précisèrent les modalités de soutien des cours d'achat.

Les mesures ainsi prises jointes aux efforts poursuivis par les Services de l'Agriculture, l'Office du Niger et particulièrement par la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles (C. F. D. T.) doivent permettre à la production de coton de se développer quelque peu. Leur effet ne s'est pas encore pleinement fait

sentir et la production de l'Afrique Occidentale Française et du Togo demeure faible (Cf. tableau N° 15).

Tableau N° 15 : Production de coton commercialisée en A. O. F. et au Togo

TERRITOIRES	1952-53	1953-54	1954-55	1955-56
En tonnes de coton graine				
Soudan : Culture sèche	198	523	1.124	1.538
Office du Niger	2.267	3.321	3.118	2.712
Haute-Volta	236	587	891	1.295
Côte d'Ivoire	2.480	2.180	4.000	3.093
Dahomey	2.368	1.870	2.294	1.651
Total A. O. F.	7.549	8.481	11.427	10.289
Togo	4.300	3.300	5.131	3.411
Total A. O. F.-Togo	11.849	11.781	16.558	13.700

Pour une part croissante, la production commercialisée trouve son débouché dans les filatures locales dont la consommation totale a été estimée à 2.048 tonnes en 1956. Les quantités exportées en sont réduites d'autant, et le tableau N° 16 montre combien elles demeurent modestes après cinquante ans d'efforts.

Ce même tableau enregistre la quasi disparition du sisal de la liste des exportations de l'Afrique Occidentale Française.

Tableau N° 16 : Exportations de fibres de coton et de sisal de l'Afrique Occidentale Française

PÉRIODES	Coton	Sisal
	Tonnes	Tonnes
Moyennes annuelles :		
1905-1909	82	—
1910-1914	189	10 (a)
1915-1919	467	60
1920-1924	895	382
1925-1929	3.532	606
1930-1934	2.493	2.317
1935-1939	3.697	4.127
1940-1944	2.289	1.274
1945-1949	1.593	703
1950-1954	1.425	199
Années :		
1955	1.944	266
1956	1.242	25

(a) Année 1914. Auparavant, aucune exportation.

c) La banane.

Si les territoires d'outre-mer ne sont pas arrivés à couvrir les besoins de la France en fibres textiles, le développement de leur production de bananes peut, par contre, être donné en exemple de réussite dans cette voie, ce succès pouvant seulement être compromis par son excès même.

Les besoins du marché métropolitain sont, en effet, largement couverts par la production des départements et territoires d'outre-mer. Pour le tiers, les importations en France proviennent des deux territoires de l'Afrique Occidentale Française exportateurs de bananes : la Côte d'Ivoire et la Guinée (Cf. tableau N° 17). Cette proportion va cependant décroissant devant le développement des importations en provenance des Antilles françaises, et une équitable répartition du marché métropolitain entre les territoires et départements d'outre-mer producteurs n'est pas un des moins délicats problèmes de l'avenir de la production de la banane dans les pays français tropicaux.

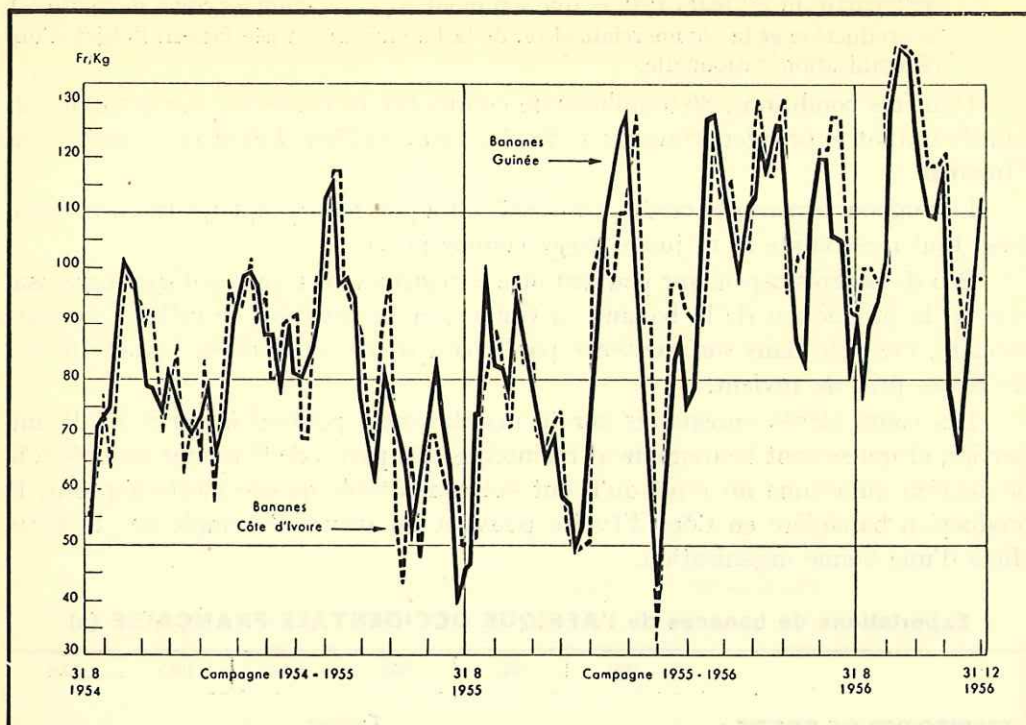
Tableau N° 17 : Bananes : importations en France

PROVENANCES	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Tonnes						
Importations des P. O. M.	236.463	248.023	245.330	275.120	267.056	262.096
Importations de l'étranger	2.971	5.650	5.334	1.928	4.253	3.882
Total	239.434	253.673	250.664	277.048	271.309	265.978
dont : A. O. F.	65.543	76.075	75.339	91.552	93.025	78.774
Cameroun	37.602	37.875	47.151	50.312	53.073	51.942
Guadeloupe	66.997	74.650	68.597	77.239	68.647	59.468
Martinique	66.001	59.421	54.241	55.996	52.203	70.714
Iles Canaries	2.719	5.647	5.310	1.878	4.253	3.882
Pourcentages						
Pourcentage sur total des impor- tations :						
des P. O. M.	99	98	98	99	98	99
de l'A. O. F.	27	30	30	33	34	30

Extrêmement sensible à la cadence et à l'importance des arrivages, aux conditions climatiques en France, à l'approvisionnement, en quantité et prix, en « fruits rouges » concurrents, le marché métropolitain de la banane connaît de vives fluctuations de cours.

Il a ainsi enregistré à la fin de l'année 1955 une brutale et profonde chute de prix : certaines transactions furent traitées, avant Noël 1955, sur la base de 49 francs métropolitains le kilo, wagon-départ port français, alors qu'il est généralement admis qu'un prix de 80-85 francs assure la rentabilité des plantations guinéennes.

Bananes - Cours moyens hebdomadaires (Wagon départ ports français)



Cet effondrement des cours provoqua une très grave crise dans la trésorerie des planteurs de la Guinée, déjà fortement engagés auprès de leurs commissionnaires, et la plupart d'entre eux étaient incapables de payer, fin décembre, les salaires dus à leur main-d'œuvre. Ils étaient, par ailleurs, conduits à négliger ou réduire l'entretien de leurs plantations gravement menacées par le cercospora.

Cette crise devait cependant être surmontée grâce aux mesures prises sous l'égide de l'Administration de la Guinée par la Fédération bananière avec l'assistance des banques. Celles-ci consentirent à la Caisse Centrale de Crédit Agricole Mutuel de la Guinée un crédit de 100 millions de francs C.F.A. qui fut réparti entre les planteurs au prorata du tonnage exporté par eux, et à raison d'un maximum de 1.500 francs par tonne.

Les banques avaient subordonné leur concours à un accord de réescompte de l'Institut. Celui-ci fut donné sous réserve que :

- le crédit à consentir bénéficie de l'aval du Territoire (il fut accordé le 13 janvier par l'Assemblée Territoriale de la Guinée),
- l'échéance des effets de mobilisation présentés au réescompte ne soit pas postérieure au 15 juillet 1956,
- le remboursement des prêts consentis soit assuré par un prélèvement effectué par les commissionnaires sur les sommes revenant aux planteurs au titre des

exportations réalisées. L'Institut accepta que ce prélèvement ne soit effectué qu'à partir du 1^{er} mars 1956 et que son montant varie selon les cours de vente (a), — la production et la commercialisation de la banane en Guinée fassent l'objet d'une réorganisation rationnelle.

Dans ces conditions, 86,6 millions de crédits furent consentis aux planteurs de Guinée durant le premier trimestre 1956, dont 63,2 millions furent réescomptés par l'Institut.

Le remboursement des crédits consentis est à peu près complet, l'Institut ayant cessé tout réescompte le 15 juillet 1956, comme prévu.

Peu de progrès cependant peuvent être enregistrés vers une meilleure organisation de la production de la banane en Guinée, et la situation de celle-ci demeure précaire, menacée dans son existence par le cercospora, et dans sa rentabilité par ses hauts prix de revient.

Les cours élevés enregistrés sur le marché métropolitain à partir de la mi-janvier, et qui se sont heureusement maintenus une partie de l'été, ont accordé à la production guinéenne un répit qu'il eut été souhaitable qu'elle mette à profit, la production bananière en Côte d'Ivoire pouvant lui servir d'exemple des heureux effets d'une bonne organisation.

Exportations de bananes de l'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE (a)

	1951	1952	1953	1954	1955	1956
TERRITOIRES DE SORTIE :	Tonnes					
Guinée	62.118	61.892	71.836	83.251	98.001	91.063
Côte d'Ivoire	16.062	17.991	21.322	20.939	26.958	24.679
Autres	1	17	—	—	—	—
Total A. O. F.	78.181	79.900	93.158	104.190	124.959	115.742
DESTINATIONS :						
France	66.653	70.577	75.905	84.726	101.484	94.175
Algérie	5.741	5.384	8.404	7.344	8.182	7.894
Tunisie	—	—	343	1.335	2.475	1.386
Maroc	736	1.593	4.118	5.171	5.716	4.021
Allemagne	5.050	831	1.041	1.067	394	386
Italie	—	1.506	3.202	1.584	5.460	7.880
Danemark	—	—	145	2.957	590	—
Autres pays	1	9	—	6	(b) 658	—

(a) Aucune sortie du Togo.

(b) Dont Feroe : 656.

a) Selon le barème suivant (Frs métropolitains par Kg de bananes exporté) :

	Cours de vente *	Prélèvement
Inférieur à 75 francs		—
de 75 à 80 francs		2
81 à 85 —		4
86 à 90 —		6
91 et au-dessus		10

* Wagon départ port français.

d) Le cacao.

Si la géographie économique la plus élémentaire associe l'arachide au Sénégal et la banane à la Guinée, elle fait aussi du cacao et du café les deux facteurs de l'essor remarquable de la Côte d'Ivoire.

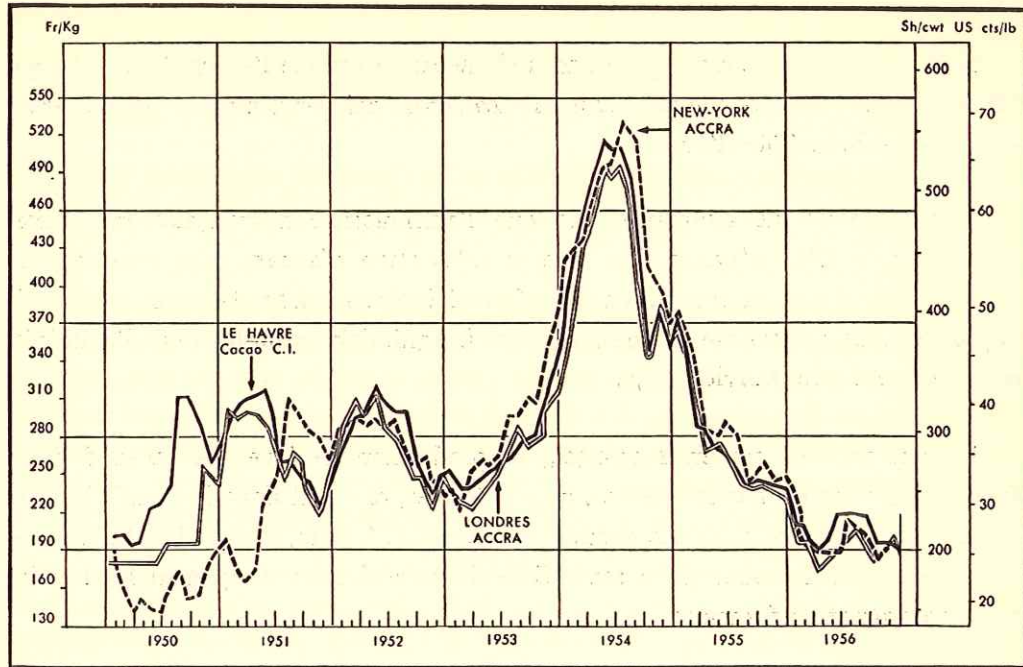
Il y a moins de cinquante ans que l'administration française introduisit le cacaoyer en Côte d'Ivoire. Par une manifestation d'autant plus remarquable qu'elle fut spontanée, la population de la Côte d'Ivoire a célébré la mémoire d'un de ses plus tenaces vulgarisateurs en inaugurant à Agnibilékrou un buste de l'Administrateur Clerc, le 12 Janvier 1957.

De quelques tonnes en 1905-1909, la production de fèves de cacao dépasse maintenant, dans les bonnes années, 70.000 tonnes, classant dans le monde la Côte d'Ivoire au quatrième rang des producteurs après le Ghana, le Brésil et la Nigeria, et la production de cacao de la seule Côte d'Ivoire dépasse largement les besoins de la consommation française.

Tableau N° 18 : Exportations de cacao de l'A. O. F. et du Togo

	1951	1952	1953	1954	1955	1956
TERRITOIRES DE SORTIE :	Tonnes					
Côte d'Ivoire	55.452	50.171	71.695	52.704	75.210	75.754
Autres	25	50	—	—	—	—
Total A. O. F.	55.477	50.221	71.695	52.704	75.210	75.754
Togo	5.250	4.461	7.823	12.633	14.156	4.555
Total A. O. F.-Togo .	60.727	54.682	79.518	65.337	89.366	80.309
DESTINATIONS :						
France	27.611	20.531	28.455	25.755	21.030	29.880
Afrique du Nord	446	233	416	320	750	1.043
Etats-Unis d'Amérique	3.197	5.834	7.937	12.909	23.276	19.268
Canada	350	441	—	—	150	100
Grande-Bretagne	1.341	978	2.658	1.189	651	325
Union Belgo-Luxembourgeoise.	526	375	339	933	250	585
Pays-Bas	12.846	13.683	24.339	12.905	24.714	15.743
Allemagne	6.804	5.510	6.814	2.979	8.447	4.830
Italie	1.950	3.096	3.734	4.993	5.226	4.887
Autres pays	5.656	4.001	4.826	3.354	4.872	3.648

Cours du Cacao au Havre, à Londres et à New-York



Le développement général de la production mondiale, passée de 750.000 tonnes environ à la veille de la dernière guerre à 800.000 tonnes ces dernières années, n'a été suivi qu'avec un certain retard d'un accroissement de la consommation, découragée ces dernières années, par des prix très élevés.

Pour diverses raisons les cours du cacao sont parmi les plus sensibles de ceux des denrées du commerce international et connaissent des hausses spectaculaires comme des chutes brutales. Au cours de l'été 1954, le cacao se vendit ainsi à des prix exceptionnellement élevés, atteignant, au marché de New-York, 73 U. S. cents la livre (453 gr.) ; un an plus tard, il y était coté 33 cents (a).

C'est dans cette condition que s'ouvrit la campagne 1955-1956, le producteur de Côte d'Ivoire se voyant offrir 75 francs C.F.A. (base nu bascule Abidjan) pour ce qu'il avait pu vendre près de 200 francs un an plus tôt, si médiocre que fût la qualité de son produit. Or, celle-ci était de moins en moins brillante.

a) Maximum enregistré : 72,9 cents la lb pour l'Accra disponible, mais à ce taux les transactions furent pratiquement nulles.

Pour parer à la persistance de la baisse des cours et maintenir aux planteurs de cacao une rémunération convenable, le soutien des cours d'achat fut organisé pour la campagne 1956-1957 selon le système général qui a pour cadre juridique le décret n° 54-1021 du 14 octobre 1954 tendant à créer des *caisses de stabilisation de prix dans les territoires d'outre-mer*.

Rappelons que le concours financier de la métropole à ces caisses par l'intermédiaire d'un *Fonds national de régularisation des cours des produits d'outre-mer*, créé par décret 55-185 du 2 février 1955, et administré par un Comité directeur dont la composition a été fixée par décret n° 55-1642 du 16 décembre 1955. Ce Fonds peut apporter son assistance à « toutes les productions agricoles des territoires qui relèvent du Ministre de la France d'Outre-Mer ».

L'application des mesures de soutien s'effectue en principe dans chaque territoire par des Caisses de soutien propres à chaque produit assisté.

Un décret n° 55-1285 du 30 septembre 1955 créa ainsi une *Caisse de stabilisation des prix du cacao en Côte d'Ivoire*.

Cette caisse, comme ses semblables, est un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, géré par un comité dont les décisions sont exécutées par le Directeur des services économiques de l'administration territoriale, les opérations de caisse et la tenue de la comptabilité étant confiées au Trésorier-payeur du Territoire.

L'institution est donc, à la fois décentralisée et administrativement très légère.

En ce qui concerne la République autonome du Togo, une législation et une réglementation propres édictées par l'Assemblée législative et le Gouvernement togolais dans le cadre du statut du 24 août 1956, y ont transposé les institutions des territoires d'outre-mer. Un décret (togolais) n° 56/4 du 12 novembre 1956 a créé une *Caisse de stabilisation des prix du cacao*, tandis que, par une loi n° 56/5 du 9 novembre 1956, l'Assemblée législative autorisait le premier Ministre à conclure une convention assurant à la Caisse de stabilisation des prix du cacao du Togo l'aide financière du Fonds National de Régularisation des cours des produits d'outre-mer.

Outre les difficultés générales de ce genre d'intervention, le soutien des cours d'achat du cacao des territoires français rencontre certaines difficultés particulières à ce produit :

- la fève de cacao ne peut se conserver longtemps en climat tropical sans installations de stockage coûteuses, dont les territoires d'outre-mer ne disposent pas,
- la production de cacao des territoires français s'écoule pour les deux tiers sur des marchés étrangers.

La procédure de soutien des cours choisie fut celle d'une prime à l'exportation permettant à l'exportateur d'assurer au producteur un prix minimum déterminé par la Caisse.

Cette modalité évitait un bouleversement de l'organisation commerciale existante.

La détermination du cours « à soutenir » est évidemment capitale. Comme elle dépend en fin de compte des possibilités financières de la Caisse et que l'état de celles-ci exige un recours à l'aide du Trésor public, on comprend que l'article 2 du décret du 2 février 1955 stipule que « le Fonds National de Régularisation » ne pourra intervenir que lorsque le cours de l'une des productions mentionnées à l'alinéa précédent se trouvera « au-dessous d'un montant fixé par arrêté conjoint des Ministres de la France d'Outre-Mer et des Finances ».

C'est donc un arrêté du 24 août 1956 du Ministre des Affaires Economiques et Financières et du Ministre de la France d'Outre-Mer qui fixa le « cours du kilogramme de cacao au-dessous duquel les Caisses de stabilisation pourraient verser des primes dans la limite des ressources prévues » à 205 francs métropolitains le cacao courant « au stade F. O. B. port d'embarquement ».

Le « cours d'intervention » ainsi déterminé est le même pour « tous les territoires relevant du Ministre de la France d'Outre-Mer » ; c'est également celui adopté par les pouvoirs publics togolais.

Mais, par contre, les modalités de soutien et d'intervention de la Caisse diffèrent très sensiblement d'un territoire à l'autre (a).

Ces différences portent principalement sur :

- les modalités de calcul du cours de référence à comparer au cours d'intervention ;
- la détermination du cours d'achat au producteur ;
- les contributions à verser par les exportateurs à la Caisse dans les cas où les cours de vente du cacao seraient supérieurs à celui correspondant au cours d'intervention ;
- la détermination de la prime versée aux exportateurs lorsque le cours du marché extérieur est inférieur au cours d'intervention ;
- la déclaration des achats et les délais dans lesquels les quantités achetées peuvent être exportées.

La détermination d'un cours local port d'embarquement du cacao est confiée Comité de Cotation comprenant, outre le Directeur de la Caisse, des représentants de l'Administration territoriale, des exportateurs et des producteurs.

La cotation des cours est, en principe, effectuée quotidiennement en Côte d'Ivoire. Au Togo, elle doit l'être au minimum une fois par semaine.

La réglementation togolaise laisse au Comité de Cotation le soin d'établir le cours F. O. B. correspondant au « cours C. A. F. pratiqué sur les différentes places extérieures », avec la faculté de « prendre pour référence les cotations retenues par les organismes analogues fonctionnant à Abidjan et à Douala ».

La correspondance entre le prix C. A. F. « sur les différents marchés métropolitains et étrangers » et le cours nu bascule Abidjan, s'obtient en Côte d'Ivoire par application d'un « différentiel » homologué par le Comité de gestion de la Caisse de stabilisation (en sa réunion du 18 septembre 1956).

a) Les modalités ont été déterminées par une série de règlements des Chefs de territoires.

Le prix d'achat du cacao au producteur dans les centres de commercialisation doit être au moins égal au cours de soutien nu bascule port d'embarquement, déduisant du cours F. O. B. fixé par l'arrêté ministériel du 24 août 1956, diminué des frais de transport du centre de commercialisation au port d'embarquement, et des frais d'achat dont le montant a été déterminé par arrêté du chef de territoire, le 20 septembre 1956.

Le barème adopté par la Caisse de la Côte d'Ivoire établit le « cours de soutien » nu bascule du cacao courant à 70 francs C.F.A. le kilo à Abidjan, sur la base du cours de soutien F. O. B. de 102,5 francs C.F.A. le kilo (ou 205 fr. métropolitains) fixé par l'arrêté ministériel précité.

Afin d'assurer dès que possible à la Caisse, des ressources que toute hausse des cours au-dessus du niveau de soutien permettrait de dégager, l'Administration de la Côte d'Ivoire a eu la sagesse de décider que toute différence entre le cours « soutenu » et le cours de réalisation effectif (ou le cours résultant de l'application du barème) serait acquise à la Caisse.

Mais le niveau du cours d'intervention et l'évolution du marché international n'ont pas donné à ces dispositions l'occasion de s'appliquer. Tout au contraire, le soutien du cours choisi n'a pu être réalisé que par de substantielles primes à l'exportation versées par les Caisses de soutien. Le montant de cette prime est déterminé par les dispositions de l'article 8 de l'arrêté n° 7.759 A.E.P. du 20 septembre 1956 :

« La différence entre le cours fixe de campagne défini à l'article premier du présent arrêté et le cours de réalisation retenu d'accord-parties entre la Caisse et l'exportateur sera inscrite au crédit ou au débit de la Caisse de Stabilisation.

« En aucun cas la différence à verser par la Caisse ne pourra être supérieure à la différence entre le prix de campagne et le cours enregistré par le Comité de cotation au jour de l'accord. Dans le cas où la différence serait à l'avantage de la Caisse, elle ne saurait être inférieure à l'écart ci-dessus défini. »

Au TOGO, par contre, le montant de la prime ne se déduit pas automatiquement d'une différence de cours. L'article 2 de l'arrêté du premier Ministre du 12 novembre 1956 dispose :

« Le taux de la prime sera fixé pour une période indéterminée par une décision du Ministre du Commerce et de l'Industrie. Il ne pourra excéder la différence constatée au stade F. O. B. entre le prix de 205 francs métropolitains pour un kilo de cacao courant et le cours moyen arrêté par le Comité de cotation. »

La baisse continue des cours sur le marché international a conduit les Caisses à verser aux exportateurs des primes de plus en plus élevées. D'une dizaine de francs au début de la campagne, leur montant atteignait 17 francs à la fin de l'année 1956, pour s'élever à 26 francs C.F.A. en mars, dépassant le montant des droits et taxe de sortie prélevés sur le cacao au profit des budgets locaux. Si la stabilité du prix d'achat du cacao au producteur à un niveau satisfaisant pour celui-ci a pu être maintenue, ce ne fut donc qu'au prix d'une forte contribution de la Caisse.

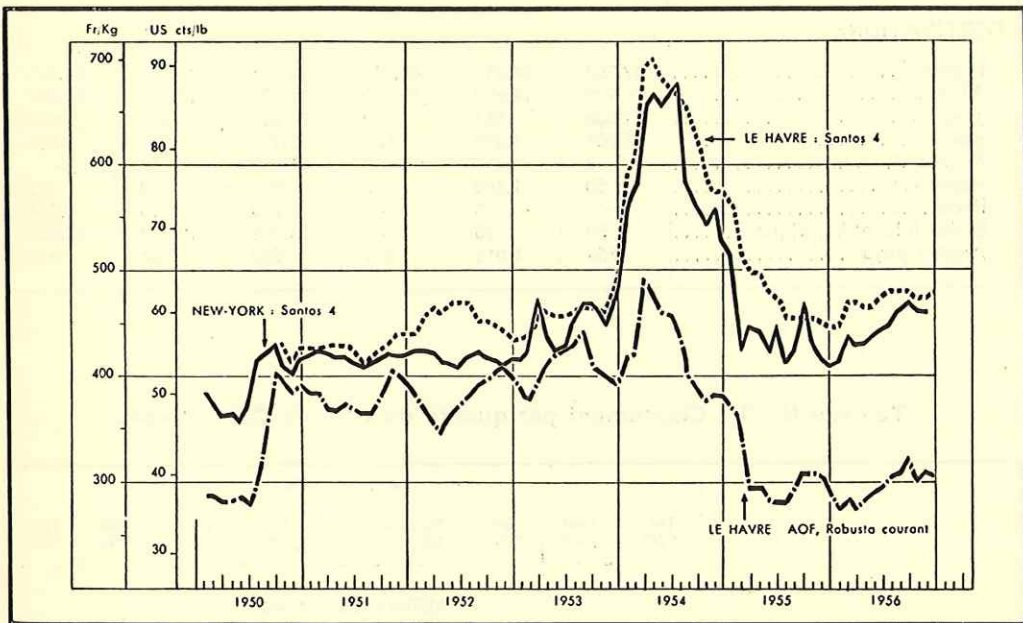
Il est encore trop tôt pour pouvoir juger du système et de la possibilité de son maintien, et il en est de même de celui mis en place pour le soutien des cours du café, bien qu'il soit déjà en sa deuxième année d'application.

e) Le café.

Dès 1955, des mesures de soutien du cours du café des territoires d'outre-mer étaient en effet apparues nécessaires.

Comme le cacao, ce produit avait atteint durant l'été 1954 des cours exceptionnellement élevés qui s'effondrèrent ensuite bien au-dessous de leur niveau de 1953.

Cours du Café au Havre et à New-York



Pour soutenir les cafés des territoires d'outre-mer, le Gouvernement avait pourtant élevé, dès mars 1955, les droits d'entrée perçus en France sur les cafés étrangers à 10 %, puis à 20 % *ad valorem*. Les importations de cafés étrangers furent également contingentées à un maximum de 60.000 tonnes par an, l'introduction de café Arabica de basses qualités étant suspendue.

Mais le développement de la production de café dans les territoires d'outre-mer ne lui permettait plus de se placer entièrement à l'abri de la barrière douanière métropolitaine. Exporter à l'étranger devenait une nécessité, mais n'était possible qu'à la condition que, par sa qualité et son prix, le produit offert satisfasse les acheteurs possibles.

Or la réputation des cafés de la Côte d'Ivoire s'était malheureusement considérablement détériorée depuis la fin de la dernière guerre. En 1955, le tiers seulement de la production pouvait être classé de qualité courante, les deux tiers n'atteignant même pas cette qualification.

N'estimant pas opportun, pas plus pour le café que pour le cacao, un contrôle du conditionnement au premier stade de la commercialisation, l'Administration de la Côte d'Ivoire s'efforça d'obtenir des exportateurs une amélioration des cafés exportés, sanctionnant cette intervention de dispositions réglementaires.

Des arrêtés du Gouverneur de la Côte d'Ivoire du 9 janvier 1956 limitèrent, pour les cafés classés, à 10 le nombre des défauts pour petites brisures ainsi que le nombre de défauts pour grains noirs (dix au maximum pour le courant), et prohibèrent l'exportation de lots non préalablement usinés et homogénéisés. Une décision ministérielle supprima d'autre part à compter du 15 février 1956 le classement « sous-limite » (240 à 480 défauts) institué en 1955 (a). Cette suppression fut complétée par un arrêté du 20 mai du Gouverneur de la Côte d'Ivoire, suspendant les exportations de triages et brisures, la Caisse de stabilisation étant seule habilitée à réaliser des exportations de l'espèce sur l'Afrique du Nord et l'étranger, à l'exclusion de la France.

Le résultat de ces diverses mesures est éloquemment traduit par le tableau ci-après du classement des cafés contrôlés à l'exportation de la Côte d'Ivoire durant les campagnes 1954-1955 et 1955-1956, ainsi que les premiers mois de la campagne 1956-1957.

QUALITÉS	CAMPAGNES		
	1954-55	1955-56	1956-57 au 31 mars
	en % du tonnage total contrôlé		
Prima et supérieur	1,0	4,8	8,2
Courant	31,5	53,8	88,5
Limite	62,5	28,7	0,2
Sous limite, triage, brisures	5,0	12,7	3,1
	100,0	100,0	100,0

Cette action doit être poursuivie, mais elle a déjà trouvé sa récompense et le café de la Côte d'Ivoire, grâce à l'activité déployée par la Chambre de Commerce d'Abidjan et le Conseiller commercial pour les territoires d'outre-mer de l'Ambassade de France, a acquis la considération du premier marché consommateur : celui des Etats-Unis.

a) Ces nouvelles normes furent également mises en vigueur en Guinée, le 1^{er} octobre 1956, au Togo le 8 octobre et au Dahomey le 3 décembre.

Diverses mesures des pouvoirs publics engagèrent en même temps le café de la Côte d'Ivoire à chercher un débouché à l'étranger :

- aux expéditions sur la « zone dollar » fut accordé le remboursement de certaines charges fiscales et sociales correspondant à une aide à l'exportation de 12% environ ; cette mesure fut ensuite étendue à toutes les expéditions sur les pays de la Zone sterling et de l'Union européenne des paiements, ainsi que sur la Finlande et Israël ;
- les exportations sur la France et l'Algérie furent subordonnées à des expéditions sur l'étranger, le taux de ce « jumelage », d'abord fixé de 1 à 6, est, depuis le 20 décembre 1955, de 1 à 4 (exportation de 4 tonnes sur la métropole pour 1 tonne exportée sur l'étranger).

Des mesures analogues s'appliquant aux exportations de la Guinée, les expéditions de café de l'Afrique Occidentale Française sur l'étranger se sont appréciablement développées.

Parallèlement, l'organisation de soutien des cours dont nous avons déjà indiqué le cadre juridique était mise sur pied. Un décret du 30 septembre 1955 créa une *Caisse de Stabilisation des prix du café en Côte d'Ivoire*.

Par arrêté interministériel du 16 décembre 1955, la Caisse de Stabilisation fut autorisée à verser des primes lorsque le cours du café au stade nu bascule Abidjan serait inférieur à 85 francs C.F.A. le kilo pour le Robusta courant (moins de 120 défauts).

Un autre arrêté de même date autorisait la Caisse à financer des opérations de stockage lorsque le cours du café Robusta courant serait inférieur à 105 francs C.F.A. le kilo au stade nu bascule Abidjan.

Le procédé d'intervention choisi est en effet celui d'une régularisation de l'écoulement de la production, pour éviter l'action déprimante d'une offre trop abondante en début de campagne. L'instrument de cette politique était la constitution de stocks provoqués et financés par la Caisse, laquelle règle également de leur disposition, toutes les opérations demeurant exécutées par les exportateurs liés à la Caisse par contrats. Au cours de la campagne 1955-1956, trois types de contrats furent successivement adoptés par la Caisse, dont il ne nous paraît pas utile de rappeler ici les modalités.

Au total, les opérations de stockage de la Caisse portèrent sur près de 31.000 tonnes de café, soit un peu plus du quart de la récolte.

Cette intervention massive, conjuguée avec une meilleure évolution de la situation du marché du café, porta ses fruits.

Grâce à l'amélioration de sa qualité, le café de la Côte d'Ivoire, coté 26 cents la livre en janvier 1956, se plaçait à 30 cents en mai, permettant à la Caisse de libérer sur les Etats-Unis une partie de ses stocks.

Plus lent fut le relèvement des cours sur le marché français. Tombés à 265-270 francs métropolitains début mars 1956, les cours se relevèrent à 290 francs en avril, pour atteindre 300 francs à la mi-juillet.

Au port d'embarquement, l'action de la Caisse fixa en principe le cours du Robusta courant non usiné, d'abord à 90 francs C.F.A., puis à 96,40 francs à compter du 9 mars ; en fait il se maintint, à partir de mai, légèrement au-dessus de 100 francs et, à la veille de la campagne 1956-1957, il était de 102-104 francs.

Les opérations de cette dernière campagne seront retracées dans notre prochain rapport. Notons seulement ici que l'action de la Caisse s'y est poursuivie selon les mêmes modalités, avec un relèvement du « cours de soutien » porté à 100 francs et un « cours d'intervention » de 110 francs C.F.A. pour le café Robusta courant trié non usiné, fixé par arrêtés interministériels du 24 octobre 1956.

Les événements politiques, plus précisément ceux de Suez, sans avoir sur les cours des denrées alimentaires l'incidence à laquelle on aurait pu s'attendre, devaient contribuer à affermir le marché et, en décembre 1956, le café de la Côte d'Ivoire dépassait au Havre la cote de 300 francs en disponible.

Ainsi donc, si les faiblesses structurales des territoires de notre zone d'émission demeurent, jamais encore autant d'efforts n'avaient été déployés pour mettre l'économie de l'ouest africain à l'abri des dépressions de la conjoncture pouvant l'affecter gravement, et assurer à son agriculture une rémunération convenable de sa production.

Pour parvenir à ces résultats, les pouvoirs publics n'ont pas ménagé leurs efforts, le Trésor métropolitain son concours, mais il est bien certain qu'un « soutien », quelles qu'en soient les modalités, demeure un palliatif.

Il devrait permettre à l'économie ouest africaine de mieux s'organiser et se développer si elle ne succombe pas à la tentation de remettre à demain les réformes indispensables ou d'absorber en dépenses, justifiables sans doute mais de peu de fruit pour l'avenir, le supplément de revenu qui lui est accordé.

Si les mesures de soutien des cours mises sur pied depuis deux ans contribuent, en effet, au maintien des « recettes » de l'ouest africain, l'emploi pouvant être fait de celles-ci dépend d'une part de l'évolution des prix, tant des biens importés que produits localement pour la satisfaction des besoins des hommes ou l'équipement de la société et des entreprises, et d'autre part des modifications apportées à la répartition du revenu territorial et son usage.

III. — L'ÉVOLUTION DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS ET DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE EN 1955-1956

a) La balance commerciale.

L'intégration de leur économie dans celle de la métropole, l'assistance financière de celle-ci, ont jusqu'à présent, dispensé les territoires français d'outre-mer de porter à la balance de leurs échanges extérieurs la même attention que sont contraints de lui accorder les pays devant assurer par leurs propres moyens l'équilibre relatif de leurs dettes et créances extérieures.

Or la balance générale des échanges de l'ensemble Afrique Occidentale Française-Togo avec l'extérieur présente un important déficit :

Années	Importations	Exportations	Balance (E — I)	Valeur relative de la balance $\frac{E - I}{1/2 (E + I)}$
	millions de francs C.F.A.			
1949	35.934	28.250	— 7.684	— 24 %
1950	43.795	32.493	— 11.302	— 30 %
1951	63.667	41.402	— 22.265	— 42 %
1952	63.524	42.247	— 21.277	— 40 %
1953	57.321	49.518	— 7.803	— 15 %
1954	69.269	62.538	— 6.731	— 10 %
1955	70.408	57.159	— 13.249	— 21 %
1956	69.403	62.357	— 7.046	— 11 %

En montant brut, ce déficit est surtout accusé dans les échanges avec la France et les autres pays de la Zone franc : atteignant près de 14 milliards de francs C.F.A. en 1955.

Par contre, un appréciable développement des exportations vers la « Zone dollar » peut être enregistré ces dernières années tandis que se stabilisaient les importations de cette origine.

COMMERCE AVEC LA « ZONE DOLLAR »				
Années	Importations	Exportations	Balance (E - I)	Valeur relative de la balance $\frac{E - I}{1/2 (E + I)}$
millions de francs C.F.A.				
1949	4.756	775	- 3.981	- 144 %
1950	4.670	682	- 3.988	- 149 %
1951	3.766	714	- 3.052	- 137 %
1952	3.933	969	- 2.964	- 121 %
1953	3.343	1.721	- 1.622	- 64 %
1954	3.467	5.577	+ 2.110	+ 47 %
1955	3.882	5.907	+ 2.025	+ 41 %
1956	4.687	5.729	+ 1.042	+ 20 %

Les tableaux 22, 23 et 24 permettent de suivre l'évolution au cours de ces dernières années de l'ensemble des exportations et importations de l'A. O. F. et du Togo.

Tableau N° 22 : Exportations de l'Afrique Occidentale et du Togo

ANNÉES	Valeurs des Exportations en francs courants			Indice A. O. F.-Togo		
	A. O. F.	Togo	A. O. F.-Togo	Valeur des Exportations	Volume des Exportations	Prix moyens à l'Exportation
Millions de francs C.F.A.				Base 100 en 1949		
1949	27.405	845	28.250	100	100	100
1950	30.965	1.528	32.493	115	105	112
1951	38.703	2.699	41.402	147	97	141
1952	40.166	2.081	42.247	150	101	148
1953	46.783	2.735	49.518	175	126	143
1954	58.264	4.274	62.538	221	135	165
1955	53.277	3.882	57.159	202	133	151
1956	60.021	2.336	62.357	221	161	136

Tableau N° 23 : Valeur des importations de l'Afrique Occidentale Française et du Togo

GROUPES DE PRODUITS	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
En millions de francs C.F.A.								
Biens de consommation, dont : alimentation humaine	20.984	26.283	38.179	36.211	36.915	46.610	44.529	42.058
autres	7.069	10.033	12.774	12.288	14.285	15.155	15.910	15.842
Energie	13.915	16.250	25.405	23.923	22.630	31.455	28.619	26.216
Matières premières	1.125	1.567	2.493	2.807	2.443	2.725	2.763	3.084
Biens d'équipement ...	5.333	6.288	10.248	11.308	8.054	8.577	9.928	10.440
Ensemble	8.492	9.657	12.747	13.198	9.909	11.357	13.188	13.821
	35.934	43.795	63.667	63.524	57.321	69.269	70.408	69.403

Tableau N° 24 : Indice de la valeur des importations de l'Afrique Occidentale Française et du Togo (en francs courants)

GROUPES DE PRODUITS	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Biens de consommation, dont : alimentation humaine	100	125	182	173	176	222	212	250
autres	100	142	181	174	202	214	225	224
Energie	100	117	183	172	163	226	206	188
Matières premières	100	139	222	250	217	242	246	274
Biens d'équipement ...	100	118	192	212	151	161	186	196
Ensemble	100	114	150	155	117	134	155	163
	100	122	177	177	160	193	196	193

Pour autant que les statistiques du commerce de l'ouest africain permettent de l'apprécier, la « couverture » des importations a été assurée par les exportations dans les proportions ci-après :

Années	Valeur des Importations (C.A.F.)
	Valeur des exportations (F.O.B.)
1925-1929	85 %
1930-1934	82 %
1935-1938	93 %
1950-1954	77 %
1955	90 %
1956	90 %

b) Les termes des échanges extérieurs.

L'accroissement de la valeur globale des importations a donc suivi celui de la valeur des exportations.

Années	INDICES DE LA VALEUR GLOBALE	
	des Importations	des Exportations
1949	100	100
1950	122	115
1951	177	147
1952	177	150
1953	160	175
1954	193	221
1955	196	202
1956	193	221

Il convient cependant de noter que le maintien de ce parallélisme n'a pas pour cause principale un développement simultané du volume des exportations et importations (évaluées à prix constant) comme le montre la comparaison des *indices du volume*.

Années	INDICES DU VOLUME	
	des Importations	des Exportations
1949	100	100
1950	118	105
1951	153	97
1952	136	101
1953	136	126
1954	175	135
1955	172	133
1956	173	161

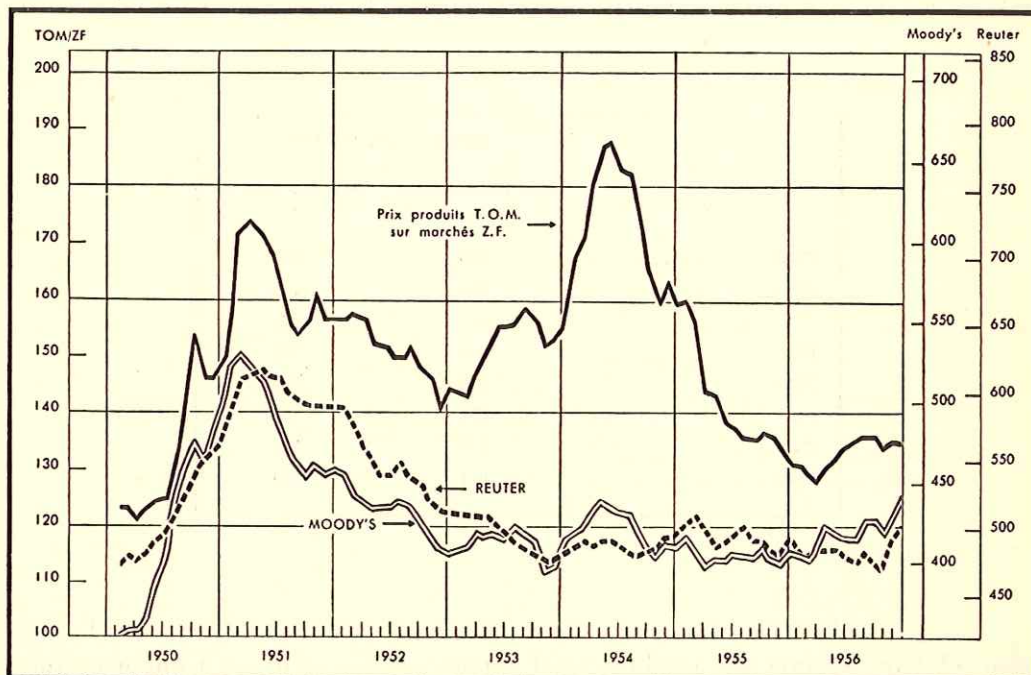
C'est l'amélioration des termes de ses échanges extérieurs, c'est-à-dire l'évolution relative des prix des produits qu'il exporte et des biens qu'il importe, qui a permis à l'ouest africain français de développer le volume de ses importations beaucoup plus qu'il a pu accroître celui de ses exportations.

Comme le montre le tableau ci-après, cette amélioration des termes de l'échange a été particulièrement marquée de 1949 à 1954 ; cette tendance s'est renversée depuis lors.

Années	TERMES DES ÉCHANGES EXTÉRIEURS		Termes de l'échange P.e/P.i
	Indices des prix des Importations	Indices des prix des Exportations	
1949	100	100	100
1950	103	112	109
1951	116	141	122
1952	130	148	114
1953	118	143	121
1954	110	165	150
1955	114	151	132
1956	112	136	121

L'économie de l'ouest africain demeure donc extrêmement dépendante du niveau des prix à l'extérieur et une détérioration des termes de l'échange, très favorables, dont elle a bénéficié depuis la fin de la dernière guerre, risque d'avoir des conséquences d'autant plus funestes qu'elle sera moins apte à y pallier par un développement du volume de sa production.

Indice des prix des denrées et matières premières



Indice MOODY'S Base 100 = 31.12.1931

Indice REUTER Base 100 = 18.9.1931

Indice des prix des produits des T.O.M. sur les marchés de la zone franc (Serv. Stat. T.O.M.) Base 100 = 1949

c) *L'économie ouest africaine et l'évolution des prix à l'extérieur.*

C'est particulièrement du système des prix métropolitains que relève l'économie ouest africaine.

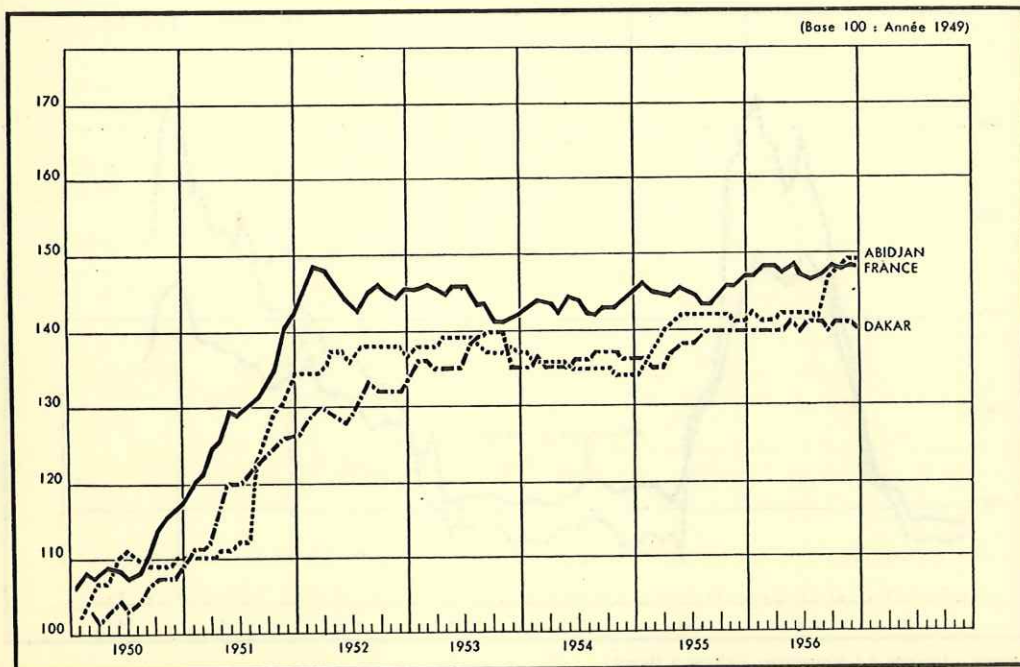
La stabilité relative du franc et des prix métropolitains depuis 1952 a été un des plus efficaces facteurs du développement des territoires d'outre-mer comme elle demeure sa condition première.

Tableau N° 25 : France - Indices monétaires divers

Années	INDICE PRIX DE GROS		Indice prix détail 213 articles	COURS EN FRANCE *Marché parallèle ou libre.			
	Ensemble	Produits Industriels		Napoléon	Or fin* (gr.)	Livre sterling*	U.S. Dollar*
1949	100,0	100,0	100,0	4.547	632	1.070	389
1950	108,3	113,7	111,2	3.677	505	915	375
1951	138,3	158,7	130,1	4.292	546	965	398
1952	144,9	158,2	145,4	4.078	526	1.010	415
1953	138,3	149,8	143,7	3.673	482	1.044	400
1954	135,9	145,1	143,3	2.754	424	995	369
1955	135,7	145,9	144,9	2.629	429	993	372
1956	141,6	151,6	147,7	3.229	460	1.043	397

L'évolution comparée des indices de prix à la consommation familiale (du type « européen ») témoigne de cette heureuse influence ; il est regrettable que les données statistiques à notre disposition ne permettent pas de l'apprécier également dans les domaines intéressant plus spécialement le consommateur africain.

Indice des prix à la consommation familiale



Diverses causes, les unes propres à la métropole, les autres relevant de la politique internationale menacent malheureusement cette situation.

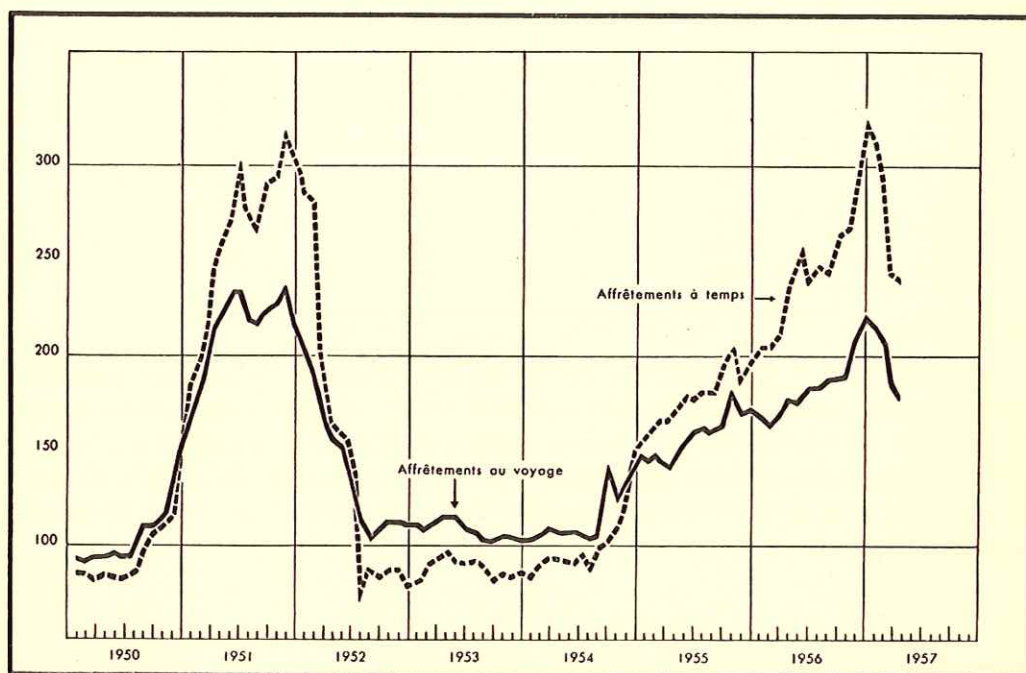
Cependant sa détérioration durant la période à laquelle se limite ce rapport est demeurée faible, si l'on s'en tient à l'évolution des indices de prix.

INDICES DES PRIX DE GROS EN FRANCE (Base 100 : 1949)			Variation
	Octobre 1955	Décembre 1956	
Indice général	136,4	144,3	+ 5,8 %
Produits alimentaires	123,3	130,0	+ 5,4 %
Produits industriels	146,7	154,7	+ 5,5 %
Métaux ferreux	158,3	172,6	+ 10,9 %
Fils et tissus	116,8	129,7	+ 11,0 %

Plus immédiatement, l'économie de l'ouest africain ressent la hausse des frets que la fermeture du canal de Suez a provoquée, directement ou indirectement, par son incidence sur le prix des combustibles liquides. L'accroissement continu des charges d'exploitation des navires fait craindre que cette hausse, si elle est susceptible de s'atténuer, ne se résorbe pas.

Or le fret a une très importante incidence sur la formation des prix tant des marchandises importées (et particulièrement des matériaux de construction dont dépend l'équipement du pays), que de certains produits exportés, tels la banane et les bois.

Indices d'Affrètement : Navires pour cargaisons sèches (Base 100 : Année 1949)



Source : Indices du Norwegian Shipping News

d) Les facteurs internes de hausse des prix.

Les facteurs externes ne sont pas les seuls à relever le niveau des prix dans l'ouest africain.

L'effet de certains facteurs internes s'est également manifesté avec vigueur en 1956 et s'accroîtra sans doute encore dans les mois à venir.

L'amélioration de la condition des salariés en Afrique Occidentale Française et au Togo s'est poursuivie à un rythme accéléré, tant dans le domaine de la rémunération principale que dans celui des allocations sociales complémentaires.

La rémunération principale s'est non seulement accrue par un relèvement de son taux de base, mais aussi par l'effet d'une réduction des abattements par zone géographique, de l'augmentation du taux de rémunération des heures supplémentaires, de l'application de nouveaux critères de qualification des travailleurs.

En dépit des obligations faites aux employeurs par le Code du Travail, notre information demeure malheureusement très incomplète sur l'évolution de la masse des salaires distribués et l'effectif des travailleurs.

Faute de mieux, l'évolution depuis 1949 du *salaire minimum interprofessionnel garanti* (S. M. I. G.) est retracée par l'indice ci-après pondéré selon l'effectif des travailleurs salariés dans chaque territoire, tel qu'il résulte d'un recensement effectué en 1955.

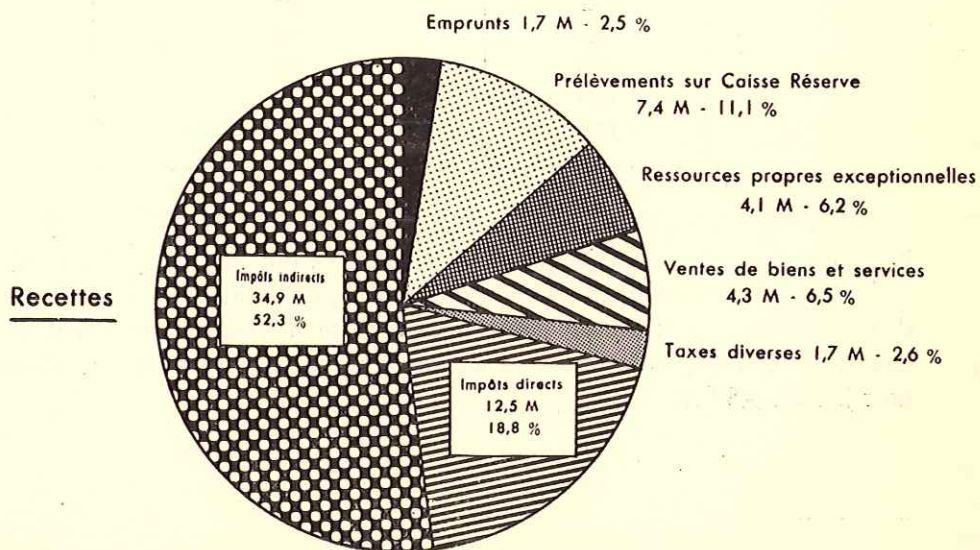
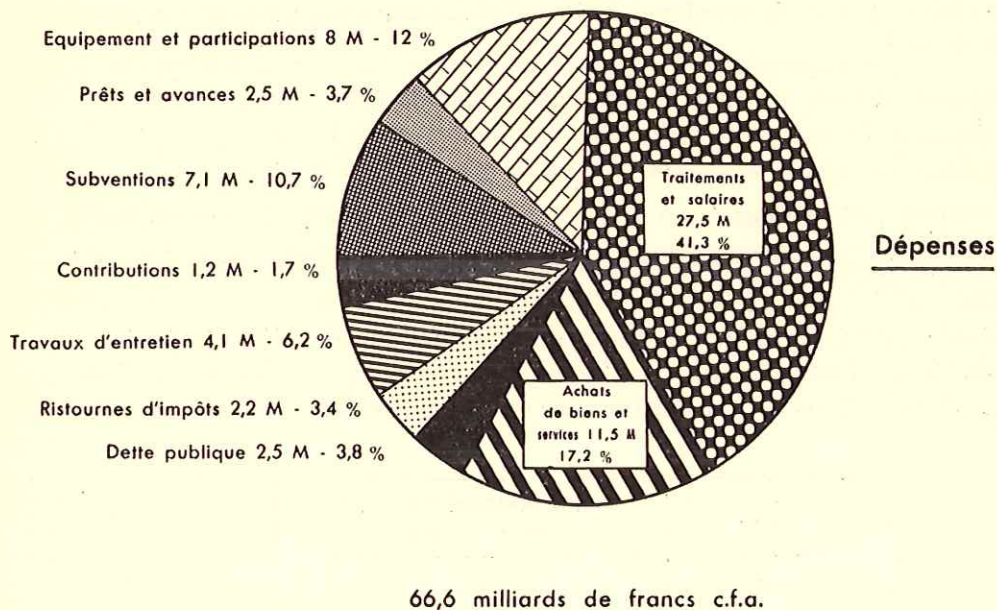
En fin d'année	INDICE PONDÉRÉ DU S.M.I.G. en A.O.F.-Togo
1949	100
1950	113
1951	132
1952	158
1953	198
1954	204
1955	219
1956	248

Cette évolution des salaires, celle des rémunérations de la fonction publique, l'accroissement des effectifs des services publics ont entraîné, entre autres conséquences, un accroissement des charges publiques. Malgré le transfert au budget de l'Etat d'un certain nombre de *dépenses de personnel*, le montant de celles demeurées inscrites aux budgets territoriaux n'a cessé de croître, ayant à peu près quadruplé de 1949 à 1956 (a).

* * *

a) On trouvera en annexe, les données ayant servi à l'établissement du graphique après.

**Recettes et dépenses des budgets de l'Afrique Occidentale française
et du Togo en 1956**



Conclusions :

En octobre 1955, le producteur ouest africain se relevant du sentiment de frustration que lui avait laissé la baisse des cours de ses produits d'exportation après les sommets atteints en 1954, pouvait se réconforter des mesures prises par les pouvoirs publics pour stabiliser et soutenir les cours de ses produits d'exportation.

L'année 1956 se termine avec la crainte de voir menacer la réalité du pouvoir d'achat ainsi stabilisé par une hausse des prix des biens consommés et une hausse des prix de revient :

- hausse des prix des produits manufacturés ;
- hausse des frets et des frais d'approche ;
- hausse des salaires et charges sociales ;
- accroissement des dépenses publiques et de la fiscalité nécessaire pour les couvrir.

Sans doute peut-on espérer que ces causes ne feront sentir leur effet que modérément encore en 1957. Mais leur considération ne saurait être écartée des options qui se posent à l'économie ouest africaine, du choix qu'elle devra en faire cette année, et dont dépendra son sort pour la décade à venir.

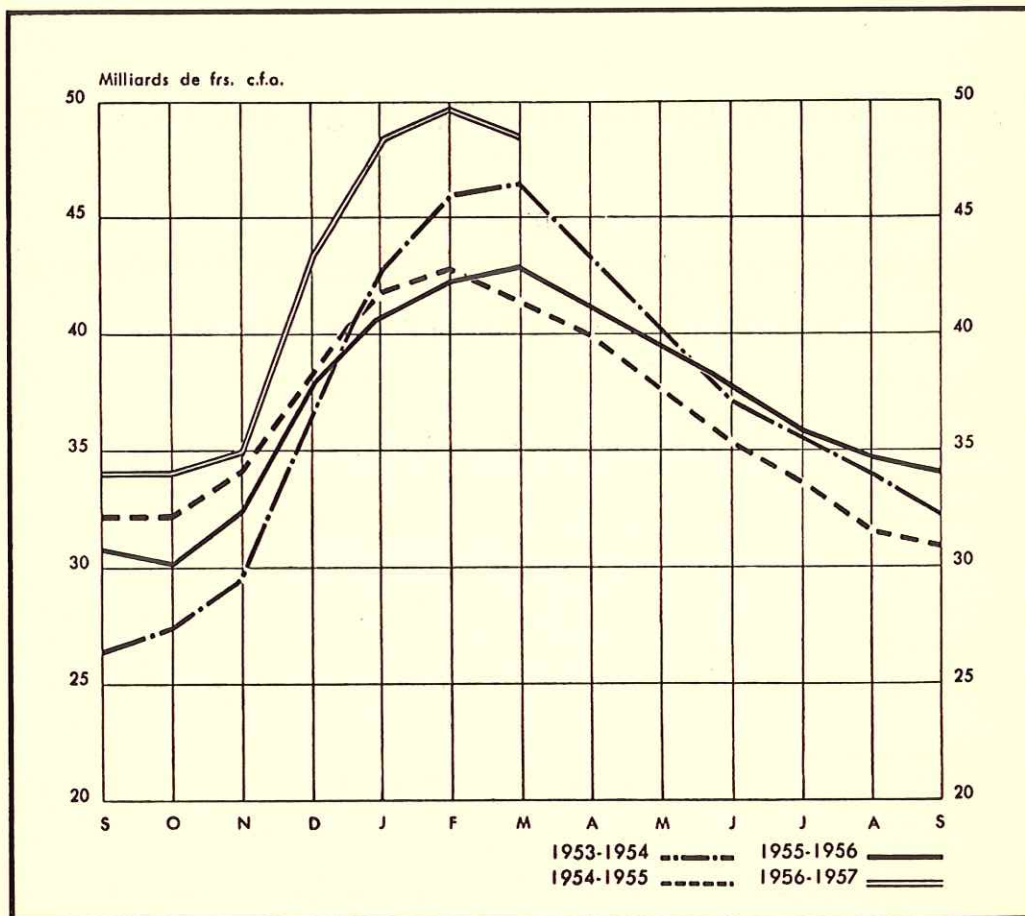
L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE ET DU CRÉDIT

ET

L'ACTION DE L'INSTITUT D'ÉMISSION

DU 1^{er} OCTOBRE 1955 AU 31 DÉCEMBRE 1956

Billets en circulation en A.O.F - TOGO
En Fin de Mois



I. — LES DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES

I. IMPORTANCE ET NATURE DES DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE ET AU TOGO.

La structure et le développement de l'économie d'un pays se reflètent en se conjuguant dans la nature et le montant des disponibilités en monnaie locale à un instant donné, comme dans leur variation en cours d'année.

Ce montant n'est pas seulement déterminé par celui du revenu territorial, il l'est également par la structure de l'économie, (importance relative de la production auto-consommée et de la production échangée contre monnaie), les usages, les influences diverses qui déterminent la vitesse de circulation des moyens de paiement. Aussi est-ce avec beaucoup de prudence que doit être apprécié le montant global de ceux-ci en un moment donné.

Compte tenu de la population (et l'utilisation de ce terme de référence n'est lui-même pas exempt de critiques), le montant des « disponibilités monétaires » par habitant se compare ainsi entre notre zone d'émission et quelques autres pays :

	DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES MOYENNES EN 1956 (en francs métropolitains par habitant)		
	Monnaie fiduciaire	Monnaie scripturale	Total
A. O. F.-Togo	3.886	2.068	5.954
France	71.628	71.445	143.073
Algérie	14.558	19.081	33.639
A. E. F.	2.968	2.192	5.160
Cameroun	3.646	3.440	7.086
Madagascar - Comores	4.140	2.970	7.110
Congo Belge	2.438	4.979	7.417
Côte de l'Or	5.787	4.450	10.237
Nigeria	1.580	1.427	3.007

L'évolution de l'ensemble des disponibilités monétaires dans notre zone d'émission est résumée par le tableau 26 depuis le 30 septembre 1952, date à partir de laquelle des évaluations suffisamment précises peuvent être faites, jusqu'au 31 décembre 1956.

Au cours de cette période, le montant des disponibilités n'a cessé de croître. L'augmentation enregistrée du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année a été :

En 1953 : de 8,1 milliards de francs C.F.A., soit 19,3%.
 En 1954 : de 4,6 — — — 9,2%.
 En 1955 : de 2,3 — — — 4,2%.
 En 1956 : de 9,3 — — — 11,6%.

Tableau N° 26 : Disponibilités monétaires totales en A. O. F.-Togo

DATE	Billets en circulation	Dépôts en Banques			Dépôts en C. C. P. (a)	Total monnaie scripturale	Total	Proportion de la monnaie scripturale
		Trésor	Particuliers à vue	Particuliers à terme				
En milliards de francs C.F.A.								%
1952								
30 septembre ...	25,2	0,9	10,1	—	2,1	13,1	38,3	34,2
31 décembre	28,4	0,9	10,3	—	2,3	13,5	41,9	32,2
1953								
31 mars	34,2	1,0	10,9	—	2,5	14,4	48,6	29,6
30 juin	30,5	1,1	11,2	—	2,4	14,7	45,2	32,5
30 septembre ...	26,3	1,4	10,0	—	2,0	13,4	39,7	33,7
31 décembre	36,6	0,9	10,4	—	2,1	13,4	50,0	26,8
1954								
31 mars	45,4	2,9	11,5	—	2,5	16,9	62,3	27,1
30 juin	37,3	3,0	12,8	—	2,6	18,4	55,7	33,0
30 septembre ...	32,2	2,4	11,4	—	2,3	16,1	48,3	33,3
31 décembre	38,3	1,3	12,3	—	2,7	16,3	54,6	29,8
1955								
31 mars	41,4	1,1	13,1	—	2,6	16,8	58,2	28,9
30 juin	35,4	1,6	13,9	—	2,6	18,1	53,5	33,8
30 septembre ...	30,8	1,0	13,1	—	2,6	16,7	47,5	35,1
31 décembre	37,7	1,0	15,0	0,1	3,1	19,2	56,9	33,7
1956								
31 mars	43,0	2,2	16,7	0,1	3,0	22,0	65,0	33,8
30 juin	37,7	1,6	17,6	0,2	3,2	23,0	60,3	38,1
30 septembre ...	34,1	0,9	16,2	1,0	3,2	21,3	55,4	38,4
31 décembre	42,9	1,3	17,2	1,4	3,4	23,3	66,2	35,2

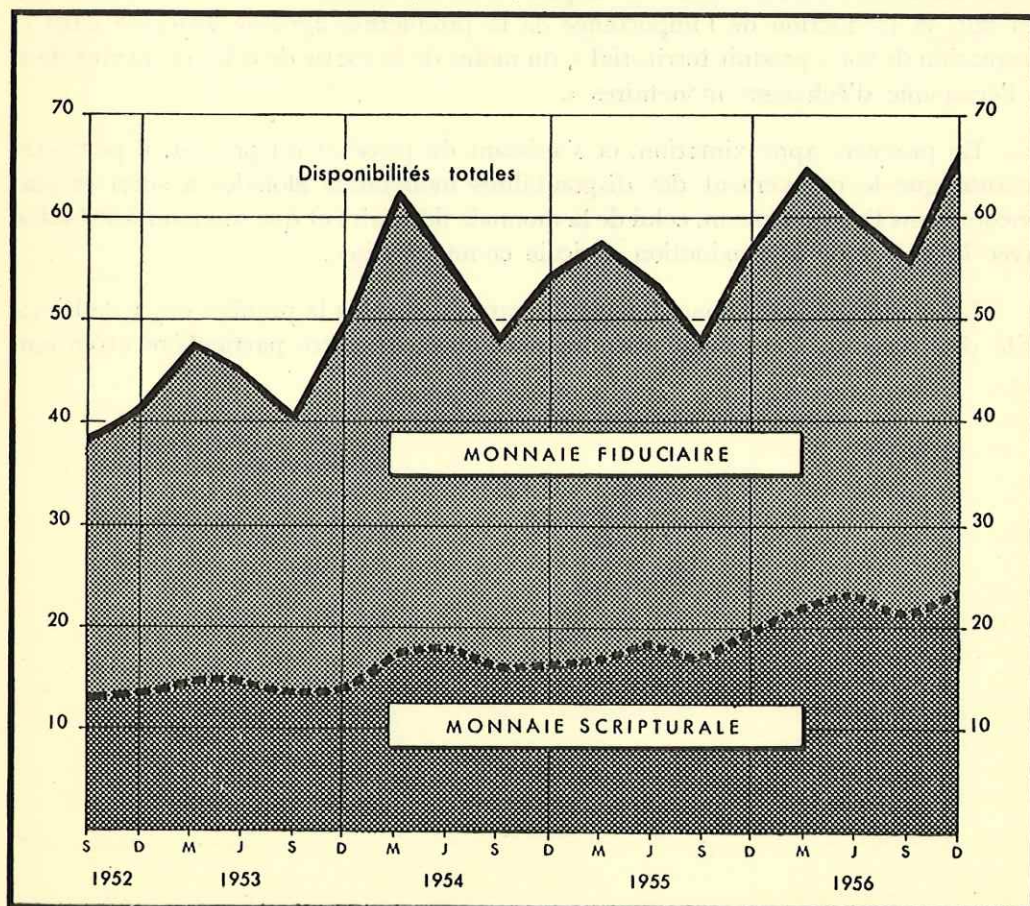
(a) Des particuliers seulement.

Le tableau 26 distingue les deux formes sous lesquelles se présentent et se détiennent les « disponibilités monétaires » depuis la disparition de la monnaie en or :

- la « monnaie fiduciaire »
(billets de banque ou jetons métalliques) ;
- et la « monnaie scripturale »
(dépôts dont il peut être disposé par chèque ou virement de compte).

Durant la période sous revue (1^{er} octobre 1955-31 décembre 1956), les « disponibilités monétaires » en notre zone d'émission se sont présentées pour un peu plus des deux tiers sous forme de monnaie fiduciaire et pour un tiers seulement de monnaie scripturale.

Evolution des disponibilités monétaires en Afrique Occidentale Française et au Togo



En prenant pour référence l'année 1956, la part de la monnaie scripturale dans les disponibilités monétaires (moyenne des fins de trimestre) était la suivante dans différents pays :

A. O. F.-Togo	35%	Madagascar.....	42%
France	50%	Congo Belge	67%
Algérie	57%	Côte de l'Or.....	43%
A. E. F.-Cameroun ...	45%	Nigeria	47%

L'importance relative des deux formes modernes de la monnaie traduit moins le degré de développement d'une économie que sa structure, les us et coutumes de ses habitants, voire même la répartition du revenu territorial entre ses différents bénéficiaires.

Dans les pays où coexistent deux types d'entreprises économiques, l'une de technique moderne, l'autre traditionnelle, l'importance relative de la monnaie fiduciaire peut être ainsi un indice de l'importance économique du secteur traditionnel, de son développement dans son cadre social propre. La place prépondérante de la monnaie fiduciaire dans les disponibilités monétaires de l'A. O. F.-Togo est, en fait, la traduction de l'importance de la production agricole africaine dans la formation de son « produit territorial », du moins de la partie de celui-ci entrant dans « l'économie d'échanges monétaires ».

En première approximation, et s'agissant du passé et du présent, il peut être avancé que le mouvement des disponibilités monétaires globales a suivi et suit encore, dans l'ouest africain, celui de la monnaie fiduciaire et que son montant évolue avec la valeur de la production agricole commercialisée.

L'émission de la monnaie fiduciaire étant au surplus le premier objet de l'activité de l'Institut, son étude retiendra naturellement notre particulière attention.

* * *

2. LA CIRCULATION FIDUCIAIRE.

a) Développement de la circulation fiduciaire.

De 1949 à 1956, le montant des billets en circulation en Afrique Occidentale Française et au Togo a plus que doublé, comme le montrent les données portées au tableau 27.

Tableau N° 27 : Evolution du montant des billets en circulation en Afrique Occidentale Française et au Togo

MOYENNES ANNUELLES			MOYENNES PAR CAMPAGNE*		
Années	Circulation moyenne		Campagnes	Circulation moyenne	
	Millions francs C.F.A.	Indice		Millions francs C.F.A.	Indice
1949	16.852	100	1948-49	16.322	100
1950	19.237	114	1949-50	18.355	112
1951	25.691	152	1950-51	26.376	162
1952	28.132	167	1951-52	27.408	168
1953	31.151	185	1952-53	29.884	183
1954	38.363	228	1953-54	37.435	230
1955	36.354	216	1954-55	36.681	225
1956	38.436	229	1955-56	37.498	230

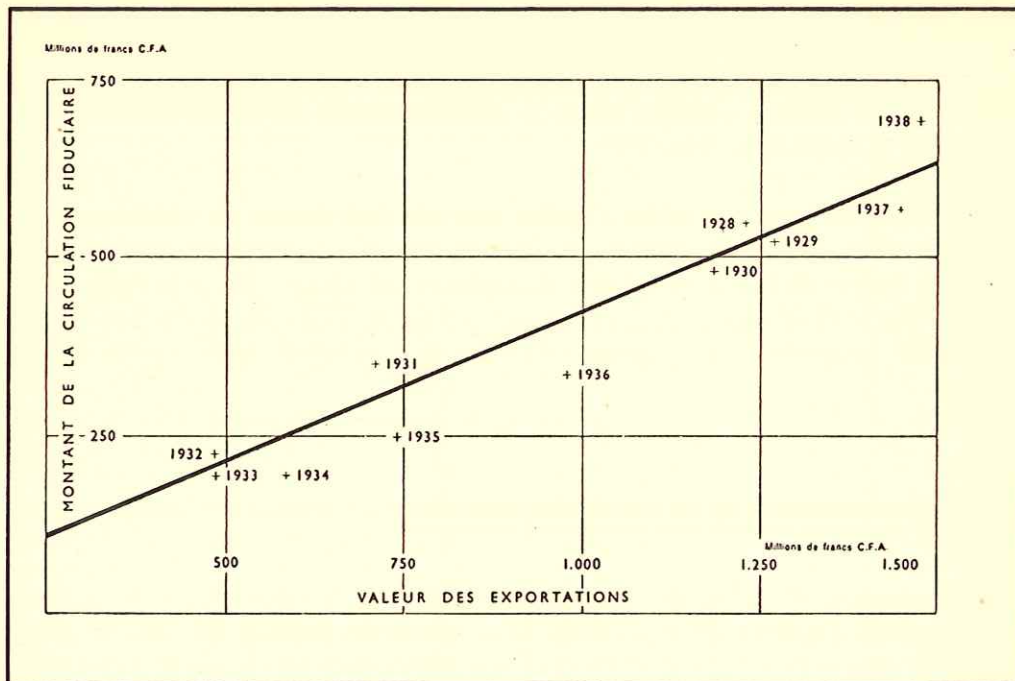
*Moyenne du 1 octobre au 30 septembre.

Ce développement de la circulation fiduciaire, nous l'avons déjà indiqué, suit étroitement celui de la valeur de la production agricole « commercialisée ». Faute d'estimation convenable de celle-ci, et la majeure partie de la production agricole commercialisée étant exportée, nous retiendrons la valeur des exportations : elle présente d'ailleurs l'avantage d'incorporer les frais de commercialisation et les taxes indirectes, autres éléments directs ou indirects du produit territorial. Les deux graphiques ci-après rapprochent le montant moyen de la circulation fiduciaire de la valeur des exportations :

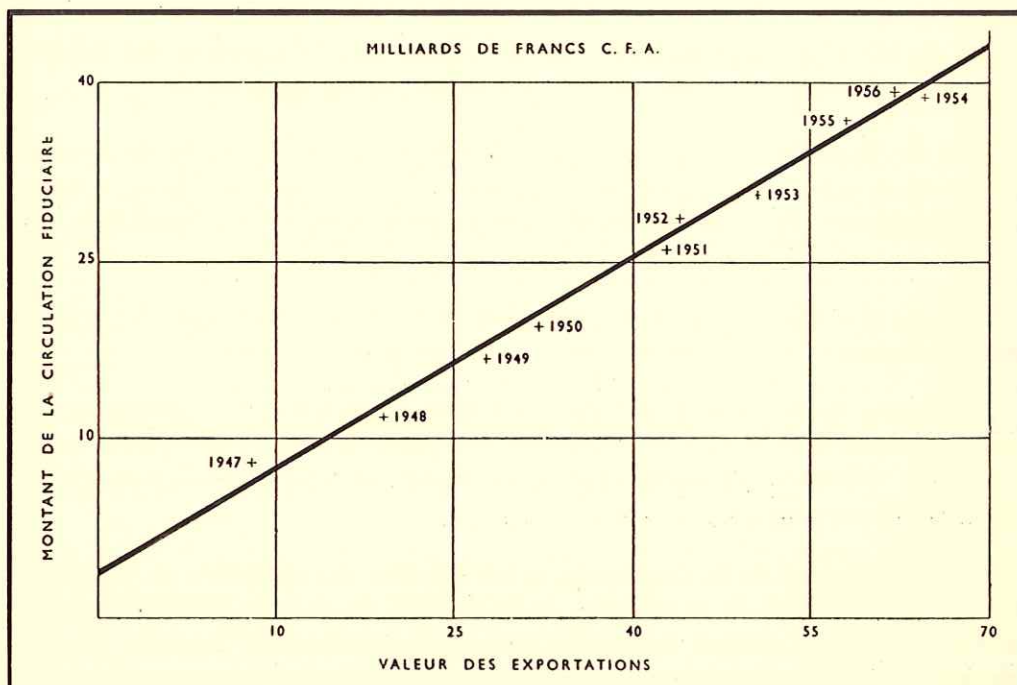
- le premier graphique pour chacune des années 1928 à 1938 ;
- le second, pour les années 1947 à 1956 (a).

a) Les années de guerre et la période ayant immédiatement suivi celle-ci n'ont pas été retenues, en raison de l'absence de relation durant cette période entre la production et les exportations, celles-ci dépendant des possibilités d'évacuation.

CIRCULATION FIDUCIAIRE ET EXPORTATIONS **1928 - 1938**



1947 - 1956



Chacune de ces années est portée sur ces graphiques par les coordonnées de la valeur des exportations enregistrées en cours d'année (abscisse) et du montant de la circulation fiduciaire moyenne (ordonnée).

La disposition quasi linéaire de ces points figuratifs démontre mieux qu'un long exposé l'étroite relation existant entre le développement des exportations et le montant de la circulation fiduciaire.

Cette relation peut cependant s'altérer par une distribution de revenus ayant une autre source que l'exportation de produits du cru : dépenses financées sur contributions du budget de l'Etat ou apports de capitaux extérieurs ; elle peut également s'atténuer par le développement des échanges intérieurs. Elle n'en mérite pas moins d'être suivie, ne serait-ce que comme un indice de l'évolution de l'économie ouest africaine.

b) Variation saisonnière de la circulation fiduciaire.

Si le montant de la circulation fiduciaire reflète le développement de la production agricole exportée, les conditions de sa commercialisation déterminent plus étroitement encore l'émission des billets et leur reflux vers les caisses de l'Institut. Rares sont les produits exportés dont la récolte s'étend sur toute l'année (bananes, palmistes) ; pour la majorité d'entre eux elle se concentre sur une très courte période.

L'achat de la récolte provoque ainsi chaque année une importante et brusque émission de billets qui se résorbera progressivement avec le paiement des impôts directs, les acquisitions de biens de consommation par les agriculteurs.

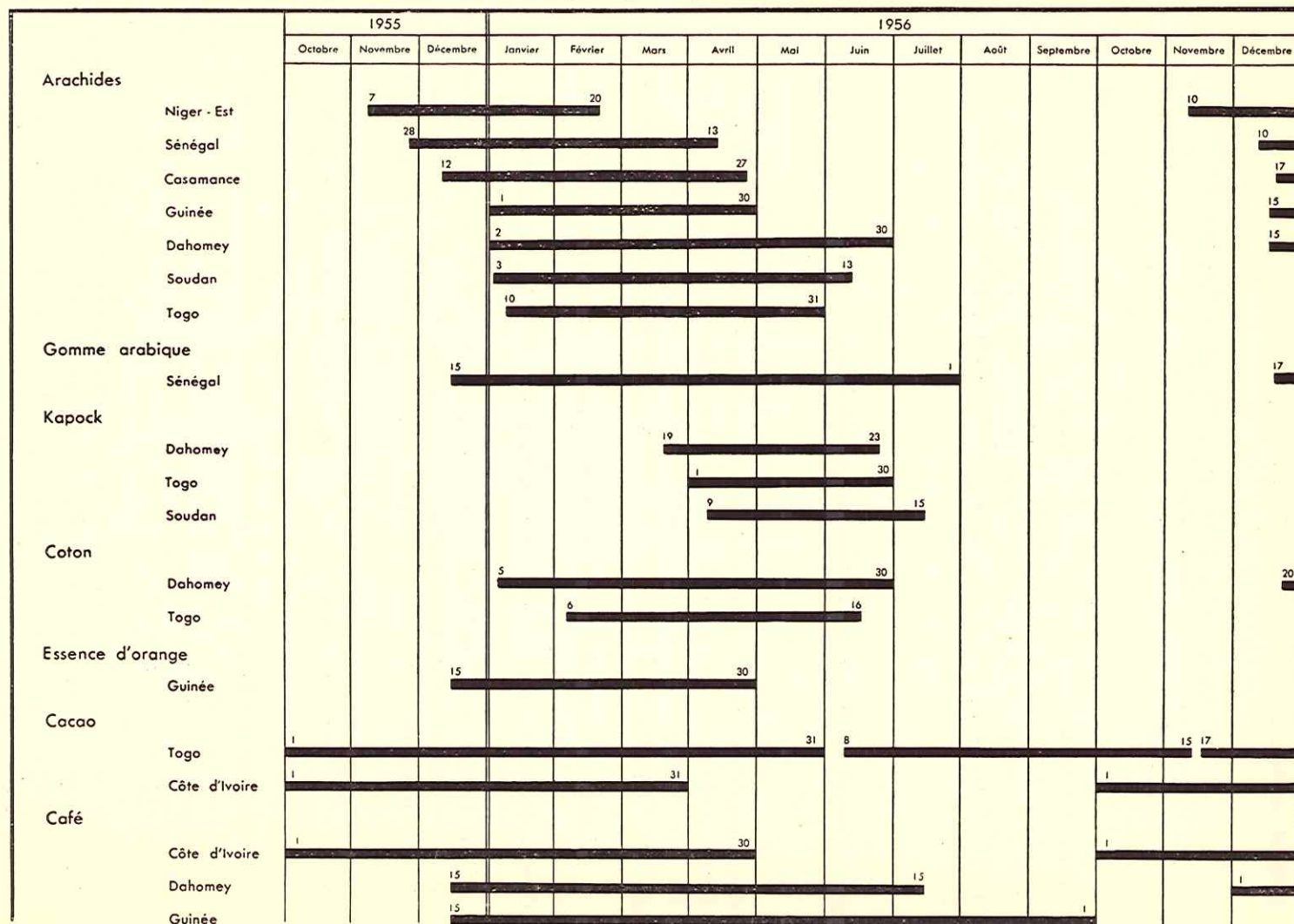
Ainsi s'explique la très forte variation saisonnière enregistrée par la circulation fiduciaire dans notre zone d'émission, caractère que l'on retrouve d'ailleurs dans d'autres territoires africains à activité agricole prédominante (Cf. graphique ci-après).

Le cycle saisonnier s'inscrit naturellement dans le calendrier selon les conditions climatiques.

La montée de la circulation correspond avec l'ouverture des campagnes de commercialisation dont la date varie suivant les conditions climatiques (préparation des récoltes, viabilité des routes), ou économiques (décisions gouvernementales sur les prix, par exemple).

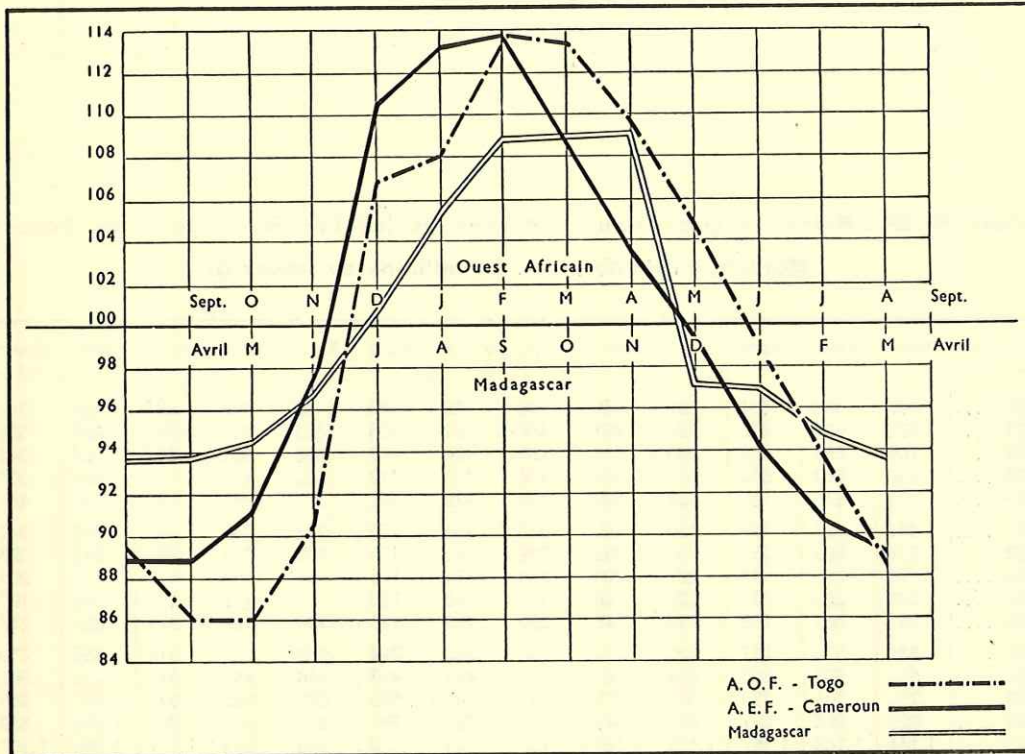
Quant au plafond de la circulation, il est fonction des modalités de commercialisation des produits, de sa rapidité, de la rapidité aussi de la circulation de la monnaie (encore que celle-ci ne semble pas s'être sensiblement modifiée depuis trente ans).

Périodes de commercialisation des principales productions agricoles de l'Ouest Africain



La circulation fiduciaire de l'Afrique Occidentale Française et du Togo connaît ainsi un minimum en septembre-octobre pour croître jusqu'en janvier-mars, et se réduire ensuite (a).

**Variation Mensuelle de la Circulation Fiduciaire
Moyenne 1950-1956**



Le minimum de la campagne 1955-1956 se place fin octobre 1955 (30.208 millions), le maximum fin mars (42.995 millions), la circulation s'étant ensuite réduite jusqu'à 34.129 millions fin octobre 1956.

Le « creux » de la variation annuelle (différence entre le minimum et le maximum) est donc très marqué : 12.787 millions. Il n'est pourtant pas exceptionnel : le rapport entre le minimum d'octobre 1955 et le maximum de fin mars 1956 ayant été en effet de 142 %, alors que sa moyenne depuis la dernière guerre est de 150 %.

a) Durant les années 1925-1940 et 1945-1955, le minimum et le maximum annuels ont été enregistrés :

Le minimum

- 13 fois fin octobre
- 11 fois fin septembre
- 1 fois fin juillet

Le maximum

- 13 fois fin février
- 9 fois fin janvier
- 2 fois fin mars
- 1 fois fin mai (en 1948)

L'amplitude de la variation annuelle marque plutôt une tendance générale à la diminution que dégagent plus nettement les coefficients de la variation mensuelle de la circulation fiduciaire (tableau 30) que le graphique reproduit (a). Ainsi qu'on peut le constater, la variation mensuelle de la circulation fiduciaire durant la campagne 1955-1956 n'a présenté aucun caractère anormal.

a) Ces coefficients sont des rapports à une moyenne mobile de douze mois ajustés sur la période de septembre-août correspondant le mieux à la campagne de commercialisation des principaux produits d'exportation de l'Afrique Occidentale Française et du Togo.

Tableau N° 29 : Billets en circulation en Afrique Occidentale Française et au Togo (a)
Montant en fin de mois. En millions de francs (b)

Années	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moyen.
1926	676	666	631	592	560	508	492	465	442	443	531	582	549,0
1927	622	621	572	528	491	460	421	403	380	397	523	622	503,3
1928	706	669	623	589	552	494	460	437	426	431	527	622	544,7
1929	670	667	605	563	523	484	453	418	403	423	526	604	528,2
1930	636	615	585	558	509	463	429	402	388	382	393	435	482,9
1931	447	457	454	430	400	375	359	256	242	236	245	273	347,8
1932	274	280	267	264	239	222	196	176	176	174	203	241	226,0
1933	248	235	235	221	206	189	174	166	166	159	173	242	201,2
1934	246	258	236	220	198	181	163	152	151	147	176	243	197,6
1935	307	302	292	248	240	220	208	196	189	189	255	321	247,2
1936	381	378	351	326	310	283	268	247	238	202	318	535	319,8
1937	666	665	650	603	565	512	473	459	446	453	518	726	561,3
1938	766	764	722	691	679	645	607	598	605	585	671	902	686,2
1939	922	965	897	866	841	793	761	792	824	782	824	1.048	859,6
1940	1.144	1.168	1.167	1.116	1.104	1.132	1.108	1.080	1.048	1.023	1.037	1.166	1.107,7
1941	1.306	1.397	1.441	1.424	1.459	1.454	1.464	1.465	1.486	1.544	1.654	1.903	1.499,7
1942	2.265	2.392	2.513	2.643	2.724	2.778	2.842	2.914	3.004	3.172	3.411	3.603	2.855,1
1943	3.831	4.018	4.137	4.193	4.244	4.260	4.207	4.116	4.082	4.094	4.192	4.266	4.136,9
1944	4.360	4.479	4.453	4.365	4.311	4.262	4.247	4.206	4.179	4.164	4.499	4.692	4.351,4
1945	4.878	5.009	5.083	5.060	5.005	4.975	4.963	5.005	5.105	5.176	5.566	6.055	5.156,6
1946	6.391	6.483	6.445	6.423	6.366	6.258	6.167	6.048	5.937	5.940	6.411	7.375	6.353,7
1947	8.052	8.370	8.328	8.255	8.022	7.826	7.602	7.364	7.200	7.102	7.748	9.070	7.911,6
1948	9.791	9.929	10.732	11.236	11.307	11.113	10.790	10.726	10.536	11.209	12.860	17.440	11.472,4
1949	18.641	19.049	19.009	18.212	17.325	16.533	15.873	15.107	14.603	14.283	14.778	18.816	16.852,4
1950	20.384	20.546	20.467	20.305	20.013	18.955	17.947	17.096	16.674	17.096	18.721	22.641	19.237,0
1951	28.331	29.909	29.760	28.726	27.028	25.716	24.597	22.706	22.051	21.669	22.569	25.223	25.691,0
1952	27.907	30.720	31.895	31.221	30.381	28.862	26.934	26.340	25.182	24.679	25.052	28.407	28.131,7
1953	32.999	34.948	34.202	33.332	32.048	30.482	28.613	27.588	26.264	27.278	29.457	36.605	31.151,3
1954	42.313	45.025	45.377	43.349	40.393	37.344	35.632	34.201	32.242	32.241	33.980	38.263	38.363,3
1955	42.147	42.822	41.414	39.984	37.780	35.401	33.804	31.529	30.809	30.208	32.620	37.733	36.354,2
1956	40.711	42.687	42.995	41.089	39.435	37.744	35.809	34.813	34.129	34.095	34.807	42.912	38.436,0

(a) De janvier 1926 à septembre 1955 : Billets en circulation de la Banque de l'Afrique Occidentale. Emissions nettes des Agences d'A. O. F. et du Togo.

(b) En francs C. F. A. depuis décembre 1945 :

Du 25 décembre 1945 au 18 octobre 1948 : 1 franc C.F.A. = 1,70 franc métropolitain.
Depuis le 18 octobre 1948 : 1 franc C.F.A. = 2 francs métropolitain.

Variation Mensuelle de la circulation fiduciaire en A. O. F.-TOGO

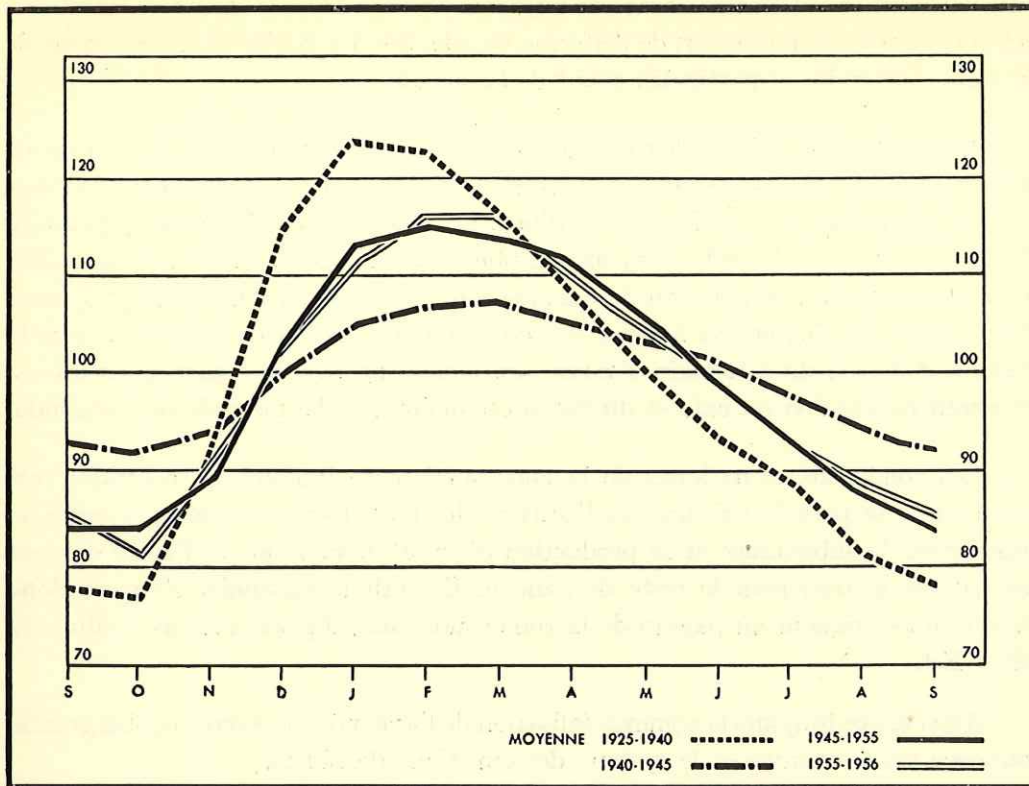


Tableau N° 30 : Coefficients de variation mensuelle de la circulation fiduciaire en A. O. F.-Togo

MOIS	1925-1940*	1940-1945*	1945-1955*	1955-1956*
Septembre	78	93	84	86
Octobre	77	92	84	82
Novembre	92	94	89	90
Décembre	115	100	103	103
Janvier	124	105	113	111
Février	123	107	115	116
Mars	117	107	114	116
Avril	109	105	112	110
Mai	102	103	106	105
Juin	94	101	99	99
Juillet	88	98	93	93
Août	81	95	88	89
Moyenne	100	100	100	100

*Coefficients moyens.

Si l'ampleur de la variation saisonnière de la circulation fiduciaire s'est légèrement atténuée ces dernières années, la raison en est sans doute la moindre importance relative dans les exportations de l'Afrique Occidentale Française des productions de la zone soudanaise et particulièrement de l'arachide.

Le planteur de café ou de cacao de la Basse-Côte est, en effet, beaucoup moins soumis à l'influence des saisons. Ses plantations vivrières de tubercules ou de bananes plantains peuvent servir de base à son alimentation tout le long de l'année ; la récolte du cacao et du café s'étend elle-même sur plusieurs semaines et le produit doit subir avant la vente une préparation de quelque durée. Influencée surtout par l'opinion du planteur sur l'évolution à venir des cours ou ses besoins de trésorerie pour le règlement de son dû à la main-d'œuvre saisonnière pressée de regagner ses foyers, la commercialisation du café et du cacao est moins rapide que celle de l'arachide.

Les conditions climatiques de la zone soudanaise limitent au contraire très étroitement la période culturale et l'activité du paysan doit s'y partager entre sa production de subsistance et sa production d'exportation. L'une et l'autre doivent couvrir ses besoins pour le reste de l'année. Le rythme saisonnier s'impose donc avec toute sa rigueur au paysan de la zone soudanaise, du Sénégal aux confins du Niger-Est.

Aussi est-ce toujours la commercialisation de l'arachide qui exerce la plus grande influence sur le volume et le rythme des émissions de billets.

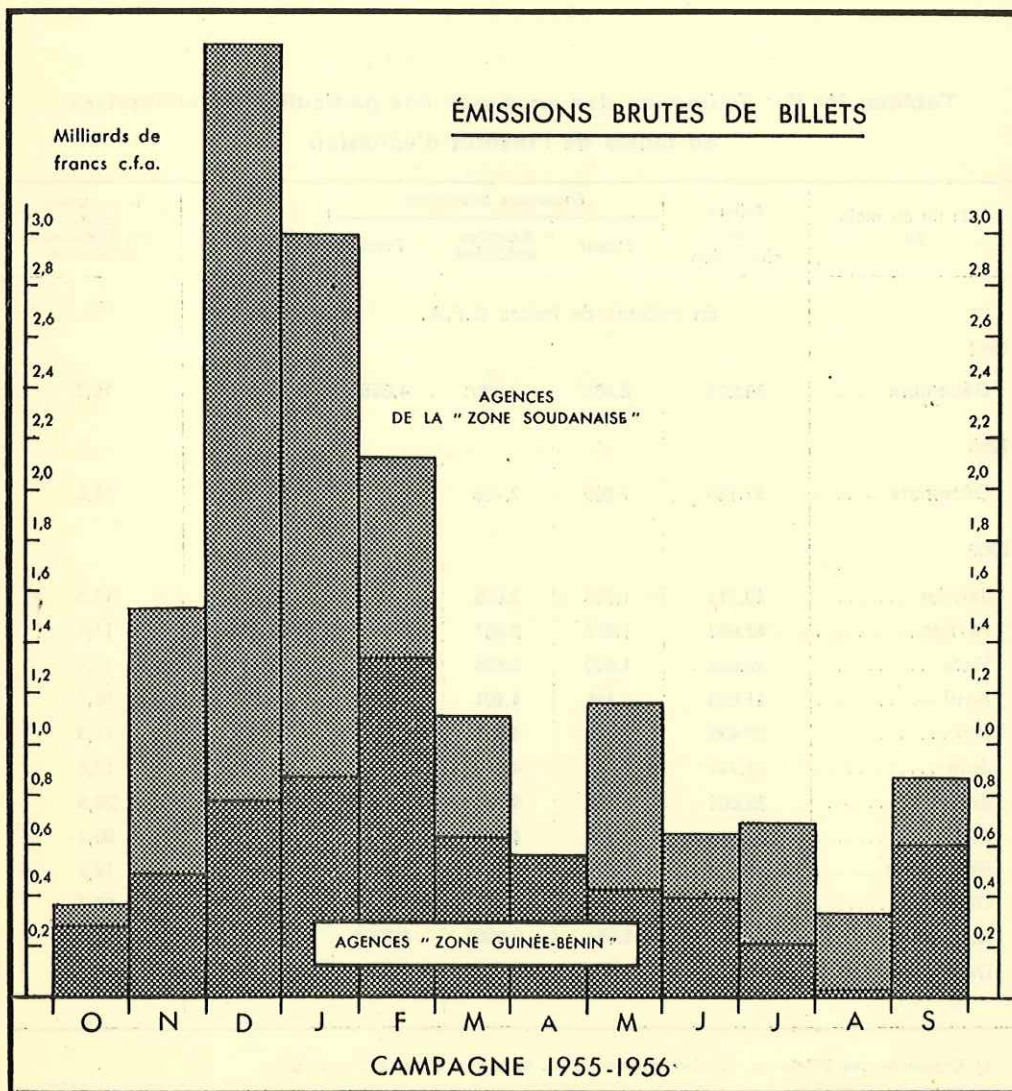
Cette incidence est particulièrement apparente sur le montant brut des émissions effectuées (c'est-à-dire compte non tenu des versements à l'Institut) ; on trouvera en annexe un tableau indiquant le montant mensuel de ces émissions pour chacune de nos agences, durant chacun des mois de la campagne 1955-1956. Le montant brut des émissions effectuées par nos agences de la zone soudanaise au cours de cette campagne l'emporte de 50 % sur celui des émissions des agences de la zone Guinée-Bénin.

POURCENTAGE DES ÉMISSIONS BRUTES DE LA CAMPAGNE 1955-1956

	%		%
Dakar	34,9%	Abidjan	15,7%
Bamako	9,1%	Conakry	6,0%
Niamey (et Zinder)	12,5%	Cotonou	12,1%
Bobo-Dioulasso	4,4%	Lomé	5,3%
Total	60,9%		39,1%

Plus de la moitié (53,3 %) du montant des émissions brutes a été effectuée durant les trois mois de décembre 1955, janvier et février 1956. Le graphique ci-après indique, pour chacun des mois de la campagne, les émissions brutes des agences « Guinée-Bénin et celles de la « zone soudanaise », marquant l'importance des émissions effectuées par ces dernières et leur concentration dans le temps.

Le montant des émissions de billets destinés aux opérations de commercialisation de la production est naturellement influencé par la « vitesse de circulation » des espèces monétaires. Pour une part qu'il est difficile d'apprécier, celle-ci dépend entre autres facteurs, des facilités d'exécution des mouvements de fonds. L'immen-



sité du pays, la dispersion de la population, la précarité des moyens de communication en dehors de quelques axes routiers, concourent à rendre ces transferts difficiles et coûteux dans l'ouest africain. Il en résulte notamment un accroissement des encaisses stériles des entreprises et des caisses publiques.

Les encaisses de ces dernières sont particulièrement importantes ayant atteint jusqu'à 7,5 milliards de francs C.F.A. à fin juillet 1956, soit 21 % du montant des billets en circulation à la même date. Comme le montre le tableau 31 le montant des encaisses publiques s'accroît durant la période qui suit la clôture de la campagne de commercialisation des produits d'exportation (par le recouvrement des impôts directs, particulièrement de l'impôt du minimum fiscal), pour atteindre un maximum fin juillet, diminuant ensuite par l'effet du règlement des dépenses publiques ou les versements de fonds aux caisses de l'Institut.

Tableau N° 31 : Estimation des encaisses des particuliers et entreprises en billets de l'Institut d'émission

A la fin du mois de	Billets en circulation	Encaisses publiques			Billets dans le public (a)	Importance relative des Encaisses publiques
		Trésor	Agences spéciales	Total		
	En millions de francs C.F.A.					%
1954						
Décembre	38.263	2.465*	2.390*	4.855*	33.408	12,7
1955						
Décembre	37.733	1.900	2.468	4.368	33.365	11,6
1956						
Janvier.....	40.711	1.718	3.005	4.723	35.988	11,6
Février	42.687	1.878	2.851	4.729	37.958	11,1
Mars	42.995	1.819	3.595	5.414	37.581	12,6
Avril	41.089	2.156	4.401	6.557	34.532	16,0
Mai	39.435	2.298	4.529	6.827	32.608	17,3
Juin	37.744	2.460	4.549	7.009	30.735	18,6
Juillet	35.809	2.762	4.725*	7.487*	28.322*	20,9
Août	34.813	2.501	4.713*	7.214*	27.599*	20,7
Septembre	34.129	2.891	3.891*	6.782*	27.347*	19,9
Octobre	34.095	2.781	3.581*	6.362*	27.733*	18,7
Novembre	34.807	1.964	2.826*	4.790*	30.017*	13,8
Décembre	42.912	1.879	2.550*	4.429*	38.483*	10,3

(a) Ensemble des billets en circulation diminué du total des Encaisses publiques.

(*) Chiffres provisoires.

L'amplitude de la variation saisonnière des encaisses des particuliers et des entreprises estimées par déduction des encaisses publiques du total des billets en circulation, est donc beaucoup plus accusée encore que la seule considération du montant total de la circulation fiduciaire ne le donnerait à penser.

Une autre cause de l'importance des émissions est la préférence marquée par les producteurs africains pour le billet neuf.

Pour la satisfaire, les acheteurs de produits préfèrent tenir leurs fonds des banques approvisionnées elles-mêmes en billets neufs ou triés par l'Institut, plutôt que de les retirer des bureaux de postes qui leur livreraient des billets tout venant. Cette prime donnée au billet neuf entraîne une réduction très sensible de la durée du circuit des billets hors des caisses de l'Institut, en même temps qu'elle accroît considérablement les charges d'exploitation de celui-ci, le tri des billets étant une opération particulièrement coûteuse.

c) Les mouvements des billets à l'intérieur de la zone d'émission.

Les billets mis en circulation par une agence de l'Institut peuvent être reversés à l'une quelconque de ses caisses et la circulation des billets de l'Institut à l'intérieur de sa zone d'émission n'est soumise à aucune restriction et échappe à tout contrôle.

Les facilités de transferts de fonds qu'offrent les services postaux et le réseau bancaire sont encore relativement peu utilisées par la population africaine, alors que les mouvements de fonds effectués par elle d'un point à l'autre de notre zone d'émission se chiffrent par plusieurs dizaines de milliards. Aussi les mouvements de nos billets d'un territoire à l'autre portent-ils sur des montants considérables présentant un solde très largement en faveur de la zone soudanaise intérieure.

Celle-ci fournit, en effet, aux régions côtières, au Sénégal, et à la Côte d'Ivoire surtout, une main-d'œuvre saisonnière ou temporaire qui ramène en espèces ses économies. La zone côtière, la Côte d'Ivoire surtout, reçoit également de la zone soudanaise la majeure partie de la viande (sous forme de bétail sur pied) et du poisson salé ou fumé qu'elle consomme en quantité croissante. Ce commerce est en totalité l'affaire de commerçants africains qui assurent encore eux-mêmes le transfert de la quasi totalité des fonds que leurs transactions nécessitent.

Ces migrations saisonnières de main-d'œuvre, comme ces trafics intérieurs, contribuent à la diffusion à travers toute notre zone d'émission, du revenu monétaire que les productions d'exportation paraissent concentrer en quelques régions favorisées.

Mais les mouvements d'espèces qu'elles entraînent font que les émissions nettes d'une agence de l'Institut (c'est-à-dire la différence entre le montant des billets émis par celle-ci et celui des versements effectués à ses caisses et des destructions effectuées par elles) ne peuvent être considérées comme représentant le montant des billets en circulation dans son ressort territorial. Le meilleur exemple en est fourni par notre agence de Bamako qui enregistre des rentrées de billets d'un montant supérieur aux émissions effectuées par elle.

d) Composition de la circulation fiduciaire.

L'importance du matériel d'émission rétrocédé par la Banque de l'Afrique Occidentale à l'Institut d'émission a permis à celui-ci de faire face aux besoins exprimés et d'entretenir en condition convenable la circulation fiduciaire.

Aussi les billets en circulation sont-ils demeurés ceux conçus et réalisés par la Banque de l'Afrique Occidentale. Au cours de la période sous revue, un seul billet portant la raison de l'Institut et les signatures de son Président et de son Directeur général a été mis en circulation : il s'agit d'un billet de 50 francs, établi selon la maquette de la coupure de même valeur, précédemment émise par la Banque de l'Afrique Occidentale. Les premiers billets de ce type ont été livrés au public en octobre 1956.

En collaboration étroite avec la Banque de France, l'élaboration de nouvelles coupures a été entreprise. Notre Conseil d'administration a adopté les maquettes de coupures de 50, 100, 500, 1.000 et 5.000 francs. Ces nouveaux types de billets seront mis en circulation au fur et à mesure de l'épuisement des stocks d'anciennes vignettes.

Les émissions de billets provoquées par les opérations de commercialisation ont une composition répondant aux habitudes locales des acheteurs comme des producteurs, et naturellement aussi au niveau des cours. Au cours de la campagne 1955-1956, la demande a surtout porté sur les coupures de 50, 100, 500 et 1.000 francs (tableau 32).

Tableau N° 32 : Décomposition par coupures des billets de l'Institut en circulation

COUPURES	31 octobre 1955	31 décembre 1955	31 mars 1956	31 octobre 1956	31 décembre 1956
En % du montant total de la circulation					
5.000	17,0	14,3	14,0	19,2	16,5
1.000	45,1	46,2	45,5	42,9	45,6
500	6,7	8,2	7,8	6,3	7,6
100	19,1	19,5	20,6	19,6	19,9
50	5,0	4,9	5,4	5,2	4,7
25	4,0	4,0	3,9	3,8	3,3
10	1,7	1,6	1,6	1,7	1,5
5	1,4	1,3	1,2	1,3	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Plus de la moitié du montant de la circulation fiduciaire est assurée par des coupures de 1.000 et 100 francs (tableau 33), la prédominance de ces coupures se constatant d'ailleurs également en Afrique Equatoriale Française et au Cameroun, alors qu'à Madagascar celles de 5.000 francs constituent une part importante de la circulation fiduciaire.

Par le nombre, les « petites coupures » (5 fr., 10 fr., 25 fr.) dominent au contraire, représentant 56 % de l'effectif de billets en circulation. Employées dans les transactions quotidiennes, soumises à des manipulations constantes et rapides qui ne permettent guère de les traiter avec ménagement, ces coupures se détériorent très rapidement, se présentant vite aux usagers sous un aspect qui ne satisfait ni l'esthétique, ni la commodité au comptage, ni l'hygiène. Aussi leur remplacement par des monnaies métalliques a-t-il été décidé et entrepris.

Tableau N° 33 : Décomposition par coupures de la circulation fiduciaire en diverses zones d'émission en 1956

COUPURES	Institut d'émission de l'A. O. F. et du Togo		Institut d'émission de l'A. E. F. et du Cameroun		Banque de Madagascar et des Comores	
	Maximum 31 mars 1956	Minimum 30 octob. 1956	Maximum 29 février 1956	Minimum 30 sept. 1956	Maximum 31 déc. 1956	Minimum 30 avril 1956
En % du montant total des billets en circulation						
5.000 francs	14,0	19,2	8,2	10,0	33,9	35,1
1.000 —	45,4	42,9	45,8	44,5	33,6	34,7
500 —	7,9	6,3	13,4	11,2	11,5	10,3
100 —	20,6	19,6	21,7	21,0	14,7	13,6
50 —	5,4	5,2	6,4	6,7	5,2	4,9
25 —	3,9	3,8	—	0,1	—	—
20 —	—	—	2,4	2,7	0,3	0,4
10 —	1,6	1,7	1,8	2,2	0,3	0,4
5 —	1,2	1,3	1,3	1,6	0,5	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
« Billet moyen » (montant en fr. C.F.A.)	107 francs	107 francs	100 francs	91 francs	212 francs	207 francs

3. MONNAIES MÉTALLIQUES.

Jusqu'à la dernière guerre les monnaies métalliques métropolitaines circulaient librement en Afrique Occidentale Française, aucune pièce particulière à ces territoires n'ayant été émise, si l'on excepte celles de 10 et 20 centimes frappées spécialement pour les « Colonies Françaises » sous les règnes de Charles X et Louis-Philippe. Par contre, des jetons de 50 centimes, 1 franc et 2 francs en bronze d'aluminium, particuliers au territoire sous tutelle du Togo y avaient été mis en circulation en 1924, 1925 et 1926 où ils avaient cours concurremment avec les monnaies françaises.

Après la création du franc C.F.A. en décembre 1945, cette identité des monnaies métalliques dans la métropole et dans les territoires d'outre-mer ne pouvait subsister sans prêter à la fraude. Aussi, des pièces métalliques spéciales aux divers territoires d'outre-mer furent-elles frappées et mises en circulation à partir de 1948, en même temps que le cours légal était retiré à toutes les pièces métropolitaines, ou spéciales, antérieurement introduites (a).

Bien que les décrets du 30 décembre 1948 aient également prévu la frappe des pièces de 5 francs, seules furent émises, dans les territoires ouest africains tout au moins, des pièces de 2 francs et 1 franc en aluminium pur.

a) Des pièces de 1 franc et 0,50 en bronze d'aluminium, frappées à Londres en 1945, avaient été mises en circulation en Afrique Occidentale Française, peu avant la fin de la guerre.

Tableau N° 34 : Caractéristiques et pouvoir libératoire des monnaies métalliques ayant cours légal en Afrique Occidentale Française et dans la République autonome du Togo

	1 franc	2 francs	5 francs	10 francs	25 francs
A - CARACTÉRISTIQUES					
Métal	Aluminium (100% Al)		Bronze d'aluminium (Cu 91% Al 9%)		
Diamètre (en mm.) ...	23	27	20	23,5	27
Poids droit (en gr.) ..	1,3	2,2	3	4	8
Tranche	Lisse	Lisse	Lisse	Lisse	Cannelée
Graveur	M. Bazor	M. Bazor	M. Bazor	M. Bazor	M. Bazor
B - POUVOIR LIBÉRA- TOIRE	100 francs	100 francs	250 francs	500 francs	1.000 francs
N. B. — Les caractéristiques et le pouvoir libératoire des pièces de 1 franc, 2 francs et 5 francs mises en circulation au Togo sont identiques, seules les légendes diffèrent. Il n'a pas été frappé de pièces de 10 et 25 francs pour le Togo.					

En 1955 cependant, la frappe des pièces de 5 francs fut décidée selon de nouvelles caractéristiques, leur métal (le bronze d'aluminium) et leur diamètre étant ceux de la pièce métropolitaine de 10 francs.

Deux décrets du 27 juin 1956 ont, d'autre part, autorisé l'émission en Afrique Occidentale Française et au Togo, de pièces de 10 et 25 francs, de même métal, et avec la même correspondance de diamètre avec les pièces métropolitaines, de montant nominal double. La mise en circulation de ces pièces ne s'effectuera cependant qu'au cours de la présente année.

La progressive substitution de monnaies métalliques aux petites coupures est donc en bonne voie de réalisation.

Jusqu'à la création de l'Institut d'émission, la frappe et la mise en circulation des monnaies métalliques incombaient totalement au Service du Trésor.

Le dernier alinéa de l'article 1^{er} du décret n° 55-103 du 20 janvier 1955, transférant à l'Institut le service de l'émission, stipule que celui-ci « sera également chargé de la mise en circulation des monnaies métalliques », disposition reprise par l'article 20 de nos statuts.

L'article 8 de la Convention du 29 septembre 1955 fixant les relations entre le Trésor public et l'Institut précise :

« L'Institut d'émission entreposera dans ses salles fortes et mettra gratuitement en circulation à ses guichets les monnaies métalliques dont ses agences d'Afrique Occidentale Française et du Togo auront été approvisionnées par le Trésor.

« L'Institut d'émission sera comptable vis-à-vis du Trésor :

- a) en comptabilité matière, du stock global de monnaies métalliques non émises ;
- b) en comptabilité espèces, du stock global de monnaies métalliques mises par lui en circulation.

« L'Institut d'émission créditera, le 10 de chaque mois, le Trésor par l'inscription au « Compte d'Opérations », du montant des pièces métalliques mises par lui en circulation au cours du mois précédent. »

La mise en circulation des pièces de 1 franc et 2 francs déjà frappées est toutefois demeurée exclusivement le fait du Service du Trésor ; le montant de ces pièces en circulation dans le public est demeuré faible : il ne dépassait pas en effet 54 millions de francs C.F.A. au 31 décembre 1956.

L'intervention de l'Institut s'est limitée en 1956 à la mise en circulation de nouvelles pièces de 5 francs en bronze d'aluminium dont la frappe et l'émission sont toujours assurées par le Trésor public.

**Tableau N° 35 : Pièces de 5 francs prises en charge et mises en circulation
par l'Institut au 31 décembre 1956**

TERRITOIRES	Prise en charge par l'Institut	Encaisse de l'Institut	Mise en circulation par l'Institut
Francs C.F.A.			
Sénégal	27.000.000	3.092.770	23.907.230
Soudan	2.250.000	397.590	1.852.410
Guinée	43.500.000	97.500	43.402.500
Côte d'Ivoire	20.025.000	2.144.950	17.880.050
Haute-Volta	150.000	9.935	140.065
Dahomey	19.200.000	1.490.610	17.709.390
Niger	14.325.000	1.297.940	13.027.060
Total A. O. F.	126.450.000	8.531.295	117.918.705
Togo	3.225.000	465.000	2.760.000
Total A. O. F.-Togo	129.675.000	8.996.295	120.678.705

**Tableau N° 36 : Monnaies métalliques émises et en circulation
en Afrique Occidentale Française et au Togo au 31 décembre 1956**

	Emission autorisée	Frappe autorisée	En circulation
Montant en francs C.F.A.			
AFRIQUE OCCIDENTALE FRANCAISE			
Pièces de 1 franc	1 milliard	80.000.000	40.000.000*
— 2 francs		40.000.000	
— 5 —		425.000.000	
— 10 —	5 milliards	600.000.000	—
— 25 —		1.750.000.000	—
Total	6 milliards	2.895.000.000	120.000.000
TOGO			
Pièces de 1 franc	75 millions	5.000.000	4.938.593*
— 2 francs		10.000.000	8.687.656
— 5 —		50.000.000	8.901.865
— 10 —	400 millions	—	—
— 25 —		—	—
Total	475 millions	65.000.000	22.528.114
TOTAL A. O. F.-TOGO	6.475 millions	2.960.000.000	142.000.000*

* Estimation.

* * *

Ces pièces ont été livrées au public à compter du 1^{er} août 1956, après une campagne d'information aussi large que possible, par la voie de la presse, de la radiodiffusion ou de l'affiche. Elles semblent avoir été généralement accueillies avec faveur par les usagers.

Le tableau 35 indique le montant au 31 décembre 1956 des pièces prises en charge par les agences de l'Institut et mises en circulation sous leur contrôle (a).

Le montant total des monnaies métalliques en circulation dans notre zone d'émission demeure encore très faible, il n'atteint pas 145 millions de francs C.F.A. au 31 décembre 1956, alors que le montant moyen des billets en circulation au cours de l'année 1956 a été de 38.436 millions de francs C.F.A., le rapport est donc de moins de 0,4 % (b).

a) Pour une part, ces dernières pièces sont dans les caisses publiques et non dans les encaisses privées. Par contre celles-ci ont été également alimentées en pièces de 5 francs par les mises en circulation effectuées par certaines Trésoreries directement approvisionnées par l'Administration des monnaies et médailles en accord avec l'Institut. Ainsi s'explique la différence entre les données des tableaux 35 et 36.

b) En France, le montant des billets en circulation était au 31 décembre 1956 de 3.114 milliards et celui des monnaies métalliques de 67 milliards, le rapport était donc de 2,1 %.

4. LE DÉVELOPPEMENT DE LA MONNAIE SCRIPTURALE.

Forme moderne de la monnaie, la *monnaie scripturale* comprend l'ensemble des dépôts dont il peut être disposé par chèques ou virements de compte.

En Afrique Occidentale Française et au Togo, les dépôts de fonds répondant à cette condition sont essentiellement ceux gérés :

- par le service des chèques des Postes et Télécommunications de l'A. O. F. ;
- par les guichets des banques de dépôts établis en Afrique Occidentale Française et au Togo (a).

Le montant des dépôts recensés n'a cessé de croître, si l'on néglige comme il convient la variation proprement saisonnière qui l'affecte et qui se marque particulièrement par une réduction en juin-septembre provoquée par le retrait de fonds des déposants rentrant en congé en Europe, et plus encore par le dénouement des opérations de la campagne commerciale.

De 17 milliards de francs C.F.A. environ au 30 septembre 1955, le montant des dépôts a dépassé 21 milliards le 30 septembre 1956, et 23 milliards au 31 décembre.

Ces données ne retiennent, bien entendu, que les seuls dépôts des particuliers et entreprises, ainsi que ceux du Trésor.

a) Les dépôts en comptes courants postaux.

Institué en France par la loi du 7 janvier 1918, le service des chèques et comptes courants postaux fut organisé en Afrique Occidentale Française par décret du 13 août 1925. Il est actuellement régi par décret du 9 mai 1935. La tenue des comptes est assurée par huit « centres » installés à Dakar, Saint-Louis, Bamako, Conakry, Abidjan, Ouagadougou, Niamey et Porto-Novo. Les relations avec les déposants sont assurées par trois cent-trente-trois bureaux, dont le tableau 37 donne la répartition territoriale au 1^{er} janvier 1957 (a).

a) Dans ces territoires, le Trésor public n'accepte pas, en effet, de dépôts de fonds des particuliers ; l'absence de données ne permet pas de tenir compte des dépôts reçus par les entreprises autres que les banques de dépôts. Enfin, les dépôts reçus par les Caisses de Crédit Agricole, les établissements de « crédit social » demeurent trop modestes pour que leur prise en considération soit nécessaire.

b) L'organisation d'un service de chèques postaux n'a pu être encore réalisée au Togo, les résidents de ce pays ayant cependant la faculté de se faire ouvrir un compte dans un centre de chèques postaux de l'A. O. F., le plus proche étant celui de Porto-Novo.

L'autorisation donnée par le décret du 19 mars 1937 aux comptables publics de l'Afrique Occidentale Française de se faire ouvrir un compte courant postal, l'obligation faite du règlement par virement des dépenses publiques et de tout paiement dépassant un certain montant (actuellement 100.000 fr. C.F.A.) l'utilisation du chèque postal pour l'encaissement de certains impôts (taxe sur le chiffre d'affaires) ou le règlement de diverses allocations sociales ont vulgarisé l'usage du compte courant postal en Afrique Occidentale Française.

Les usagers ont d'autre part apprécié la facilité qu'il leur offre pour l'exécution de transferts de fonds avec l'extérieur.

D'abord limitée au service intérieur, la possibilité de virements de fonds au bénéfice ou sur l'ordre de titulaires de comptes en Afrique Occidentale Française fut en effet étendue dès 1926 aux relations avec la France et l'Algérie, en 1930 à celles avec le Maroc, puis avec la Tunisie, en 1950 aux relations avec Madagascar et en 1956 avec le Cameroun. Comme l'occasion nous sera donnée plus loin de le relever, une très large part des transferts de fonds entre l'Afrique Occidentale Française et l'extérieur est actuellement effectuée par virement postal.

Au 31 décembre 1956, le nombre de comptes ouverts dans les centres de chèques postaux de l'Afrique Occidentale Française atteignait 62.104 et le montant des dépôts 5.374 millions de francs C.F.A.

Tableau N° 37 : Répartition territoriale des bureaux de postes participant au service des chèques et comptes courants postaux au 1^{er} janvier 1957

TERRITOIRES	BUREAUX				Total
	CH P	CH P1	CH P2	CH P3	
Sénégal	10	4	53	1	68
Mauritanie	—	1	22	—	23
Soudan	4	1	40	9	54
Guinée	4	2	23	8	37
Côte d'Ivoire	8	9	38	—	55
Haute-Volta	2	—	18	15	35
Niger	3	—	15	6	24
Dahomey	2	—	22	13	37
Total	33	17	231	52	333

CH P : Bureau ouvert à l'émission et au paiement des chèques postaux d'un montant illimité.
 CH P1 : Bureau ouvert à l'émission et au paiement des chèques postaux jusqu'au maximum de 2 millions de francs.
 CH P2 : Bureau ouvert à l'émission et au paiement des chèques postaux jusqu'au maximum de 500.000 francs.
 CH P3 : Bureau ouvert à l'émission et au paiement des chèques postaux jusqu'au maximum de 100.000 francs

Le tableau 38 indique le montant des dépôts à la fin de chacun des trimestres du 30 septembre 1952 au 31 décembre 1956, les dépôts étant répartis selon l'appartenance du titulaire du compte à l'une des quatre catégories suivantes : comptables publics, banques et organismes de crédit, particuliers et entreprises privées, entre-

prises publiques. Au 31 décembre 1956, la répartition entre ces catégories était la suivante :

Dépôts de:	Millions de francs C.F.A.	%
Comptables publics	1.397,1	26,0
Banques	571,5	10,6
Entreprises publiques	139,8	2,6
Particuliers et entreprises privées	3.265,9	60,8
Total	5.374,3	100,0

La modernisation de son organisation activement poursuivie par le Service des Chèques Postaux de l'Afrique Occidentale Française ne manquera pas d'accroître encore la faveur dont il jouit auprès des déposants.

**Tableau N° 38 : Dépôts en comptes courants postaux
en Afr que Occidentale Française et au Togo**

DATES	TITULAIRES DES COMPTES				Total
	Comptables publics	Banques et organismes de crédit	Particuliers et entreprises privées	Entreprises publiques	
Millions de francs C.F.A.					
1952					
30 septembre	1.106,1	324,8	1.880,2	181,6	3.492,7
31 décembre	1.082,4	297,8	2.082,4	190,0	3.662,6
1953					
31 mars	1.794,6	368,2	2.346,1	145,2	4.654,1
30 juin	2.068,8	544,0	2.053,4	336,1	5.002,3
30 septembre	1.990,9	325,8	1.942,4	52,7	4.311,8
31 décembre	1.835,5	326,8	1.995,1	94,4	4.251,8
1954					
31 mars	2.045,1	333,2	2.337,8	174,7	4.800,8
30 juin	1.810,6	387,3	2.537,3	65,2	4.800,4
30 septembre	1.756,0	363,6	2.207,9	105,2	4.432,7
31 décembre	1.669,1	365,1	2.413,1	238,6	4.685,9
1955					
31 mars	2.010,9	519,4	2.478,3	119,2	5.127,8
30 juin	1.573,5	438,2	2.428,5	150,6	4.590,8
30 septembre	1.699,3	313,8	2.421,9	161,2	4.596,2
31 décembre	1.277,7	439,4	2.936,2	208,3	4.861,6
1956					
31 mars	1.649,1	349,0	2.950,4	91,8	5.040,3
30 juin	1.609,9	375,8	3.096,4	122,6	5.204,7
30 septembre	1.562,7	355,1	3.106,0	104,9	5.128,7
31 décembre	1.397,1	571,5	3.265,9	139,8	5.374,3

Source : Service des Postes et Télécommunications de l'A. O. F.

Source : Service des Postes et Télécommunications de l'A. O. F.

b) *Les dépôts en banque.*

Le montant des comptes chèques et comptes courants créditeurs dans les agences des cinq banques de dépôts établies en Afrique Occidentale Française et au Togo a été croissant ; il dépassait 18 milliards au 31 décembre dernier, en augmentation de 22,8 % par rapport à la fin 1955 (tableau 39).

Tableau N° 39 : Dépôts en banques en Afrique Occidentale Française et au Togo

DATES	PARTICULIERS ET ENTREPRISES (a)					Compte du Trésor (b)
	Dépôts à vue			Dépôts à terme	Total	
	Comptes chèques	Comptes courants	Total			
Millions de francs C.F.A.						
1955						
31 mars	4.973	8.155	13.128	—	—	5.173
30 juin	5.299	8.670	13.969	—	—	6.294
30 septembre	5.027	8.054	13.081	—	—	6.814
31 décembre	5.060	9.951	15.010	114	15.124	1.028
1956						
31 janvier	5.108	10.637	15.745	129	15.874	1.649
29 février	5.489	11.053	16.542	146	16.688	1.608
31 mars	5.648	11.017	16.665	141	16.807	2.221
30 avril	5.930	11.239	17.169	212	17.381	1.860
31 mai	6.041	10.963	17.004	228	17.232	1.575
30 juin	6.198	11.371	17.569	237	17.806	1.611
31 juillet	6.083	10.518	16.601	275	16.876	1.332
31 août	5.897	9.873	15.770	798	16.568	1.314
30 septembre	5.873	10.320	16.193	1.031	17.224	854
31 octobre	5.471	10.103	15.574	1.498	17.072	1.188
30 novembre	5.678	10.609	16.287	1.388	17.675	1.223
31 décembre	6.010	11.186	17.196	1.379	18.575	1.345

(a) Ensemble des cinq banques : B. A. O., B. C. A., B. N. C. I., C. L., S. G. — (b) B. A. O.

Cet accroissement mérite d'autant plus d'être souligné qu'il coïncide avec une limitation du taux des intérêts créditeurs convenue d'un commun accord par les banques, au milieu de l'année dernière. La meilleure rémunération naturellement accordée aux dépôts à terme explique l'augmentation des dépôts enregistrés sous cette rubrique.

Aux dépôts des particuliers et entreprises (privées et publiques) s'ajoutent ceux du Trésor public dont la Banque de l'Afrique Occidentale a continué à tenir le compte courant conformément aux dispositions de la Convention intervenue le 29 mars 1955 entre cet établissement et le Trésor. L'importante réduction du compte du Trésor à la Banque de l'Afrique Occidentale suivant la remise par celle-ci du service de l'émission, correspond à la clôture du « compte n° 2 » ouvert dans ses écritures, et du transfert en France, effectué par l'Institut des disponibilités du Trésor qui s'y étaient accumulées.

**Tableau N° 40 : Répartition des comptes bancaires créditeurs de la clientèle privée
au 31 août 1956***

SECTEURS TERRITORIAUX ET CLIENTÈLE	COMPTES CHÈQUES				COMPTES COURANTS			
	Nombre de Comptes		Montant en millions de francs C.F.A.		Nombre de Comptes		Montant en millions de francs C.F.A.	
	Nombre	%	Montant	%	Nombre	%	Montant	%
Secteur Nord-Ouest (a)								
Clientèle africaine	9.771	36,7	551,8	18,6	435	7,1	49,5	1,0
Clientèle autre	16.821	63,3	2.411,5	81,4	5.706	92,9	5.102,1	99,0
Total	26.592	100,0	2.963,3	100,0	6.141	100,0	5.151,6	100,0
Secteur Sud-Est (b)								
Clientèle africaine	8.663	47,9	474,1	25,6	449	10,5	81,1	3,2
Clientèle autre	9.417	52,1	1.379,6	74,4	3.844	89,5	2.459,1	96,8
Total	18.080	100,0	1.853,7	100,0	4.293	100,0	2.540,2	100,0
Ensemble A. O. F.-Togo								
Clientèle africaine	18.434	41,2	1.025,9	21,3	884	8,5	130,6	1,7
Clientèle autre	26.238	58,8	3.791,1	78,7	9.550	91,5	7.561,2	98,3
Total général	44.672	100,0	4.817,0	100,0	10.434	100,0	7.691,8	100,0

(*) Pour les cinq banques : B. A. O., B. C. A., B. N. C. I., C. L., S. G.

(a) Sénégal, Mauritanie, Soudan, Guinée.

(b) Côte d'Ivoire, Haute-Volta, Niger, Dahomey, Togo.

Une enquête effectuée sur la répartition des dépôts (au 31 août 1956), selon la qualité du déposant, permet d'apporter quelques précisions sur l'origine des dépôts reçus par les banques dans notre zone d'émission (a)

Déposants :	MONTANT DES DÉPÔTS	
	Millions de francs C.F.A.	%
a) Trésor public	1.314	7,8
b) Collectivités et entreprises publiques ou semi-publiques	2.985	17,8
c) Autres déposants	12.509	74,4
Total :	16.808	100,0

L'importance des dépôts du « secteur public » mérite d'être relevée.

Les dépôts du « secteur privé » se répartissaient ainsi :

	Nombre	MONTANT DES DÉPÔTS	
		Millions de francs C.F.A.	%
Comptes chèques	44.672	4.817	38,5
Comptes courants	10.434	7.692	61,5
	55.106	12.509	100,0

Le montant total des comptes courants en principe ouverts aux entreprises est donc beaucoup plus important que celui des comptes chèques généralement ouverts par les particuliers pour leurs besoins propres, et le montant moyen des premiers est également supérieur à celui des seconds.

Montant moyen	en francs C.F.A.
des comptes chèques	107.830
des comptes courants ...	737.205

Il avait été également demandé aux banques de répartir leurs « déposants » selon qu'ils étaient Africains ou non, répartition qui peut ne pas être sans arbitraire pour les sociétés.

(a) L'enquête n'a pu porter sur la totalité des déposants ce qui explique la différence entre le total ci-après (16.808) et celui porté au tableau 39.

Le nombre et le montant global des comptes courants ouverts à la clientèle africaine se révèlent modiques.

Cette faible importance des comptes courants de la clientèle africaine traduit le très faible rôle que jouent encore dans l'économie ouest africaine les entreprises de type capitaliste moderne, propriétés privées d'Africains. Un développement de « l'africanisation » du capital et de la direction des entreprises constituées sous la forme de sociétés ne se marquerait pas dans un recensement des comptes ouverts à des particuliers africains.

Quant à la répartition des *dépôts en comptes chèques*, elle est la suivante :

	DÉPÔTS EN COMPTES CHÈQUES DE LA CLIENTÈLE		
	Africaine	non Africaine	Total
Nombre de comptes	18.434	26.238	44.672
Pourcentage	41 %	59 %	100 %
Montant global (en millions de francs C.F.A.)	1.026	3.791	4.817
Pourcentage	21 %	79 %	100 %
Montant moyen (en francs C.F.A.)	55.658	144.485	107.830

La masse des dépôts de la clientèle africaine est donc déjà appréciable ; le fait est d'autant plus notable que la concurrence des comptes courants postaux s'exerce plus particulièrement sur elle.

Le planteur ou le commerçant africain marque cependant encore une très grande réserve à l'égard des banques, leur confiant rarement ses capitaux ou sa trésorerie. La crainte d'une indiscretion pouvant tenter le fisc, les créanciers ou... la famille est souvent avancée pour justifier cette retenue.

Une meilleure information de la clientèle « possible » permettrait sans doute de réduire, pour le plus grand bien de l'économie ouest africaine et des déposants, des encaisses stériles constamment menacées, et parfois détruites, par le feu ou les termites.

Un facteur nécessaire, quoique non suffisant, du développement des dépôts bancaires est la facilité d'accéder à un guichet. A cet égard l'Afrique Occidentale Française et le Togo disposent déjà d'un réseau bancaire développé et d'une grande variété d'institutions de crédit.

II. — LES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

5 LES BANQUES DE DÉPÔTS.

Au 31 décembre 1956, soixante-douze guichets tenus par cinq banques de dépôts s'offraient à la clientèle de l'Afrique Occidentale Française et du Togo.

Ces cinq banques, toutes françaises, sont :

- la Banque de l'Afrique Occidentale ;
- la Banque Commerciale Africaine ;
- la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie ;
- le Crédit Lyonnais ;
- la Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France.

L'activité des deux premières s'exerce uniquement dans l'ouest africain, tant en Afrique Occidentale Française et au Togo qu'au Cameroun et en Afrique Equatoriale Française. Les trois autres appartiennent au groupe des banques nationalisées et leur action s'étend à l'ensemble de la Zone franc et même à certains pays étrangers.

Les unes et les autres offrent à la clientèle de l'ouest africain tous les services que celle-ci peut attendre d'une banque de dépôts disposant d'un vaste réseau d'agences et de nombreux correspondants.

Le nombre des guichets entretenus par les cinq banques de dépôts en Afrique Occidentale Française et au Togo a continué de croître durant la période sous revue. Elle a enregistré en effet :

- l'ouverture d'un *guichet permanent* :
 - à Treichville (Côte d'Ivoire) le 5 octobre 1955 par la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie ;
 - à Kaolack (Sénégal) le 25 novembre 1955 ;
 - à Treichville (Côte d'Ivoire) le 20 décembre 1955 ;
 - à Conakry (Guinée) le 15 avril 1956, tous trois par la Société Générale ;
 - à Magaria (Niger) le 10 novembre 1956 par la Banque de l'Afrique Occidentale ;
- l'ouverture de *guichets semi-permanents* ou *périodiques* :
 - à Tambacounda (Sénégal) en décembre 1955 par la Banque Commerciale Africaine ;
 - à Kindia (Guinée) le 4 décembre 1956 par la Banque de l'Afrique Occidentale .
 - à Boké (Guinée) le 15 novembre 1956 par la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie ;
 - à Treichville (Côte d'Ivoire) le 18 décembre 1956 par le Crédit Lyonnais.

Signalons également la transformation en guichet permanent à compter du 15 octobre 1955 du guichet périodique ouvert à Dimbokro par la Société Générale. De même les guichets périodiques du Crédit Lyonnais à Man et Kissidougou sont devenus semi - permanents respectivement le 15 novembre 1955 et le 1^{er} décembre 1955.

Au total, huit nouveaux guichets ont été ouverts en Afrique Occidentale Française et au Togo par les cinq banques de dépôts exerçant leur activité en ces territoires, entre le 1^{er} octobre 1955 et le 31 décembre 1956.

Par contre, un guichet permanent ouvert par la Banque de l'Afrique Occidentale à Sassandra (Côte d'Ivoire) en novembre 1955 a été fermé le 31 décembre 1956. A la même date, le guichet périodique de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie à Kissidougou (Guinée) a été également fermé.

La répartition territoriale des guichets ouverts au 1^{er} janvier 1957 est indiquée par le tableau 41, la situation géographique exacte de chaque guichet étant précisée par la carte et le répertoire annexés au présent rapport.

**Tableau N° 41 : Répartition territoriale des guichets des banques
de dépôts ouverts le 1^{er} janvier 1957**

TERRITOIRES	B. A. O.	B. C. A.	B. N. C. I.	C. L.	S. G.	TOTAL
Sénégal.....	3	4	3	2	5	14
Mauritanie	—	—	1	—	—	1
Soudan	1	1	3	2	—	7
Guinée	3	1	8	4	1	17
Côte d'Ivoire.....	1	4	5	4	3	17
Haute-Volta	1	—	1	—	—	2
Niger	4	—	1	—	—	5
Dahomey	1	1	2	1	—	5
Total A. O. F.	14	11	24	13	6	68
R. A. Togo	1	—	1	1	—	3
Total A. O. F.-Togo .	15	11	25	14	6	71

Comme ces documents permettent de le constater, ces guichets se concentrent en un petit nombre de localités ; en effet les 71 guichets que compte l'Afrique Occidentale Française et le Togo au 1^{er} janvier 1957 desservent 38 localités seulement (tableau 42) mais leur liste comprend la quasi totalité des centres d'activité économique de notre zone d'émission.

Tableau N° 42 : Nombre de localités possédant un guichet de banque

TERRITOIRES	Nombre de localités ayant au moins			TOTAL
	un guichet permanent	un guichet semi-permanent	un guichet périodique	
Sénégal	5	1	1	7
Mauritanie	—	—	1	1
Soudan	4	—	—	4
Guinée	6	1	2	9
Côte d'Ivoire*	6	1	1	8
Haute-Volta	2	—	—	2
Niger	4	—	—	4
Dahomey	1	—	1	2
Togo	1	—	—	1
	29	3	6	38

*Treichville n'étant pas considéré comme une localité distincte d'Abidjan.

Les cinq banques de dépôts dont le réseau de guichets en Afrique Occidentale Française et au Togo vient d'être décrit pratiquent toutes les opérations de crédit que leur permet la réglementation régissant leur activité. Les crédits à court terme à l'économie de notre zone d'émission sont pour la quasi totalité consentis par elles ou par leur intermédiaire.

6. LES AUTRES INSTITUTIONS DE CRÉDIT.

Dans le domaine du crédit à moyen et à long terme, l'activité des banques de dépôts est complétée par celles de banques et d'établissement spécialisés tant privés que publics ou semi-publics.

La *Société Immobilière et Financière Africaine* (S. I. F. A.) banque spécialisée dans le financement des crédits à moyen terme d'investissements de divers ordres, dont le siège social est à Dakar, entretient des agences à Bamako, Koalack, Ziguinchor, Conakry, Abidjan, Gagnoa et Cotonou.

Dans le cadre des dispositions du décret du 22 avril 1937 et du décret du 13 décembre 1952, le *Crédit foncier de l'ouest africain*, avec ses agences de Dakar et d'Abidjan, pratique toutes opérations de crédits immobiliers et prêts hypothé-

caires. Celles-ci sont également effectuées par le *Crédit foncier de l'Afrique française* et le *Crédit foncier d'Afrique*, ayant tous deux leur siège social à Dakar.

L'équipement accéléré entrepris après la guerre et dont le « Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social des territoires d'outre-mer » (F. I. D. E. S.) assure le financement, suppose des entreprises privées, soit leur concours pour son exécution, soit leur participation au développement de l'activité économique.

Afin d'assurer à ces entreprises le concours financier dont elles pourraient avoir besoin, la loi du 30 avril 1946 et le décret du 24 octobre de la même année ont autorisé la *Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer* à assurer ou garantir à leur profit toutes opérations financières leur permettant de contribuer à l'exécution des plans de développement économique.

Sur des fonds propres ou sur fonds d'emprunt, la Caisse Centrale est habilitée à participer à la formation ou à l'augmentation du capital de ces entreprises ; elle peut également leur consentir des crédits à moyen et à long terme.

Le montant de ces crédits à moyen et à long terme consentis par la Caisse Centrale à des entreprises dont l'activité intéresse l'Afrique Occidentale Française et le Togo dépasse cinq milliards de francs C.F.A.

Cette intervention directe de la *Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer* se prolonge et se complète par l'activité des « Crédits sociaux », sociétés d'Etat ou sociétés d'économie mixte constituées sous son égide dans le cadre juridique de la loi du 30 avril 1946. Cinq établissements de cette nature ont déjà été créés pour les territoires de notre zone d'émission :

- la *Banque du Bénin*, société d'économie mixte ;
- le *Crédit de la Côte d'Ivoire* ;
- le *Crédit de la Guinée* ;
- le *Crédit du Sénégal* ;
- le *Crédit du Togo*,
tous quatre « sociétés d'Etat ».

Les deux derniers organismes, constitués à la fin de 1956, ne sont pas encore entrés en activité. La création d'un *Crédit du Soudan*, d'un *Crédit du Niger* et d'un *Crédit de la Haute-Volta* sera probablement sanctionnée au courant de 1957.

L'activité de ces institutions est principalement orientée vers le crédit à la construction, le crédit à court terme et à moyen terme aux coopératives, associations, sociétés de prévoyance et petites entreprises agricoles, artisanales, industrielles ou commerciales, et elle doit notamment répondre aux besoins particuliers des entreprises dirigées par des Africains, lesquelles ne sont pas toujours en situation de pouvoir satisfaire aux conditions normalement exigées par les autres organismes de crédit.

Au fur et à mesure de leur création, les nouvelles sociétés de « crédit social » se sont vu confier, selon des modalités variables, la gestion des *Caisses de Crédit Agricole* instituées par le décret du 26 janvier 1931 et dont la réorganisation complète a été entreprise ces dernières années.

Nous reviendrons plus loin sur quelques aspects de l'activité, encore modeste, de ces institutions publiques ou semi-publiques de crédit, nous proposant de l'examiner avec plus de détail dans notre prochain rapport.

Dans celui-ci notre attention se portera surtout sur les opérations de crédit des cinq banques de dépôts établies dans notre zone d'émission.

7. MONTANT ET RÉPARTITION DES CRÉDITS CONSENTIS A L'ÉCONOMIE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE ET DU TOGO.

Le tableau 43 présente un essai de recensement des crédits consentis à l'économie de l'Afrique Occidentale Française et du Togo par les cinq banques de dépôts et la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer.

**Tableau N° 43 : Crédits à l'économie
en Afrique Occidentale Française et au Togo**

FIN DE MOIS	CRÉDITS CONSENTIS PAR :			TOTAL
	Banques de Dépôts (a)	C. C. F. O. M. (b)	Trésoriers payeurs (c)	
En cours en millions de francs C.F.A.				
1955				
Décembre	44.395,9	2.380	1.268,6	48.044,5
1956				
Janvier	47.758,0	2.393	1.531,9	51.682,9
Février	49.341,5	2.379	1.881,6	53.602,1
Mars	49.746,9	2.385	2.219,1	54.351,0
Avril	48.478,5	2.420	2.338,1	53.236,6
Mai	47.029,4	(d)	2.339,6	(d)
Juin	44.687,7	2.287	2.268,4	49.243,1
Juillet	42.109,7	2.253	2.121,8	46.484,5
Août	39.388,5	2.238	1.944,7	43.571,2
Septembre	38.658,7	2.238	1.770,3	42.667,0
Octobre	36.687,4	2.163	1.687,0	40.537,4
Novembre	37.042,0	2.151	1.598,2	40.791,2
Décembre	46.106,1	2.103	1.620,5	49.829,6

(a) B. A. O., B. C. A., B. N. C. I., C. L., S. G. Crédits à court terme et à moyen terme.

(b) Caisse centrale de la France d'Outre-Mer. Crédits à moyen terme recensés par la Centrale des Risques.

(c) Obligations cautionnées (traites en douane) en règlement des droits d'entrée et de sortie.

(d) Centralisation non effectuée.

Une approximation convenable de la répartition des crédits consentis peut être tirée de la centralisation des risques bancaires assurée par l'Institut depuis le 1^{er} octobre 1955 (a). Cette centralisation couvre en effet près des 9/10 du total des crédits utilisés, octroyés par l'ensemble des cinq banques de dépôts, ainsi que par la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer, aux personnes physiques ou morales, quel que soit leur domicile ou leur siège social, dès lors qu'elles traitent des opérations ayant leur origine ou leur dénouement en Afrique Occidentale Française et au Togo. Les déclarations comprennent tous les bénéficiaires d'un ensemble de crédits au moins égal à dix millions de francs C.F.A. (ou à la contre valeur de cette somme). Les données présentées ci-après ne portent que sur les crédits utilisés au dernier jour du mois, et, pour diverses raisons, seules les déclarations de l'année 1956 ont pu être réparties par branche d'activité selon une nomenclature précise découlant de celle établie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Le tableau 44 donne une première répartition, selon leur nature, des crédits utilisés et souligne la prédominance des crédits à court terme.

**Tableau N° 44 : Crédits consentis à l'économie
de l'Afrique Occidentale Française et du Togo
au cours de l'année 1956**

1956	CRÉDITS CONSENTIS PAR LES BANQUES DE DÉPOT (a)					C. C. F. O.-M. (b)
Fln de mois	Total Crédits consentis A	Crédits déclarés Centrale des Risques B	B/A	Court terme	Moyen terme	Crédits à moyen terme
	En millions de francs C.F.A.		%	En millions de francs C.F.A.		
Janvier	47.758	43.861	91,8	42.060	1.800	2.393
Février	49.342	44.700	90,6	42.859	1.841	2.379
Mars	49.747	44.527	89,4	42.879	1.618	2.385
Avril	48.479	44.150	91,1	42.282	1.868	2.420
Mai	47.029	Centralisation non effectuée	—	—	—	—
Juin	44.688	40.669	91,0	38.952	1.717	2.287
Juillet	42.110	37.936	90,1	36.325	1.611	2.253
Août	39.389	35.791	90,9	34.224	1.567	2.238
Septembre .	38.659	33.849	87,6	32.288	1.561	2.238
Octobre	36.687	32.382	88,3	30.617	1.765	2.163
Novembre ..	37.042	33.198	89,6	31.301	1.897	2.151
Décembre .	46.106	40.031	86,8	38.150	1.881	2.103

(a) B. A. O., B. C. A., B. N. C. I., C. L., S. G.

(b) Caisse centrale de la France d'Outre-Mer.

a) De juillet 1953 au 30 septembre 1955 cette centralisation a été effectuée par la Banque de l'Afrique Occidentale.

a) Répartition des crédits à court terme.

Le principal objet des opérations de crédits à court terme pratiquées dans l'ouest africain est le financement d'une part de la commercialisation des produits agricoles d'exportation, et d'autre part de l'importation des biens recherchés en échange par le producteur africain.

Le tableau ci-après compare le montant total des utilisations de crédits à court terme recensés à celui des crédits dont les bénéficiaires sont des exploitations agricoles, des industries alimentaires (huileries pour la majeure part) et des commerçants en « produits » ou marchandises, ainsi que des transporteurs et transitaires, toutes entreprises particulièrement liées à l' « import-export ».

	UTILISATIONS DE CRÉDITS A COURT TERME RECENSÉS PAR LA CENTRALE DES RISQUES		
	Total (A)	«Import-Export» (B)	$\frac{B}{A}$
	Montant en milliers de francs C.F.A.		%
1956			
Fin de mois :			
Janvier	42.060	38.783	92,2
Février	42.859	39.230	91,5
Mars	42.879	39.291	91,6
Avril	42.282	38.528	91,1
Mai	—	—	—
Juin	38.952	34.984	89,8
Juillet	36.325	32.186	88,6
Août	34.224	29.976	87,6
Septembre	32.288	28.088	87,0
Octobre	30.617	26.357	86,1
Novembre	31.301	27.432	87,6
Décembre	38.150	34.312	89,9

En cours d'année, l'évolution des crédits à court terme utilisés se conforme naturellement à celle des transactions commerciales dont nous avons déjà relevé, à maintes reprises, le rythme et l'amplitude.

Une fois de plus il nous faut constater à quel point les phénomènes monétaires et la distribution du crédit sont dominés, dans notre zone d'émission, par la commercialisation des produits agricoles exportés.

Afin de dégager une appréciation de l'importance relative des crédits utilisés par les différentes branches d'activité de l'influence trop marquée des campagnes commerciales, le tableau 45 présente cette répartition aux 31 janvier et 31 décembre 1956, et aussi au 31 octobre, date à laquelle la part des crédits consentis au commerce d'importation-exportation est la plus faible.

**Tableau N° 45 : Crédits à court terme utilisés et déclarés
à la Centrale des Risques de l'Afrique Occidentale Française et du Togo**

GROUPE	BRANCHES D'ACTIVITÉS	EN COURS					
		au 31 janvier 1956	au 31 octobre 1956	au 31 déc. 1956	au 31 janvier 1956	au 31 octobre 1956	au 31 déc. 1956
		En millions de francs C.F.A.			%	%	%
A, B, C	Pêche, exploitations forestières, agriculture	736	843	727	1,8	2,8	1,9
D	Eau, électricité	—	40	21	—	0,1	0,1
E	Mines	99	44	37	0,2	0,1	0,1
F	Matériaux de cons- tructions et génie civil.	2.263	3.127	2.810	5,4	10,2	7,4
G a	Industries alimentaires	8.128	3.606	5.573	19,3	11,8	14,6
G bcde	Industries autres	393	450	394	0,9	1,5	1,0
H	Transports, transit, manutention	1.164	932	1.302	2,8	3,1	3,4
I	Commerces	28.771	21.013	26.719	68,4	68,6	70,0
J	Hôtels, cafés, restau- rants, spectacles	44	44	48	0,1	0,1	0,1
K	Sociétés immobilières.	219	285	283	0,5	0,9	0,8
L	Organismes de crédit.	243	233	236	0,6	0,8	0,6
M	Services divers	—	—	—	—	—	—
	TOTAL	42.060	30.617	38.150	100,0	100,0	100,0
Ca-Ga la-Id (sauf Id5)	Ensemble des activités liées à la commerciali- sation des produits d'exportation	31.931	18.954	26.770	75,9	61,9	70,2

Outre la prépondérance des crédits utilisés par l'activité commerciale, on notera l'importance des crédits utilisés par les industries alimentaires travaillant principalement pour l'exportation et dont les huileries du Sénégal sont les plus remarquables.

Mérite également d'être relevé le montant des crédits octroyés aux entreprises de constructions et travaux publics, dont l'activité est, pour une bonne part, liée aux plans d'équipement financés par le F. I. D. E. S.

Exportation et aide financière de la métropole se confirment ainsi comme les deux facteurs essentiels de l'activité économique de notre zone d'émission dans sa situation présente.

Les premiers signes de son évolution s'enregistrent au contraire dans la répartition des crédits à moyen terme.

b) La répartition des crédits à moyen terme.

On relèvera, en effet, la part des crédits consentis à, et utilisés par :

— l'industrie extractive	24%
— les industries de transformation	23%
— la construction immobilière	8%
ainsi que par les entreprises de production de matériaux de construction et de travaux	13%

**Tableau N° 46 : Crédits à moyen terme utilisés et déclarés
à la Centrale des Risques de l'Afrique Occidentale Française et du Togo**

GRUPE	ACTIVITÉ	31 Janvier 1956	31 Déc. 1956	31 Janvier 1956	31 Déc. 1956
		En millions de francs C.F.A.		%	%
A, C	Pêche, agriculture	131	130	3,1	3,3
D	Eau, électricité	149	214	3,6	5,4
E	Mines	1.056	974	25,2	24,4
F	Matériaux de construction, Génie civil....	357	500	8,5	12,6
G a	Industries alimentaires	525	442	12,5	11,1
G b, c, d	Autres industries	545	468	13,0	11,7
H	Transports, transit, manutention	237	159	5,7	4,0
I	Commerces	751	614	17,9	15,4
J	Hôtels, cafés, restaurants, spectacles	130	120	3,1	3,0
K	Sociétés immobilières	244	307	5,8	7,7
L	Organismes de crédit	38	13	0,9	0,3
M	Services divers	31	43	0,7	1,1
	TOTAL	4.194	3.984	100,0	100,0

La Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer joue un rôle prédominant dans la distribution du crédit à moyen terme aux entreprises dont l'activité est directement liée à l'exécution des programmes d'équipement financés par le F. I. D. E. S. Elle assure le financement des crédits consentis par elle, soit sur ses ressources propres, soit sur les fonds qui lui sont avancés par le Trésor public, sans le concours de notre Institut d'émission.

Il n'en est pas de même des autres établissements de crédit exerçant leur activité dans notre zone d'émission. Pour ceux-ci, le recours à l'Institut d'émission est, en effet, une nécessité que met en lumière une comparaison des « ressources » et des « emplois » des cinq banques.

Tableau N° 47 : Ressources et emplois des banques de dépôt en Afrique Occidentale Française et au Togo
En millions de francs C.F.A.

	1955	1956											
	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
RESSOURCES													
R 1 - DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE													
a) Dépôts à vue : Comptes chèques	5.059,6	5.107,6	5.438,3	5.648,4	5.929,5	6.041,1	6.198,0	6.082,7	5.896,7	5.872,9	5.471,0	5.677,7	6.009,8
b) Dépôts à vue : Comptes courants	9.950,6	10.636,6	11.060,1	11.017,1	11.239,1	10.962,6	11.371,0	10.518,4	9.873,9	10.319,6	10.102,7	10.608,8	11.186,3
c) Dépôts à terme	114,0	129,0	146,0	141,5	213,3	228,4	237,0	275,4	797,8	1.030,7	1.498,2	1.388,5	1.379,2
Total R 1	15.124,2	15.873,2	16.694,4	16.807,0	17.380,9	17.232,1	17.806,0	16.876,5	16.568,4	17.223,2	17.071,9	17.675,0	18.575,3
R 2 - DÉPÔTS ET CRÉANCES DU TRÉSOR													
a) Compte du Trésor à la B. A. O.	1.028,1	1.649,0	1.608,0	2.220,8	1.859,7	1.574,8	1.610,9	1.332,5	1.314,0	854,3	1.188,5	1.222,8	1.297,8
b) Créances du Trésor sur B. A. O.	10.298,0	10.298,0	10.298,0	10.297,8	9.607,0	9.607,0	9.607,0	9.607,0	9.603,8	9.715,5	9.021,6	9.021,6	9.021,6
Total R 2	11.326,1	11.947,0	11.906,0	12.518,6	11.466,7	11.181,8	11.217,9	10.939,5	10.917,8	10.569,8	10.210,1	10.244,4	10.319,4
R 3 - CONCOURS DE L'INSTITUT D'ÉMISSION													
a) Réescompte	18.153,2	20.042,2	22.154,6	22.132,5	22.033,9	18.367,0	16.534,3	15.066,1	14.258,2	12.205,0	9.476,0	11.910,4	18.449,1
b) Avances	636,7	609,5	634,9	209,3	313,0	281,9	340,0	367,0	540,2	363,6	232,9	167,7	570,8
Total R 3	18.789,9	20.651,7	22.789,5	22.341,8	22.346,9	18.648,9	16.874,3	15.433,1	14.798,4	12.568,6	9.708,9	12.078,1	19.019,9
R 4 - AUTRES RESSOURCES	2.519,4	3.906,7	3.692,6	3.914,7	4.071,7	4.356,2	3.269,8	2.925,7	3.068,6	3.918,6	3.155,9	3.085,6	3.871,7
TOTAL DES RESSOURCES	47.759,6	52.378,6	55.082,5	55.582,1	55.266,2	51.419,0	49.168,0	46.174,8	45.353,2	44.280,2	40.146,8	43.083,1	51.786,3
EMPLOIS													
E 1 - CRÉDITS A L'ÉCONOMIE CONSENTIS PAR LES BANQUES													
a) Effets de commerce :													
— En portefeuille dans les banques ...	13.626,1	14.058,0	12.186,0	11.749,5	13.843,9	15.099,1	13.794,2	12.370,9	11.677,8	12.980,7	11.758,6	11.403,3	12.808,2
— Réescomptés par l'Institut d'Emission	18.153,2	20.042,2	22.154,6	22.132,5	22.033,9	18.367,0	16.534,3	15.066,1	14.258,2	12.205,0	9.476,0	11.910,4	18.449,1
b) Avances en comptes courants débiteurs	11.031,0	11.561,6	12.513,8	12.839,6	9.382,8	10.451,3	11.299,0	11.006,3	10.590,5	10.760,2	12.679,4	11.509,6	12.147,2
c) Avances garanties	1.565,6	2.096,2	2.487,1	3.025,3	3.217,9	3.112,0	3.060,2	3.666,4	2.862,0	2.712,8	2.773,4	2.218,7	2.701,6
Total E 1	44.395,9	47.758,0	49.341,5	49.746,9	48.478,5	47.029,4	44.687,7	42.109,7	39.388,5	38.658,7	36.687,4	37.042,0	46.106,1
E 2 - EFFETS PUBLICS EN PORTEFEUILLE DANS LES BANQUES	55,6	56,0	56,0	55,6	55,6	55,6	55,6	55,8	55,8	55,8	55,8	55,6	55,6
E 3 - CAISSE C. C. P. INSTITUT D'ÉMISSION	2.108,8	2.006,5	1.810,8	1.666,6	2.710,6	1.225,7	1.446,9	1.204,5	1.048,8	1.573,1	1.225,8	1.422,0	1.894,8
E 4 - AUTRES EMPLOIS - COMPTE SIÈGE ET AGENCES HORS A. O. F.-TOGO	1.199,3	2.558,1	3.874,2	4.113,0	4.021,5	3.108,3	2.977,8	2.804,8	4.860,1	3.992,6	2.177,8	4.563,5	3.729,8
TOTAL DES EMPLOIS	47.759,6	52.378,6	55.082,5	55.582,1	55.266,2	51.419,0	49.168,0	46.174,8	45.353,2	44.280,2	40.146,8	43.083,1	51.786,3
CONCOURS DE L'INSTITUT D'ÉMISSION (R3/E1)	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
	42,3	43,2	46,2	41,9	46,1	39,7	37,8	36,6	37,6	32,5	26,5	32,6	41,2

8. LES CRÉDITS CONSENTIS PAR LES BANQUES ET LEURS RESSOURCES PROPRES

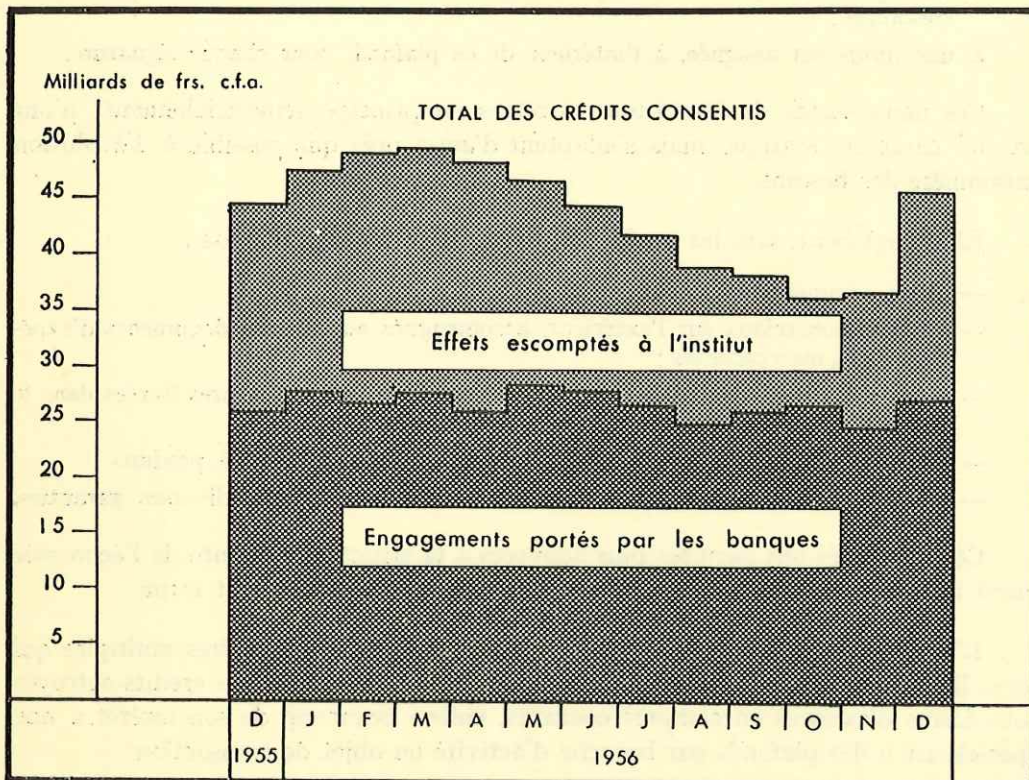
Malgré le développement enregistré par les dépôts bancaires en Afrique Occidentale Française et au Togo au cours de ces dernières années, leur montant est loin d'atteindre celui des crédits consentis par les banques de dépôts à l'économie de ces territoires.

Une comparaison des « ressources » et des « emplois » des sièges en Afrique Occidentale Française et au Togo des cinq banques de dépôts qui y sont établies est présentée par le tableau 47 à la fin de décembre 1955 et de chacun des mois de l'année 1956.

Cette comparaison met en lumière l'importance du concours demandé à l'Institut d'émission, qui a varié de 46 à 26 % du montant total des crédits consentis au cours de l'année 1956.

A la stabilité relative en cours d'année des dépôts de la clientèle s'oppose le considérable développement saisonnier des crédits de financement des campagnes de commercialisation. C'est pour couvrir ces besoins saisonniers que les banques sont particulièrement amenées à accroître leur recours à l'Institut d'émission.

Financement des crédits consentis à l'économie



9. LES MODALITÉS DU CONCOURS DE L'INSTITUT AU FINANCEMENT PAR LES BANQUES DE CRÉDITS A COURT TERME

Les statuts de l'Institut déterminent strictement les modalités selon lesquelles celui-ci peut apporter son concours aux banques. La principale, de très loin, est l'escompte d'effets à court terme.

a) L'escompte d'effets à court terme.

L'article 12 de nos statuts stipule que :

« L'Institut peut escompter ou prendre en pension des effets revêtus d'au moins deux signatures de personnes notoirement solvables, dont celle d'une banque, l'échéance de ces effets ne pouvant excéder six mois. »

Afin de suivre autant qu'il convient l'usage fait du concours de l'Institut, notre Conseil d'administration a décidé, à sa première réunion, que l'administration des effets présentés au réescompte par les banques serait subordonnée à une autorisation préalable.

Cette autorisation revêt deux formes :

1. Un « plafond » est fixé à chaque banque en fonction de ses besoins globaux de trésorerie ;
2. une limite est assignée, à l'intérieur de ce plafond, pour chaque signature.

Ces deux sortes de limitations, arrêtées en principe semestriellement, n'ont pas un caractère statique mais s'adaptent d'aussi près que possible à l'évolution saisonnière des besoins.

Elles englobent, sans les confondre, toutes les catégories d'effets :

- effets commerciaux locaux ;
- effets commerciaux sur l'extérieur, accompagnés ou non des documents d'expédition des marchandises ;
- effets mobilisant des crédits sur travaux effectués ou fournitures livrées dans le cadre d'un marché public régulièrement délégué ;
- effets mobilisant des crédits appuyés par un nantissement de produits ;
- effets mobilisant des crédits consentis à découvert ou sur diverses garanties.

Ces modalités ont paru les plus adaptées à la structure présente de l'économie ouest africaine et aux conditions de distribution du crédit à court terme.

L'importance, d'une part des entreprises cumulant des activités multiples qui ne se limitent même pas toujours au commerce et, d'autre part des crédits octroyés sous forme d'avances en comptes courants, enlève beaucoup de son intérêt à une spécialisation des plafonds par branche d'activité ou objet de transaction.

Par contre, la fixation d'un plafond global par entreprise permet de mieux suivre les besoins réels de la trésorerie, naturellement « globale » des entreprises, besoins dont les variations saisonnières sont très accusées.

Aux banques, le système assure la même adaptation aux besoins de leur trésorerie, une grande latitude leur étant d'autre part laissée dans la répartition du plafond octroyé entre leurs diverses agences en Afrique Occidentale Française et au Togo.

b) Avances et opérations de pensions.

Cette souplesse dans l'apport du concours de l'Institut est encore accrue par les autres modalités offertes aux banques :

L'article 15 des statuts autorise l'Institut à :

« consentir des *avances sur les effets publics*, créés ou garantis par l'Etat français ou par les collectivités publiques de l'Afrique Occidentale Française et du Togo, à concurrence des quotités fixées par le Conseil d'administration... »

Notre Conseil a décidé que ces avances pourraient être réalisées :

- soit sous forme d'avance à terme fixe (30 jours maximum) consenties sur des dépôts distincts mais dans le cadre d'un nantissement commercial global,
- soit sous forme d'ouvertures de crédit en compte courant consenties sur des dépôts faisant l'objet de nantissements distincts.

Les quotités des avances ont été fixées ainsi :

	Avances à terme fixe	Avances en compte courant
Effets à un an au plus d'échéance	96 %	95 %
Effets à plus d'un an	92 %	90 %

Quant à la faculté laissée à l'Institut par l'article 13 de ses statuts, de consentir aux banques des crédits sous forme d'avances appuyées de garanties limitativement énumérées, notre Conseil en a limité l'utilisation, pour l'instant, aux *avances garanties par un nantissement de titres* de rentes françaises et d'emprunts des collectivités et établissements publics bénéficiant d'une garantie de l'Etat, fixant la quotité des avances à 80 % de la valeur en Bourse des titres déposés. En fait cette modalité de crédit n'a pas été utilisée jusqu'ici.

Enfin, dans le cadre des stipulations de l'article 12 de nos statuts, en sa réunion du 3 octobre 1956, le Conseil d'administration a décidé d'admettre les banques à présenter des *opérations de pension* à partir du 15 novembre 1956.

Les banques ont ainsi la faculté d'utiliser, en tout ou en partie, la marge existant entre leurs engagements et leurs plafonds de réescompte, pour des opérations de pension dont la durée, de cinq jours au minimum, devra être fixée à l'avance et échoir un jour ouvrable.

Peuvent être remis en pension tous les effets admissibles au réescompte, c'est-à-dire :

- les effets publics créés ou garantis par l'Etat français ou par les collectivités publiques de l'Afrique Occidentale Française et du Togo, à condition qu'ils aient moins de six mois à courir ;
- les effets privés à moins de six mois d'échéance ayant fait l'objet d'une autorisation individuelle de réescompte à court ou à moyen terme et revêtus de l'endos en blanc de la banque présentatrice.

Toutefois, le montant nominal de chaque effet doit être de 500.000 francs C.F.A. au minimum et son échéance postérieure d'au moins quinze jours à celle de la pension.

Le montant de chaque pension est égal à la valeur nominale des effets remis. Plusieurs pensions peuvent être simultanément en cours ou se succéder sans interruption.

Cependant une limite est fixée aux pensions, déterminée en proportion de plafonds de réescompte reconnus à chaque banque.

Notre Conseil a en effet estimé que le *réescompte* devait rester le principal mode de distribution du crédit par l'Institut, en raison notamment des possibilités qu'il offre de suivre l'usage fait des crédits octroyés.

Il a, pour la même raison, attaché une importance toute particulière à la détermination du taux de réescompte de l'Institut.

10. LA DÉTERMINATION DU TAUX DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT DE L'INSTITUT.

Soucieux de déterminer les taux de ces opérations au mieux des intérêts de l'économie de sa zone d'émission, mais aussi d'éviter toute modification brutale pouvant, inutilement peut-être, perturber l'état de choses antérieur, le Conseil d'administration de l'Institut avait décidé, à sa première réunion, de maintenir pendant la première « campagne » d'activité de l'Institut les taux pratiqués par la Banque de l'Afrique Occidentale à la date du transfert par elle du service de l'émission.

Celle-ci appliquait des taux de réescompte variables selon le lieu de paiement de l'effet escompté mais sans discrimination selon la nature du produit objet de l'opération commerciale. Ces taux étaient, *au 30 septembre 1955*, de :

- 3,75% pour les effets sur A. O. F.-Togo ;
- 3,50% pour les effets sur France et autres pays de la zone franc ;
- 3,25% pour les effets sur l'étranger.

Après une année d'expérience, notre Conseil d'administration a estimé que l'absence de discrimination par nature de produits devait être maintenue, car le taux de réescompte doit surtout être fonction de la situation de l'économie générale d'un pays, et qu'il est d'autre part difficile de hiérarchiser les différents produits pour leur attribuer des taux particuliers.

Guidé par ce même sentiment que l'unité du taux d'escompte présente, tous facteurs pris en considération, moins d'inconvénients que d'avantages, notre Conseil a réduit de trois à deux les taux d'escompte en même temps qu'il estimait possible une certaine réduction des taux antérieurement pratiqués.

Depuis le 15 octobre 1956 les taux d'escompte de l'Institut sont de :

- 3% pour les effets commerciaux sur l'étranger ou mobilisant des créances commerciales sur l'étranger ;
- 3,5% pour tous les autres effets.

Cette différenciation des taux selon le lieu de paiement est appliquée par l'Institut en considérant si nécessaire l'objet et les modalités des opérations en cause. Un exemple de cette application est donné par le financement du stockage du café décidé par la Caisse de stabilisation de la Côte d'Ivoire. Ce stockage étant effectué dans le cadre des mesures générales de stabilisation des cours dirigées par les pouvoirs publics, et devant se résorber par une exportation, échelonnée, l'Institut a considéré son intervention comme s'appliquant à un préfinancement d'exportation. Se rapportant d'autre part à la réglementation du « jumelage » des exportations de café à raison de 4/5 vers la métropole et de 1/5 vers l'étranger, l'Institut décida d'appliquer, dans la même proportion, aux effets escomptés le taux des effets payables dans la métropole (3,50 %) et celui des effets sur l'étranger (3,25 % puis 3 %).

Tableau N° 48 : Taux des opérations de crédit à court terme pratiqués par l'Institut d'émission de l'Afrique Occidentale Française et du Togo

	1 ^{er} Octobre 1955	15 Octobre 1956
TAUX D'ESCOMPTE DES EFFETS A COURT TERME (a)		
Effets locaux	3,75%	3,50%
Effets sur Zone franc	3,50%	3,50%
Effets sur étranger	3,25%	3,00%
AVANCES SUR EFFETS PUBLICS		
A terme fixe	4,0%	4,0%
En compte courant	4,5%	4,5%
AVANCES GARANTIES par un nantissement de titres de rentes françaises ou d'emprunts de collectivités et établissements publics bénéficiant de la garantie de l'Etat	4,5%	4,5%
PENSIONS SUR EFFETS PUBLICS OU PRIVÉS A MOINS DE SIX MOIS D'ÉCHÉANCE.....	—	4,0%

(a) Ces taux sont exclusifs de toute commission, mais :

- un minimum de 10 jours d'agios est perçu sur tout effet admis au réescompte ;
- un montant de 10 jours d'agios est retenu sur la ristourne accordée en cas de retrait avant échéance d'un effet précédemment admis au réescompte, si ce retrait n'est pas justifié par la sortie des marchandises nanties ou le paiement par l'Administration des créances mobilisées.

Sans doute l'effet le plus apparent de la modification des taux intervenue le 15 octobre 1956 est-il une réduction des taux qui va à l'encontre de l'évolution générale et de la poussée inflationniste dans le monde, mais en prenant cette décision, le Conseil a eu essentiellement un double but :

- celui de rapprocher le coût du crédit en A. O. F.-Togo de celui de l'A. E. F.-Cameroun et d'autres territoires de la Zone franc (a) ;
- celui d'introduire en A. O. F. même une plus grande homogénéité dans le régime du réescompte, sans pour autant que l'exportation des produits s'en trouve gênée. En effet, l'examen du papier présenté depuis un an par les banques avait permis de constater que les effets sur la France se rattachaient pour la plupart, non pas à des transactions commerciales à l'exportation, mais plus simplement à des mobilisations de découverts bancaires locaux.

Il faut, au surplus, ajouter que les effets locaux et sur l'étranger dont le taux de réescompte a été abaissé représentent plus de 72 % du montant total des effets présentés.

II. INTERVENTION DIRECTE DE L'INSTITUT DANS LA DISTRIBUTION DU CRÉDIT.

Le décret du 20 janvier 1955 créant l'Institut a voulu faire de celui-ci une « banque des banques » ne pratiquant pas directement d'opérations de crédit avec les entreprises et les particuliers. Une intervention directe de l'Institut dans la distribution du crédit pouvant cependant être utile dans certains cas, l'article 14 de nos statuts dispose :

« qu'à titre exceptionnel, l'Institut peut effectuer les opérations à court terme... en dehors de toute intervention d'une banque lorsque ces opérations présentent un intérêt d'ordre général et contribuent, notamment à alléger le coût du crédit. »

La parfaite compréhension et collaboration des banques exerçant leur activité dans notre zone d'émission a permis à l'Institut d'obtenir d'elles les conditions nécessitées par le financement d'opérations de nature ou d'intérêt particuliers, rendant ainsi généralement inutile une intervention directe que l'Institut ne recherche d'ailleurs pas.

Mais lorsque l'utilité s'en manifesta, notre Conseil d'administration n'hésita pas à la pratiquer.

a) Taux d'escompte (octobre 1956) :

Maroc	3,50 %	Algérie.....	3,25 %
A. E. F. -Cameroun.....	3 %	Banque de France	3 %
Madagascar	3,75 %		

L'Institut a ainsi accepté de consentir directement un prêt à la *Caisse de stabilisation des prix du café de la Côte d'Ivoire*, celle-ci ayant décidé, au cours de la campagne 1955-1956, l'achat direct et le stockage de 5.000 tonnes de café. Ce financement devait être réalisé par escompte de billets souscrits à notre ordre par la Caisse, à concurrence de 85 francs C.F.A. par kilo de café « courant », les effets devant être appuyés d'un nantissement, à notre profit, du café déposé à Abidjan entre les mains d'un tiers détenteur.

Le développement des opérations de commercialisation n'a pas conduit la Caisse à recourir au crédit consenti par l'Institut, mais les hautes autorités administratives de la Fédération et du Territoire ont bien voulu nous exprimer l'opinion que notre prompt réponse avait efficacement appuyé l'action de la Caisse à ses débuts.

12. CONCOURS DE L'INSTITUT AUX ORGANISMES PUBLICS OU SEMI-PUBLICS DE CRÉDIT AGRICOLE OU SOCIAL.

L'intérêt tout particulier porté par l'Institut à ce que les entreprises agricoles, artisanales, commerciales ou immobilières de la population africaine trouvent, chaque fois que leur perspective de rentabilité est convenable, les facilités de crédit nécessaires à leur financement, la constatation aussi que ces facilités ne peuvent pas toujours leur être normalement consenties par les banques, ont conduit son Conseil à considérer avec grande attention le concours que l'Institut pourrait apporter aux diverses institutions de crédit agricole ou social dont les pouvoirs publics ont doté l'Afrique Occidentale Française et le Togo et que nous avons brièvement décrit plus haut.

Dès mars 1956, répondant à une demande du Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française, l'Institut lui a fait connaître qu'il était tout prêt à soutenir l'action des *Caisses de crédit agricole* en leur ouvrant des fiches de réescompte pour des crédits de campagne répondant aux conditions posées par ses statuts. Pour éviter des interférences inutiles, ces fiches sont ouvertes aux caisses de crédit agricole dans les territoires où ne fonctionnent pas de sociétés de crédit social, et à ces sociétés là où elles sont en activité. Le montant des opérations autorisées n'a pas été arrêté ; il pourra ainsi varier selon les besoins des organismes de crédit social et agricole et selon la conjoncture économique locale.

Toutefois, le recours des anciens organismes, en pleine réforme, ou des nouveaux, à peine constitués, au concours de l'Institut d'émission a été très limité au cours de la période sous revue.

Nous noterons cependant l'ouverture par l'Institut, à la *Caisse Centrale de Crédit Agricole du Sénégal* d'une fiche de réescompte pour le financement d'achats d'arachides durant la campagne 1955-1956, par divers organismes mutualistes. Cette fiche fut complètement utilisée. Elle a été renouvelée et le plafond en a été relevé, pour le financement de la campagne d'arachides et de riz de 1956-1957.

La Caisse Centrale de Crédit Agricole de la Haute-Volta a également bénéficié d'une fiche au cours des deux campagnes successives 1955-1956 et 1956-1957 pour la mobilisation des produits locaux.

Dans le cadre des opérations de soutien des cours du café de la campagne 1955-1956, des fiches furent ouvertes à la Caisse Centrale de Crédit Agricole de la Côte d'Ivoire, et au Crédit de la Côte d'Ivoire, afin de leur permettre le réescompte des billets souscrits par les Sociétés de Prévoyance ou par les coopératives, en contrepartie des avances consenties à leurs adhérents sur le café déposé dans leurs magasins et nanti à leur profit. La faculté ainsi accordée par l'Institut ne fut que très peu utilisée, les opérations de « stockage au village » ayant eu une ampleur beaucoup moins grande qu'il n'avait paru nécessaire à l'ouverture de la campagne. Pour la campagne 1956-1957, des facilités analogues ont été accordées au Crédit de la Côte d'Ivoire.

Dans le domaine du **crédit à moyen terme**, l'Institut a donné son accord au Crédit de la Côte d'Ivoire pour la mobilisation d'un crédit consenti pour la reconversion de bananeraies, et à la Banque du Bénin, pour un crédit intéressant l'équipement des huileries de palme de Bohicon et Ahozon, ainsi que pour des opérations immobilières financées par ces deux établissements.

L'ensemble de ces opérations est encore relativement très modeste, comme l'est encore l'activité générale des organismes de crédit agricole ou social. Celle-ci devra se développer considérablement pour répondre aux besoins de l'évolution de l'économie de l'ouest africain. A ce développement, l'Institut est prêt à apporter son entier concours, comme sa collaboration est acquise aux nouveaux organismes pour que leur action se maintienne en conformité avec les règles d'une saine gestion financière.

13. CONCOURS DE L'INSTITUT AU FINANCEMENT BANCAIRE DES CRÉDITS A MOYEN TERME.

Selon les règles éprouvées à l'expérience, le décret du 20 janvier 1955 a fait du crédit à court terme le principal domaine d'activité de l'Institut. Aussi l'article 17 de nos statuts a-t-il strictement déterminé les conditions dans lesquelles l'Institut peut apporter son concours à la distribution du crédit à moyen terme :

« L'Institut peut escompter aux banques des effets représentatifs de crédits à moyen terme dont la durée maxima, dans la limite de cinq ans, est fixée par arrêté conjoint du Ministre des Finances et du Ministre de la France d'Outre-Mer. Ces effets doivent être garantis par deux ou plusieurs signatures de personnes notoirement solvables.

« Pour être mobilisables auprès de l'Institut, les crédits à moyen terme doivent :

- avoir pour objet le développement des moyens de production ou la construction d'immeubles ;
- avoir reçu l'accord préalable de l'Institut. »

La durée maxima des crédits à moyen terme escomptables à l'Institut a été fixée à cinq ans par arrêté du 29 septembre 1955 des Ministres des Finances et de la France d'Outre-Mer.

Les statuts de l'Institut confient à son Conseil d'administration le soin de déterminer le taux d'escompte et aussi périodiquement le montant global des crédits à moyen terme pouvant être admis au réescompte.

D'autre part, il appartient au Conseil d'apprécier dans chaque cas l'intérêt pour l'économie des territoires de sa zone d'émission de l'opération projetée, les garanties de remboursement à échéance des prêts consentis, et en fonction de ces deux considérations de fixer la proportion du réescompte dans le financement total.

Avant le transfert à l'Institut du Service de l'émission, la Banque de l'Afrique Occidentale appliquait au réescompte d'effets mobilisant des crédits à moyen terme, le taux du papier local auquel s'ajoutait une commission de 0,5 %.

Les mêmes conditions furent d'abord appliquées par l'Institut, la commission étant simplement incorporée au taux d'escompte ainsi porté à 4,25 %.

En sa réunion du 3 octobre 1956, notre Conseil décida d'appliquer au réescompte d'effets mobilisant des crédits à moyen terme un tarif se décomposant en deux éléments :

- une commission d'engagement de 0,5% l'an calculée par tranches semestrielles les 30 juin et 31 décembre de chaque année, sur le montant des autorisations ;
- un agio sur les effets effectivement présentés au taux du papier local (soit 3,75% jusqu'au 10 octobre inclus, et 3,50% depuis).

En cas de remboursement anticipé, partiel ou total d'un crédit par l'emprunteur, les banques peuvent demander par lettre, un mois avant la fin de chaque semestre civil, la réduction du montant de l'autorisation correspondante. Cette réduction sera définitive et prendra effet, pour le calcul de la commission d'engagement, au début du semestre suivant. Par ailleurs, la commission cesse d'être due à partir du jour où la signature d'un bénéficiaire de crédit ne répondrait plus aux conditions statutaires de solvabilité, l'accord de réescompte devenant alors caduc.

Le montant des engagements de mobilisation effectifs, compte tenu des amortissements, est demeuré inférieur au plafond fixé par le Conseil d'abord à deux milliards puis à trois milliards de francs C.F.A. Au 31 décembre 1956, il s'établissait comme suit :

	Millions de francs C.F.A.
A. — Montant brut des autorisations	
a) données par la Banque de l'Afrique Occidentale et reprises par l'Institut (plafond de l'encours possible au 30 septembre 1955)	1.013,7
b) données par l'Institut du 1 ^{er} octobre 1955 au 31 décembre 1956	1.572,8
Total	2.586,5
B. — Amortissements intervenus du 1^{er} octobre 1955 au 31 décembre 1956.	633,7
C. — Plafond des utilisations possibles au 31 décembre 1956	1.952,8

Les autorisations données par l'Institut du 1^{er} octobre 1955 au 31 décembre 1956 se rapportent à des crédits ayant pour objet le financement :

	Millions de francs C.F.A.	%
— d'exploitations minières	65,0	4,1
— d'exploitations agricoles	36,8	2,3
— d'industries de transformation	384,5	24,4
— de distribution d'hydrocarbures	133,0	8,5
— d'entreprises de travaux publics	268,0	17,1
— de construction de locaux professionnels.....	47,0	3,0
— de construction de locaux d'habitation	638,5	40,6
	1.572,8	100,0

On relèvera la particulière importance de la dernière catégorie, plus de la moitié des autorisations accordées en matière de construction de locaux d'habitation concernant des logements spécialement destinés à la population africaine.

Ainsi que nous l'avons déjà noté, la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer joue un rôle prédominant dans la distribution du crédit à moyen terme aux entreprises dont l'activité intéresse particulièrement l'exécution des plans de développement. Dès septembre 1955, un accord fut conclu entre la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer et l'Institut, aux termes duquel le financement des crédits à moyen terme est réservé par priorité à ce dernier, sans pour cela que la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer « s'interdise de recourir elle-même à cette technique de financement dans les cas particuliers et exceptionnels où l'utilisation de ce procédé lui apparaîtrait nécessaire pour remplir la mission qui lui a été impartie par la loi du 30 avril 1946. »

En fait, plus de la moitié des crédits à moyen terme dont bénéficient les entreprises de notre zone d'émission a été consentie par la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer.

Cette large contribution de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer, qui tire ses ressources de subventions budgétaires ou d'avances du Trésor, est d'autant plus heureuse que l'Institut se doit d'observer une particulière prudence dans la prise d'engagements à moyen terme.

Assurant en effet la couverture de la circulation fiduciaire dans des territoires où celle-ci connaît de très importantes variations, devant à tout moment exécuter toutes les demandes de conversion de monnaie de sa zone en francs métropolitains, l'Institut doit maintenir disponible à court terme la plus large partie de son actif.

14. *CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR L'INTERVENTION DE L'INSTITUT DANS LA DISTRIBUTION DU CRÉDIT.*

Les crédits accordés par l'Institut se traduisent, en définitive, par des émissions de billets aussi, sous peine d'inflation, les réescomptes d'effets à court terme doivent-ils correspondre seulement à la mobilisation de la production courante de notre zone d'émission, et ceci dans la mesure où les banques ne peuvent l'assurer par leurs seules ressources.

L'Institut s'est efforcé de réaliser cet ajustement par le jeu combiné des plafonds globaux de réescompte qu'il ouvre aux banques et des fiches individuelles correspondant aux signatures qu'il est disposé à accepter à concurrence d'un certain montant et dans des conditions déterminées. Son concours fait donc périodiquement l'objet d'un examen complet portant à la fois sur les besoins individuels des entreprises dont la signature lui est proposée par les banques et la situation de trésorerie de ces dernières.

Outre la considération première de la surface et de la solvabilité du débiteur, l'Institut recherche l'assurance que les crédits présentés comme étant à court terme ne financent pas en réalité de véritables immobilisations ; aussi poursuit-il l'adaptation de ses accords au rythme saisonnier de l'économie locale, et depuis mai 1956, il a substitué, à des plafonds et fiches semestriels, des plafonds variant parfois de mois en mois suivant l'évolution de la conjoncture, et des fiches calculées sur les besoins des campagnes, tenant compte des amortissements que doit entraîner un déroulement normal des transactions.

Comme il nous a été donné de le montrer à plusieurs reprises, cette adaptation au volume des commercialisations et au rythme des achats et des ventes tient compte des décisions prises dans le domaine économique par les pouvoirs publics, auxquels l'Institut se doit d'apporter son concours.

Suivant avec attention le développement des dépôts bancaires dans sa zone d'émission, l'Institut a marqué son désir que les ressources ainsi procurées localement aux banques soient employées par elles sur place par priorité, avant recours au réescompte.

Enfin, soucieux à la fois d'attirer dans sa zone d'émission des capitaux extérieurs et d'éviter que ses crédits n'aboutissent à financer des opérations dans d'autres territoires de la Zone franc, et donc hors du contrôle de la banque centrale compétente, l'Institut a été amené à supprimer les avances locales sur dépôts de francs métropolitains, à limiter au profit du réescompte l'importance des avances garanties par des bons du Trésor déposés en France, et à ramener à leur rôle particulier et à une durée modérée les tirages sur l'extérieur admis au réescompte.

Dans la mesure des moyens d'action à sa disposition, l'Institut s'efforce d'assurer aux diverses disponibilités monétaires de l'A. O. F. et du Togo un volume et des contreparties correspondant aux besoins réels de l'économie de ces territoires et aux conditions particulières de leurs relations financières extérieures.

**Tableau N° 49 : Disponibilités monétaires et contreparties
en Afrique Occidentale Française et au Togo**

	30 Sept. 1955	31 Déc. 1955	31 Mars 1956	30 Juin 1956	30 Sept. 1956	31 Déc. 1956
En millions de francs C.F.A.						
A - DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES						
a) des particuliers en entreprises						
a 1 - Monnaie métallique.....	46*	47	49	50	76*	142*
a 2 - Billets	26.000*	33.365	37.581	30.735	27.347	38.483
a 3 - Dépôts en banque à vue	13.081	15.010	16.665	17.569	16.193	17.196
a 4 - Dépôts en banque à préavis	100*	114	142	237	1.031	1.379
a 5 - Dépôts en C. C. postaux	2.583	3.144	3.042	3.219	3.211	3.406
Total a)	41.810	51.680	57.479	51.810	47.853*	60.606*
b) du Trésor						
b 2 - Billets	4.809*	4.368	5.414	7.009	6.782	4.429
b 3 - Compte à la B. A. O.	1.014	1.028	2.221	1.611	854	1.345
Total b)	5.823	5.396	7.635	8.620	7.636	5.774
TOTAL A = a + b	47.633*	57.076	65.114	60.430	55.494*	66.380*
B - CONTREPARTIES						
1 - Disponibilités en francs métropoli- tains de l'Institut d'Emission	6.799	7.915	9.135	10.087	11.579	14.862
2 - Créances sur le Trésor (a)	2.629	3.191	3.091	3.269	3.287*	3.548
3 - Crédits à l'économie	37.900	44.277	50.092	45.545	39.163	46.687
4 - Différence entre les éléments non retenus du passif et de l'actif des banques et de l'Institut	+ 305	+ 1.693	+ 2.796	+ 1.529	+ 1.465	+ 1.283
TOTAL B	47.633*	57.076	65.114	60.430	55.494*	66.380*

(a) Contre-valeur des monnaies métalliques en circulation émises par le Trésor et des dépôts en comptes courants postaux des particuliers et entreprises.

*Estimation provisoire.

IV. LES « CONTREPARTIES » DES DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES ET LES RÈGLEMENTS EXTÉRIEURS

15. LES « CONTREPARTIES » DE LA MASSE MONÉTAIRE.

Cette prudence de l'Institut est d'autant plus nécessaire que la contrepartie de la masse monétaire dans sa zone d'émission est essentiellement constituée par les crédits consentis à l'économie de ces territoires, et, dans une plus faible proportion, par des disponibilités en francs métropolitains.

Le tableau 49 présente une estimation aussi précise qu'il est possible de l'établir présentement des diverses disponibilités monétaires de notre zone d'émission et de leurs contreparties.

L'augmentation des disponibilités monétaires de notre zone d'émission a été la suivante :

	du 30 septembre 1955 au 30 septembre 1956		du 31 décembre 1955 au 31 décembre 1956	
	millions de francs C.F.A.	%	millions de francs C.F.A.	%
Ensemble des disponibilités moné- taires	7.861	16,5	9.291	16,3
Monnaie scripturale	3.671	23,3	3.713	20,3
Billets en circulation	3.320	10,8	5.179	11,4

L'augmentation relative de la monnaie scripturale est donc double de celle de la circulation fiduciaire, celle-ci ayant été temporairement majorée en décembre 1956 par l'importance exceptionnelle de la production d'arachides du Sénégal et la rapidité inhabituelle de sa commercialisation.

Quant aux **contreparties de ces disponibilités monétaires**, elles ont naturellement augmenté parallèlement, mais également dans des proportions différentes selon leur nature.

	du 30 septembre 1955 au 30 septembre 1956		du 31 décembre 1955 au 31 décembre 1956	
	millions de francs C.F.A.	%	millions de francs C.F.A.	%
Crédits à l'économie locale.....	1.263	10,3	2.410	10,5
Disponibilités en francs métro- politains de l'institut.....	4.780	70,3	6.947	87,8

L'accroissement de la masse monétaire a donc été provoqué, moins par un gonflement des crédits consentis à l'économie que par un excédent des transferts de fonds sur la zone d'émission comme nous le préciserons plus loin.

Le tableau ci-après présente l'importance relative en fin de chaque trimestre des diverses contreparties de la masse monétaire :

	1955 30 Sept.	1955 31 Déc.	1956 31 Mars	1956 30 Juin	1956 30 Sept.	1956 31 Déc.
a) Crédits à l'économie	79,6	77,6	76,9	75,4	70,6	70,4
b) Disponibilités en francs métropolitains de l'Institut.	14,3	13,9	14,0	16,7	20,9	22,4
c) Créances sur le Trésor en contre-valeur des monnaies métalliques et dépôts en C. C. P.	5,5	5,6	4,8	5,4	5,9	5,3
d) Divers	0,6	2,9	4,3	2,5	2,6	1,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Cette évolution s'inscrit naturellement aussi dans les situations mensuelles de l'Institut.

16. LA COUVERTURE DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE ET L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION DE L'INSTITUT DU 1^{er} OCTOBRE 1955 AU 31 DÉCEMBRE 1956.

Le tableau 50 présente la situation en fin de chaque trimestre :

d'une part *des engagements à vue* de l'Institut :

- billets en circulation ;
- comptes courants créditeurs,

d'autre part, des principaux postes de l'actif en assurant la couverture :

- avoirs hors de la zone d'émission ;
- créances résultant du transfert du privilège ;
- portefeuille d'effets escomptés ;
- avances à court terme.

Tableau N° 50 : Evolution des principaux postes de la situation de l'Institut d'émission de l'Afrique Occidentale Française et du Togo
(en millions de francs C.F.A.)

	1 ^{er} Oct. 1955	31 Déc. 1955	31 Mars 1956	30 Juin 1956	30 Sept. 1956	31 Déc. 1956
A - ENGAGEMENTS A VUE						
Billets en circulation	30.809	37.733	42.995	37.743	34.129	42.912
Comptes courants créditeurs	—	554	403	301	281	1.000(a)
Total A	30.809	38.287	43.398	38.044	34.410	43.912
B - CONTREPARTIES						
1 - Disponibilités hors zone	10.555	7.915	9.135	10.087	11.579	14.862
2 - Créances résultant du transfert du privilège	10.418	10.418	10.418	9.724	9.030	9.030
3 - Effets escomptés	8.716	18.034	22.472	17.392	12.709	19.030
4 - Avances à court terme	—	637	209	340	364	57
5 - Divers	1.120	1.283	1.164	501	728	419
Total B	30.809	38.287	43.398	38.044	34.410	43.912
COUVERTURE DES ENGAGEMENTS A VUE	%	%	%	%	%	%
a) Par des disponibilités hors zone ..	34,2	20,7	21,0	26,5	33,6	33,8
b) Par des créances de l'Institut sur les bénéficiaires de crédits consentis par lui	28,3	48,8	52,3	46,6	38,0	44,6
c) Par des créances de l'Institut sur l'Etat résultant de la prise en charge du service de l'émission	33,8	27,3	24,0	25,5	26,3	20,6

(a) Situation anormale due au gonflement du compte de la C. C. F. O. M. par remboursement le 30 décembre de prêts consentis aux Territoires.

La prise en charge par l'Institut des billets de la Banque de l'Afrique Occidentale en circulation au 1^{er} octobre 1955 s'est accompagnée d'une dévolution à l'Institut d'« avoirs » d'un égal montant représentés notamment par :

1. les avances sans intérêts consenties aux territoires de l'A. O. F. et du Togo par la Banque de l'Afrique Occidentale en application de la convention du 24 février 1927 entre cette banque et l'Etat, avances d'un montant de 16 millions de francs métropolitains ;
2. une créance sur l'Etat d'un montant égal à la différence entre celui des billets pris en charge par l'Institut et les divers éléments d'actif transférés.

Le montant de cette dernière créance a été fixé à la date du transfert à 10.411.522.788 francs C.F.A. Deux millions ont été réglés à la date du transfert, le solde, soit 10.409.522.788 francs C.F.A. devant l'être en quinze semestrialités constantes (de 696.968.186 fr.) à échéance le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre, conformément aux stipulations de l'article 3 de la convention du 26 septembre 1955 entre l'Etat et l'Institut.

Cette créance de l'Institut sur l'Etat a son origine dans la créance de celui-ci sur la Banque de l'Afrique Occidentale et elle a sa « contre-valeur » dans les crédits consentis par la Banque de l'Afrique Occidentale. Son montant peut donc être rapproché de celui des crédits à l'économie portés par l'Institut pour l'appréciation de la couverture des engagements à vue de celui-ci.

Ainsi calculée, cette couverture était assurée par des *crédits à l'économie ouest africaine* à concurrence de :

62,1% au 1^{er} octobre 1955,
76,1% au 31 décembre 1955,
64,3% au 30 septembre 1956,
65,2% au 31 décembre 1956.

La part des *disponibilités hors zone*, particulièrement réduite après que l'Institut ait assuré le transfert en France des disponibilités accumulées par le Trésor en Afrique Occidentale Française à un « compte spécial (n° 2) » ouvert dans les écritures de la Banque de l'Afrique Occidentale à Dakar, s'est progressivement relevée. Fin 1956, elle s'établissait à 33 %. Cette proportion tire son intérêt du caractère essentiel de la monnaie de l'ouest africain d'être librement convertible en francs métropolitains.

17. L'EXÉCUTION PAR L'INSTITUT DES TRANSFERTS DE FONDS ENTRE SA ZONE D'ÉMISSION ET LA MÉTROPOLE.

L'article 10 de ses statuts fait obligation à l'Institut « d'exécuter toute demande de transfert entre la métropole et les territoires où il exerce le privilège de l'émission ».

Cette obligation est la conséquence première de l'intégration de l'Afrique Occidentale Française et du Togo à la *Zone franc* que la liberté complète des transferts et le faible coût de ceux-ci, dans un sens comme dans l'autre, viennent encore renforcer.

A ce dernier égard, l'Institut s'est efforcé, dès sa création, de fixer au minimum les commissions de transfert, leur apportant encore une appréciable réduction le 2 novembre 1956 (Cf. tableau 51).

Tableau N° 51 : Institut d'émission de l'Afrique Occidentale Française et du Togo
Evolution des conditions de transfert

COMMISSIONS SUR TRANSFERT (a)	1 ^{er} Octobre 1955		16 Janvier 1956		2 Novembre 1956	
	Fil	Courrier	Fil	Courrier	Fil	Courrier
France sur A. O. F.-Togo	0,25 0/00 min. 100 f.	0,25 0/00 min. 100 f.	0,10 0/00 min. 100 f.	0,10 0/00 min. 100 f.	0,10 0/00 min. 100 f.	0,10 0/00 min. 100 f.
A. O. F.-Togo sur France	0,75 0/00 min. 100 f.	0,60 0/00 min. 100 f.	0,50 0/00 min. 100 f.	0,40 0/00 min. 100 f.	0,40 0/00 min. 100 f.	0,20 0/00 min. 100 f.
A. O. F.-Togo sur Afrique du Nord via Paris	0,75 0/00 min. 100 f.	0,60 0/00 min. 100 f.	0,50 0/00 min. 200 f.	0,40 0/00 min. 200 f.	0,40 0/00 min. 200 f.	0,20 0/00 min. 200 f.
A. O. F.-Togo sur A. E. F.-Ca- meroun via Paris	0,25 0/00 min. 100 f.	0,25 0/00 min. 100 f.	0,25 0/00 min. 100 f.	0,25 0/00 min. 100 f.	0,25 0/00 min. 100 f.	0,20 0/00 min. 100 f.
Entre sièges d'A. O. F. et du Togo :						
a) Tarif général	0,25 0/00 min. 100 f.	0,25 0/00 min. 100 f.	0,20 0/00 min. 100 f.	0,20 0/00 min. 100 f.	0,10 0/00 min. 100 f.	0,10 0/00 min. 100 f.
b) Produits d'escompte						
Dakar sur Kaolack	t. g.	t. g.	100 f.	100 f.	Franco	Franco
Cotonou sur Niger	t. g.	t. g.	t. g.	t. g.	Franco	Franco

(a) Exprimées en **francs c.f.a.**, à l'exception des transferts France-A.O.F./Togo (en francs métropolitains).

N.-B. — Jusqu'au 2 novembre 1956, l'Institut récupérait sur le donneur d'ordres (comme le faisait la B. A. O.) les ports de lettres sur une base forfaitaire. A partir du 2 novembre, aucun frais accessoire n'est récupéré pour les transferts par courrier. Pour les transferts par fil, seuls les frais de télégramme (ou téléphone) sont récupérés.

Du 16 janvier au 2 novembre 1956 tous les transferts de Dakar sur Kaolack ou Saint-Louis ont acquitté une taxe fixe de 100 frs.

Tableau N° 53 : Transferts de fonds entre l'A. O. F. et les autres pays de la zone franc exécutés par le Service des Chèques postaux de l'A. O. F.

	1953	1954	1955	1956
A - TRANSFERTS HORS A. O. F. (a)	Millions de francs C.F.A.			
a) Comptables publics	840,7	1.112,8	1.187,8	1.370,7
b) Banques et organismes de crédit	22.397,7	31.163,6	40.383,3	40.897,5
c) Particuliers et entreprises privées	7.045,1	7.687,5	7.777,3	8.665,1
d) Entreprises publiques	172,6	120,0	119,4	126,7
Total	30.456,1	40.083,9	49.467,8	51.060,0
B - TRANSFERTS SUR A. O. F. (b)				
a) Comptables publics	67,1	44,9	46,4	33,6
b) Banques et organismes de crédit	58,0	157,4	118,2	134,7
c) Particuliers et entreprises privées	806,7	897,3	1.152,2	1.357,7
d) Entreprises publiques	284,2	308,2	19,2	8,0
Total	1.216,0	1.407,8	1.336,0	1.534,0
C - SOLDE (A — B)	29.240,1	38.676,1	48.131,8	49.526,0

(a) Inscrits au débit des différents titulaires de comptes en A. O. F.

(b) Inscrits au crédit des différents titulaires de comptes en A. O. F.

Tableau N° 54 : Transferts exécutés pour le compte des banques entre l'A. O. F.-Togo et l'extérieur (a)

Années et mois	Transferts sur A. O. F.-Togo			Transferts hors A. O. F.-Togo			Solde
	par Institut	par C. C. P.	Total	par Institut	par C. C. P.	Total	
Millions de francs C.F.A.							
1955							
Octobre	5.909,7	4,2	5.913,9	2.120,9	3.847,8	5.968,7	— 54,8
Novembre	3.152,8	8,3	3.161,1	128,4	2.595,7	2.724,1	+ 437,0
Décembre	2.864,8	7,3	2.872,1	1.690,5	3.277,8	4.968,3	— 2.096,2
1956							
Janvier	2.877,0	4,9	2.881,9	433,5	4.235,4	4.668,9	— 1.787,0
Février	3.252,4	4,6	3.257,0	1.855,0	4.428,5	6.283,5	— 3.026,5
Mars	3.056,8	5,3	3.062,1	316,0	3.729,0	4.045,0	— 982,9
Avril	7.027,5	9,1	7.036,6	1.485,0	4.591,0	6.076,0	+ 960,6
Mai	3.853,6	13,9	3.867,5	535,5	3.278,6	3.814,1	+ 53,4
Juin	2.641,0	9,5	2.650,5	1.333,0	4.327,3	5.660,3	— 3.009,8
Juillet	4.391,4	20,3	4.411,7	1.345,2	3.448,5	4.793,7	— 382,0
Août	3.894,2	9,0	3.903,2	3.348,5	2.395,2	5.743,7	— 1.840,5
Septembre	2.309,6	11,6	2.321,2	573,5	2.581,3	3.154,8	— 833,6
Octobre	4.952,2	15,2	4.967,4	867,3	2.746,5	3.613,8	+ 1.353,6
Novembre	2.415,4	21,9	2.437,3	1.763,0	3.321,9	5.084,9	— 2.647,6
Décembre	1.732,2	9,4	1.741,6	840,5	1.814,3	2.654,8	— 913,2
Total 1956	42.403,3	134,7	42.538,0	14.696,0	40.897,5	55.593,5	— 13.055,5
Total du 1-10-55 au 30-9-56	45.230,8	108,0	45.338,8	15.165,0	42.736,1	57.901,1	— 12.562,3

(a) Banques de dépôts et Caisse centrale de la France d'Outre-Mer.

Depuis juillet 1956, l'Institut a également pris à sa charge l'approvisionnement en billets de la Banque de France des agences des banques établies en Afrique Occidentale Française et au Togo, afin de leur permettre d'effectuer gratuitement, pour les voyageurs se rendant en France, le change des billets de sa zone d'émission en billets métropolitains (a).

L'Institut exécute les virements de fonds entre la France et sa zone d'émission, ou inversement :

- soit pour le compte des banques et de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer ;
- soit pour le compte du Trésor (et pour celui-ci gratuitement).

Les mouvements de fonds effectués par le Trésor ne sont pas seulement provoqués par les opérations budgétaires de l'Etat ou des territoires, mais aussi par celles des services des postes de l'Afrique Occidentale Française et du Togo.

Or, ceux-ci, par des modalités très variées (virements en comptes courants postaux, mandats postes, envois contre-remboursement, transferts de livrets de Caisse d'épargne assurent la plus large part des transferts de fonds effectués par les banques ou directement par les particuliers

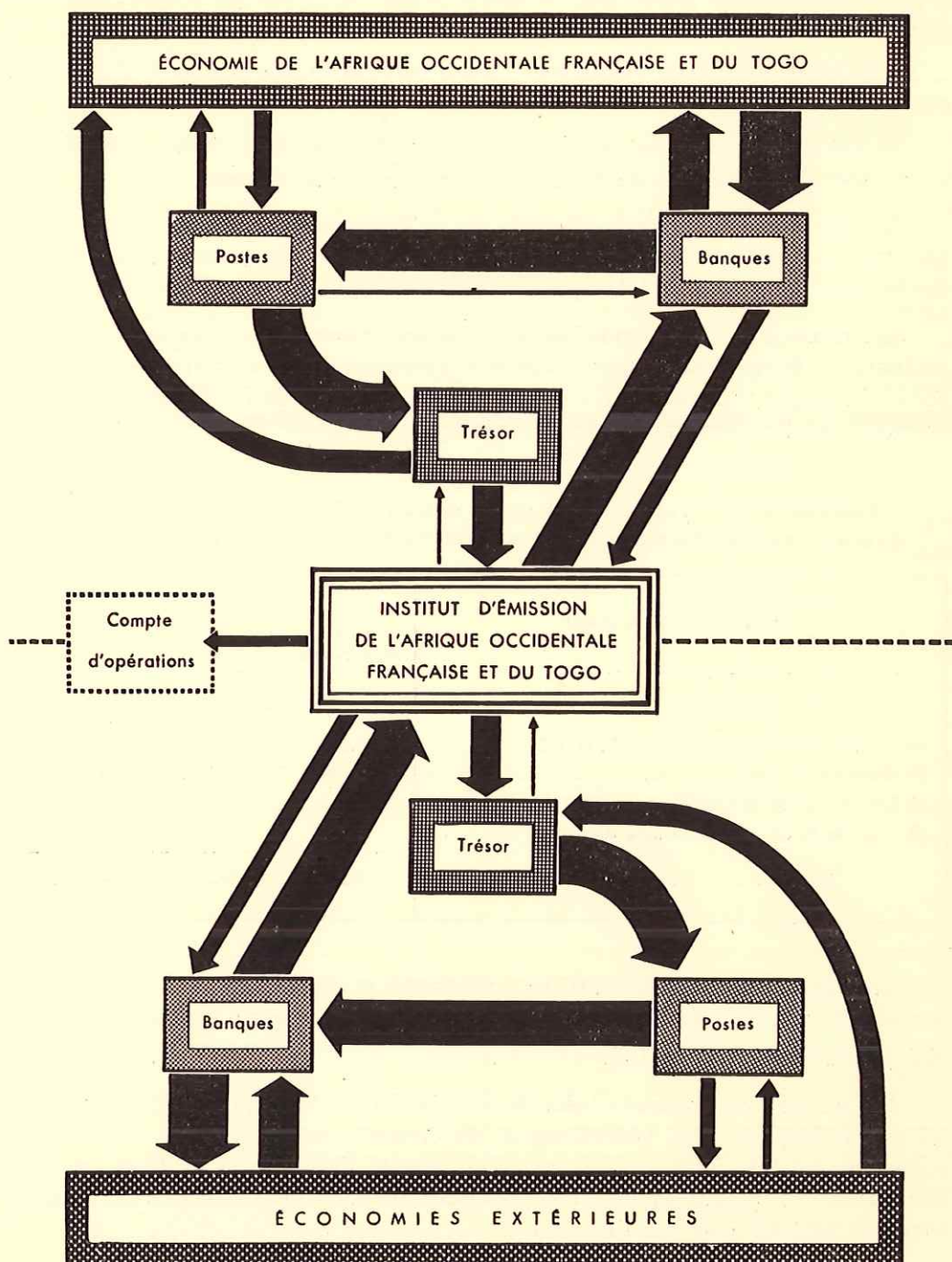
Tableau N° 52 : Transferts de fonds entre l'A. O. F.-Togo et l'extérieur exécutés par les Services des Postes et Télécommunications : année 1956

MODALITÉS D'EXÉCUTION	TRANSFERTS		SOLDE
	sur A. O. F./Togo	hors A. O. F./Togo	
Millions de francs C.F.A.			
a) Virements postaux (C. C. P.-A. O. F.)	1.534	51.060	— 49.526
b) Mandats postaux	1.748	6.718	— 4.970
c) Envois contre remboursement (R 4)	—	594	— 594
d) Transferts de dépôts Caisse d'épargne	5	10	— 5
Total	3.287	58.382	— 55.095

Pour les 4/5 de leur montant, les « virements postaux » hors de l'Afrique Occidentale Française sont effectués pour le compte des banques y exerçant leur activité (Cf. tableau 53 ci-contre).

Par contre, les virements exécutés par celles-ci sur l'Afrique Occidentale Française et le Togo le sont, généralement, directement par l'Institut. Le tableau 54 rapproche les transferts sur l'Afrique Occidentale Française et le Togo, ou hors de ces territoires exécutés pour le compte des banques, tant par le service des comptes courants postaux que par l'Institut.

a) A concurrence de 25.000 francs C.F.A. par voyageur.



Les versements de francs C.F.A. effectués au Trésor ou à son compte en Afrique Occidentale et au Togo par les receveurs des Postes constituent localement pour le Trésor public une recette lui permettant de couvrir les diverses dépenses budgétaires de l'Etat à régler sur place. Mais le montant des transferts sur France exécutés par virement postal est tel, par le fait de la préférence très marquée des banques pour ce mode d'exécution, que le montant de ces recettes postales locales excède de beaucoup celui des dépenses nettes « métropolitaines » (de l'Etat, du Trésor ou de ses correspondants) en Afrique Occidentale Française et au Togo. L'excédent est transféré sur la métropole par le Trésor qui doit couvrir, par prélèvement sur son compte à la Banque de France, la totalité des virements postaux payés en France.

Pour l'essentiel, les transferts de fonds entre notre zone d'émission et l'extérieur s'exécutent par les voies que le schéma ci-contre tente de résumer, ne considérant que les relations avec la France, avec laquelle s'échange la majorité des fonds et par laquelle transite la quasi totalité de ceux finalement destinés à d'autres pays ou en provenant.

Le solde de tous les mouvements de fonds entre la zone d'émission A. O. F.-Togo et l'extérieur s'impute en définitive sur les disponibilités que l'Institut doit se ménager hors de sa zone d'émission.

18. ÉVOLUTION DES DISPONIBILITÉS DE L'INSTITUT HORS DE SA ZONE D'ÉMISSION.

C'est au « *compte d'opérations* » ouvert à l'Institut dans les écritures du Trésor public à Paris que se concentrent les disponibilités de l'Institut hors de sa zone d'émission.

L'article 2 de la convention du 29 septembre 1955 entre l'Etat et l'Institut stipule en effet que celui-ci « versera au compte d'opérations les disponibilités qu'il « pourra se constituer hors des territoires où il exerce l'émission exception faite des « sommes nécessaires pour sa trésorerie courante en France ».

Ces disponibilités sont constituées pour partie par les versements reçus de l'Etat à des titres divers : dotation, remboursement à échéance des bons du Trésor transférés, règlement de la créance sur l'Etat, intérêts versés sur la part de la créance restant due ou sur le solde créditeur du compte d'opérations.

Elles sont affectées par les opérations du siège de l'Institut et, notamment, par les dépenses qu'impose la fabrication des vignettes fiduciaires.

Le tableau 55 récapitule les diverses opérations ayant accru ou réduit les disponibilités en francs métropolitains de l'Institut au cours de chacun des cinq trimestres du 1^{er} octobre 1955 au 31 décembre 1956.

Tableau N° 55 : Institut d'émission de l'Afrique Occidentale Française et du Togo
Mouvement des disponibilités « hors zone »

	4 ^e trimestre 1955	1 ^{er} trimestre 1956	2 ^e trimestre 1956	3 ^e trimestre 1956	4 ^e trimestre 1956	Du 1-10-1955 au 31-12-1956
En millions de francs métropolitains						
A - Montant des disponibilités						
En début de période	21.110	15.830	18.270	20.174	23.158	21.110
En fin de période	15.830	18.270	20.174	23.158	29.724	29.724
Variation en cours de période	— 5.280	+ 2.440	+ 1.904	+ 2.984	+ 6.566	+ 8.614
B - Facteurs d'accroissement						
1) Transferts sur A. O. F.- Togo	23.855	18.514	27.095	21.217	20.957	111.638
2) Autres opérations	5	5.373	2.574	1.852	693	10.497 (a)
Total B	23.860	23.887	29.669	23.069	21.650	122.135
C - Facteurs de diminution						
1) Transferts hors A. O. F.- Togo	29.070	20.951	27.556	19.771	14.910	112.258
2) Autres opérations	183	449	184	347	227	1.390
Total C	29.253	21.400	27.740	20.118	15.137	113.648
D - Variation de l'encaisse en monnaies Z. F.	+ 113	— 47	— 25	+ 33	+ 53	+ 127
E - Variation en cours de période (B — C + D) = A	— 5.280	+ 2.440	+ 1.904	+ 2.984	+ 6.566	+ 8.614

(a) Dont 5.965 millions de bons du Trésor transférés et dont le montant a été porté à échéance au compte d'opérations et 2.776 millions d'intérêts et amortissement de la créance sur l'Etat.

L'exécution des transferts de fonds constitue naturellement le principal facteur de variation des disponibilités (Cf. tableau 56).

Tableau N° 56 : Transferts exécutés par l'Institut d'émission

	4 ^e trimestre 1955	1 ^{er} trimestre 1956	2 ^e trimestre 1956	3 ^e trimestre 1956	4 ^e trimestre 1956	Du 1-10-1955 au 31-12-1956
A - SUR A. O. F.-TOGO	En millions de francs C.F.A.					
1 - Transferts						
p/Cte Trésor	—	—	—	—	1.352	1.352
p/Cte C. C. F. O. M.	180	224	502	463	218	1.587
p/Cte Banques	6.287	1.346	1.813	2.125	2.966	14.537
Encaissement d'effets ...	5.460	7.616	11.207	8.008	5.916	38.207
Total A-1	11.927	9.186	13.522	10.596	10.452	55.683
2 - Cessions billets Z. F. ...	—	71	25	13	27	136
Total A	11.927	9.257	13.547	10.609	10.479	55.819
B - HORS A. O. F.-TOGO						
1 - Transferts						
p/Cte Trésor	10.595	7.871	10.160	4.545	3.823	36.994
p/Cte C. C. F. O. M.	874	266	916	212	157	2.425
p/Cte Banques	3.066	2.338	2.437	5.055	3.314	16.210
Total B-1	14.535	10.475	13.513	9.812	7.294	55.629
2 - Rachats billets A. O. F.-Togo	—	—	265	74	7	346
3 - Couverture circulation métallique	—	—	—	—	154	154
Total B	14.535	10.475	13.778	9.886	7.455	56.129
C - SOLDE (A — B)	— 2.608	— 1.218	— 231	+ 723	+ 3.024	— 310

Pour la seule année 1956 (1^{er} janvier-31 décembre), les règlements extérieurs exécutés par l'Institut peuvent se résumer ainsi :

	« TRANSFERTS » en millions de francs C.F.A.		
	sur zone d'émission	hors zone d'émission	Solde
P/c Trésor	1.352	26.399	— 25.047
P/c C. C. F. O. M.	1.407	1.551	— 144
P/c Banques	40.997	13.144	+ 27.853
Total	43.756	41.094	+ 2.662
Opérations sur billets	136	346	— 210
Couverture monnaie métallique	—	154	— 154
Total	43.892	41.594	+ 2.298

Les mouvements de fonds exécutés font apparaître un excédent de 2.298 millions de francs C.F.A. des transferts sur la zone d'émission sur les transferts en sens inverse, qui a contribué à accroître les disponibilités de l'Institut hors de sa zone d'émission.

LES RÉSULTATS FINANCIERS DES OPÉRATIONS
DE L'INSTITUT
AU COURS DE L'EXERCICE 1955 - 1956

LES RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 1955 - 1956

Les résultats du premier exercice social de l'Institut, allant de sa création au 31 décembre 1956, s'inscrivent au compte de profits et pertes, approuvé par le collège des censeurs le 5 avril 1956.

Institut d'émission de l'Afrique Occidentale Française et du Togo Profits et pertes au 31 décembre 1956 (en francs métropolitains)

DÉBIT		CRÉDIT	
Entretien de la circulation...	1.036.338.883	Intérêts et commissions	3.081.161.328
Redevance sur la circulation.	451.296.168		
Droits de timbre sur la circulation	113.881.494		
Autres frais généraux	639.684.866		
Amortissements	839.959.917		
— Immeubles . 7.971.920			
— Matériel et mobilier 11.591.930			
Matériel d'émission transféré	820.396.067		
	3.081.161.328		3.081.161.328

Certifié conforme aux écritures.

Les Censeurs :

MM. EMIRY
ERGMANN
HEBRARD
REY

Le Directeur général :

R. JULIENNE

I. LES PRODUITS. D'EXPLOITATION

Au cours de l'exercice allant du 1^{er} octobre 1955 au 31 décembre 1956, les produits d'exploitation de l'Institut se sont élevés à FM : 3.081.161.328, se répartissant ainsi :

— *Intérêts de la créance résultant du transfert du privilège..... FM* 790.498.022

Le taux d'intérêt a été égal au taux d'escompte sur place de l'Institut, diminué de 0,50 % :

— soit 3,25 % pour la période allant du 1^{er} octobre 1955 au 15 octobre 1956,

— et 3 % pour la période allant du 15 octobre au 31 décembre 1956.

— *Intérêts sur fonds déposés au Trésor public..... FM* 683.213.557

Aux termes de l'article 2 de la Convention du 29 septembre 1955 fixant les relations entre le Trésor public et l'Institut d'émission de l'Afrique Occidentale Française et du Togo, ce dernier doit verser à un « compte d'opérations » ouvert dans les écritures de l'agent comptable central du Trésor à Paris « les disponibilités qu'il pourra se constituer hors des territoires où il exerce l'émission, exception faite des sommes nécessaires pour sa trésorerie courante en France ».

Comme le montre le tableau, ci-après les dispositions de cette Convention ont toujours été respectées :

Tableau N° 57 : Répartition des avoirs en francs métropolitains de l'Institut d'émission de l'Afrique Occidentale Française et du Togo

EN FIN DE MOIS	Correspondants en France	Trésor public
En francs métropolitains		
1955		
Octobre	110.310.734	6.950.767.348
Novembre	306.807.496	9.578.433.522
Décembre	87.031.389	9.665.059.666
1956		
Janvier	303.102.402	10.737.059.666
Février	162.118.486	12.885.068.660
Mars	73.720.982	17.562.000.000
Avril	59.326.814	19.665.000.000
Mai	59.867.782	19.565.000.000
Juin	8.068.404	19.800.678.290
Juillet	37.983.934	19.203.999.300
Août	11.091.750	19.288.635.870
Septembre	44.190.748	23.040.574.312
Octobre	6.933.083	29.004.000.000
Novembre	6.247.498	26.032.000.000
Décembre	5.087.092	29.592.020.793

Aux termes de l'article 4 de la Convention précitée, le compte d'opérations porte intérêt au taux d'escompte de la Banque de France, soit, pour la période allant du 1^{er} octobre 1955 au 31 décembre 1956, 3 %.

— *Bons du Trésor* FM 78.571.064

Au 1^{er} octobre, parmi les éléments d'actif transférés à l'Institut figuraient des bons du Trésor d'une valeur nominale de FM 5.965 millions. Au fur et à mesure de leur arrivée à échéance, ces bons, conformément aux dispositions de l'article 2 de la Convention du 29 septembre 1955, n'ont pas été renouvelés et leur montant a été versé au compte d'opérations. Les intérêts non échus au 1^{er} octobre 1955 et encaissés lors du remboursement des bons se sont élevés à FM 78.571.064.

— *Escompte à court terme* FM 1.454.781.476

Le produit des opérations d'escompte effectuées aux taux suivants :

1^{er} octobre 1955 au 15 octobre 1956

— Effets sur place	3,75 %
— Effets sur France	3,50 %
— Effets sur Etranger	3,25 %

A compter du 15 octobre 1956

— Effets sur place	3,50 %
— Effets sur France	3,50 %
— Effets sur Etranger	3,00 %

s'est élevé à FM 1.454.781.476.

— *Escompte à moyen terme* FM 11.134.170

Bien que le taux des opérations à moyen terme soit plus élevé, (4,25 % jusqu'au 14 octobre 1956 et 4 % à compter du 15 octobre 1956) le produit des opérations d'escompte de cette nature est peu élevé en raison du montant relativement faible des crédits réescomptés (tableau 58, page 134).

— *Avances en comptes courants et à terme fixe* FM 39.164.470

Les agios sur avances en compte courant et à terme fixe dont les taux s'élèvent respectivement à 4,50 % et 4 %, n'ont produit que FM 39.164.470, les avances utilisées ayant atteint un montant relativement faible (a).

a) La créance résultant du transfert du privilège constitue en fait une avance à l'économie. En l'incorporant ici, le produit net des avances se trouve porté à FM 829.662.492.

— *Effets pris en pension* FM

119.332

L'Institut n'a pris des effets en pension qu'à compter du 15 novembre 1956. Par ailleurs une seule banque et sur une seule place, a recouru à ce mode de crédit pour un faible montant. Les produits encaissés de ce fait sont donc très faibles.

Tableau N° 58 : Variation du portefeuille et des avances d'octobre 1955 à décembre 1956 de l'Institut d'émission de l'Afrique Occidentale Française et du Togo

FIN DE MOIS	EFFETS à court terme	EFFETS à moyen terme	EFFETS pris en pension	AVANCES en c/c et garanties
En francs métropolitains				
1955				
Octobre	22.466.372.054	109.000.000	—	1.887.400.000
Novembre	24.603.468.426	109.000.000	—	1.292.000.000
Décembre	34.765.223.340	35.000.000	—	1.273.486.000
1956				
Janvier	37.081.643.170	35.000.000	—	1.202.630.492
Février	39.492.361.484	85.000.000	—	781.414.998
Mars	40.903.864.986	143.400.000	—	418.600.000
Avril	38.290.392.114	184.600.000	—	626.000.000
Mai	34.765.967.546	254.600.000	—	563.866.360
Juin	30.696.206.942	179.660.000	—	680.000.000
Juillet	29.678.158.370	273.460.000	—	734.010.000
Août	27.574.944.584	255.460.000	—	1.080.319.292
Septembre	22.709.370.062	457.110.000	—	727.200.000
Octobre	18.011.448.638	461.433.698	—	465.800.000
Novembre	23.137.242.804	469.878.100	140.000.000	335.444.376
Décembre	35.284.073.360	481.980.000	40.000.000	1.141.523.844

— *Transferts et divers* FM

23.679.237

Ainsi que nous l'avons exposé, l'Institut a poursuivi au cours de l'exercice une politique de diminution systématique des commissions de transfert : les tarifs pratiqués depuis novembre 1956 sont inférieurs, en général, de 50 % au taux en vigueur au 1^{er} octobre 1955. Seuls les transferts privés donnent lieu à perception de commission. Or ceux-ci, nous l'avons déjà noté, sont en majorité acheminés par le canal des centres de chèques postaux. Pour ces diverses raisons, le montant des commissions encaissées n'a pas dépassé 22 millions.

2. LES CHARGES D'EXPLOITATION.

Avant amortissement, les charges courantes d'exploitation se sont élevées à FM : 2.241.201.411 (a). Elles se répartissent ainsi :

— *Entretien de la circulation* FM 1.036.338.883

L'entretien de la circulation a exigé l'émission de 333 millions de coupures.

	Nombre de coupures nouvelles
Billets de 5.000 francs	871.947
— 1.000 —	5.580.820
— 500 —	2.904.191
— 100 —	82.853.113
— 50 —	41.059.016
— 25 —	56.305.484
— 10 —	65.238.269
— 5 —	78.280.494 (b)

Comparé au nombre moyen de coupures en circulation, le rythme de renouvellement de la circulation paraît donc particulièrement rapide puisqu'il va de 14 à 44 mois (tableau 59).

a) Compte tenu des dépenses réglées entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 1955, période consacrée à l'organisation de l'Institut.

b) Pour la période allant du 1^{er} octobre 1955 au 1^{er} octobre 1956 soit 15 mois.

Tableau N° 59 : Institut d'émission de l'Afrique Occidentale Française et du Togo
Entretien de la circulation

Type de coupures	Nombre moyen de billets en circulation	Nombre de billets nécessaires à l'entretien annuel	Rythme théorique de renouvellement
5.000	1.201.930	697.600	20 mois
1.000	16.489.595	4.464.660	44 —
500	5.397.280	2.323.355	27 —
100	74.036.195	66.282.490	13-14 —
50	38.395.260	32.847.215	14 —
25	57.518.250	45.044.390	15 —
10	61.217.223	52.190.615	14 —
5	93.189.065	78.000.000	14 —
TOTAL	347.444.798	281.850.325	

Note. — Le rythme de renouvellement des billets de 100 et 50 francs s'est trouvé accéléré pour la raison suivante : des pièces de 25 francs devant être mises en circulation en avril 1957, les commandes de billets de cette catégorie avaient été réduites au minimum et, pour éviter une rupture de stock, les agences durent trier des billets de 25 francs qui n'étaient pas triés en temps normal. Pour cette raison, le nombre des billets à trier de 50 et 100 francs s'est accru respectivement de 29 millions et 9,5 millions de coupures. Si l'on déduit l'accroissement du nombre de coupures à trier des coupures émises, la durée des coupures de 50 et 100 francs se trouve ramenée respectivement à 16 et 18 mois.

Pour faire face à ses besoins, l'Institut a prélevé sur les stocks de billets neufs qui lui furent cédés le 1^{er} octobre 1955, 202.076.874 billets achetés pour FM 664.142.152, et a réglé directement 131.016.460 coupures revenant à FM 372.196.731.

Dans le courant de l'exercice 1955-1956, la circulation moyenne a été de 36.442 millions de francs C.F.A. Le coût annuel d'entretien de la circulation s'est donc élevé à 1,14 % (a).

— *Redevance et droit de timbre sur la circulation*..... FM 565.177.662

La redevance sur la circulation calculée selon les dispositions de l'article 9 de la Convention du 29 septembre 1955 s'est élevée à FM 565.177.662. Toutefois, aux termes de ce même article, le droit de timbre sur la circulation est déductible de la redevance. Il a été versé en conséquence :

— Droit de timbre FM 113.881.494

— Redevance nette FM 451.296.168

— *Autres frais généraux* FM 639.684.866

Sur ce montant, les traitements et salaires du personnel réglés directement par l'Institut ou remboursés par ce dernier à la Banque de l'Afrique Occidentale dans le cadre de la convention de louage de services du 22 septembre 1955 ont été de FM 437.522.784. Par ailleurs, les loyers des locaux occupés par l'Institut ou mis à sa disposition pour l'exécution du service de l'émission se sont élevés à FM 50.110.089.

3. AMORTISSEMENTS.

L'excédent des produits d'exploitation sur les charges courantes s'élève à FM 839.959.917. Cette somme a dû être consacrée entièrement à des amortissements et en conséquence, n'a pu être utilisée, même partiellement, à la constitution de la réserve obligatoire prévue à l'article 34 des statuts. Elle a été affectée à concurrence de FM 19.563.850 aux amortissements courants et pour FM 820.396.067 à l'amortissement du matériel d'émission transféré.

La valeur de rachat de ce matériel calculée selon les bases prévues à l'article 5 de la convention du 29 mars 1955 entre l'Etat et la Banque de l'Afrique Occidentale s'est élevée à FM 2.865 millions, soit :

— Papier filigrané et billets neufs en stock..... FM 1.750.218.796

— Maquettes et billets émis au 30 septembre 1955.....FM 1.114.781.204

Les instituts d'émission de la Zone franc ont pour règle constante de porter en charge d'exploitation non seulement le montant des billets émis, mais également le montant des stocks de billets neufs mis en place dans les agences pour entretenir la circulation fiduciaire.

a) Si l'on ajoute à ce montant les frais de location des salles fortes, caveaux et coffres-forts où sont entreposés les billets, et les traitements et salaires du personnel affecté à la manipulation des billets (caissiers, trieurs), le coût de l'entretien de la circulation se trouve porté à 1,50 % environ.

L'Institut d'émission de l'Afrique Occidentale Française et du Togo n'a pu, faute de ressources suffisantes, pratiquer une politique aussi rigoureuse au cours de l'exercice 1955-1956. Il a dû se borner à porter en charge d'exploitation la valeur des billets émis entre le 1^{er} octobre 1955 et le 31 décembre 1956, et à affecter à l'amortissement des billets émis au 30 septembre 1955 la somme de FM 820.396.067. Mais il se propose de respecter strictement les règles suivies en ce domaine par les instituts d'émission.

Il conviendra également à l'avenir de prélever sur les profits bruts les sommes qui seront nécessaires pour financer la construction et l'installation des agences une fois épuisée la dotation dont le montant est très insuffisant pour la réalisation de ce programme.

L'Institut d'émission ne pourra donc pas disposer de bénéfices nets avant que ne soient financés les moyens d'atteindre ces deux objectifs :

- amortissement intégral du matériel d'émission, y compris les monnaies métalliques dont l'émission lui sera conférée en application du décret n° 57-244 du 24 février 1957 ;
- et édification du réseau d'agences.

A la suite des prélèvements sur les stocks de billets neufs opérés et des amortissements pratiqués, la valeur du matériel d'émission transféré se trouve ramenée à FM 1.380.461.781, soit :

— Billets émis au 30 septembre 1955	FM	294.385.137
— Billets neufs en stock au 31 décembre 1956	FM	1.086.076.644

4. LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE

La totalité des sommes disponibles après réalisation des amortissements courants ayant été affectée à l'amortissement du matériel d'émission transféré, l'exercice 1955-1956 se solde sans perte ni bénéfice.

A titre de redevance ou de droit de timbre, plus d'un demi milliard de francs métropolitains a cependant été versé aux budgets de l'Afrique Occidentale Française et de la République autonome du Togo au cours de ce premier exercice, en dépit des charges inhérentes à la mise sur pied d'une nouvelle institution.

La recherche du profit n'est d'ailleurs pas l'objectif fixé par les pouvoirs publics à l'Institut d'émission, chargé d'assurer par priorité à l'économie des territoires de sa zone d'émission les signes monétaires répondant aux besoins de celle-ci et une distribution du crédit à la fois saine et stimulante.

INSTITUT D'ÉMISSION DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE ET DU TOGO

Situation au 31 décembre 1956

(en francs C.F.A.)

ACTIF		PASSIF	
	Francs C.F.A.		Francs C.F.A.
Disponibilités en dehors de la zone d'émission		Engagements à vue	
— Monnaies de la zone franc	63.676.657	— Billets en circulation	42.911.667.625
— Correspondants en France	2.543.546	— Comptes courants cré- diteurs	1.000.223.558
— Trésor public, Compte d'opérations	14.796.010.397	Dotation	500.000.000
Disponibilités en A. O. F.-Togo	69.091.353	Comptes d'ordre et divers ..	216.230.753
Effets escomptes (1)	19.010.058.635		
Avances à court terme	570.761.922		
Effets pris en pension	20.000.000		
Créances résultant du transfert du privilège	9.029.586.418		
Matériel d'émission transféré.	690.230.890		
Immeubles, matériel et mobilier (moins amortissements).	257.507.875		
Comptes d'ordre et divers ...	118.654.243		
	44.628.121.936		44.628.121.936

(1) Dont : Crédit à moyen terme : 240.990.000.
Sur autorisation en cours de : 1.952.800.000.

INSTITUT D'ÉMISSION DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE ET DU TOGO

Situation au 31 décembre 1956

(en francs métropolitains)

ACTIF		PASSIF	
	Francs métropolitains		Francs métropolitains
Disponibilités en dehors de la zone d'émission		Engagements à vue	
— Monnaies de la zone franc	127.353.314	— Billets en circulation....	85.823.335.250
— Correspondants en France	5.087.092	— Comptes courants cré- diteurs	2.000.447.116
Trésor public, Compte d'opérations	29.592.020.793	Dotation	1.000.000.000
Disponibilités en A. O. F.- Togo	138.182.706	Comptes d'ordre et divers ..	432.461.506
Effets escomptes (1)	38.020.117.270		
Avances à court terme	1.141.523.844		
Effets pris en pension	40.000.000		
Créances résultant du trans- fert du privilège.....	18.059.172.836		
Matériel d'émission transféré.	1.380.461.781		
Immeubles, matériel et mobi- lier (moins amortissements).	515.015.750		
Comptes d'ordre et divers ..	237.308.486		
	89.256.243.872		89.256.243.872

Les Censeurs :

MM. EMIRY
ERGMANN
HEBRARD
REY

Le Directeur général :

R. JULIENNE

(1) Dont : Crédit à moyen terme : 481.980.000.
Sur autorisation en cours de : 3.905.600.000.

ANNEXES STATISTIQUES

- 1 - Évolution de la population totale de la région de la Mauricie
- 2 - Évolution de la population totale de la région de la Mauricie
- 3 - Évolution de la population totale de la région de la Mauricie
- 4 - Évolution de la population totale de la région de la Mauricie
- 5 - Évolution de la population totale de la région de la Mauricie
- 6 - Évolution de la population totale de la région de la Mauricie
- 7 - Évolution de la population totale de la région de la Mauricie
- 8 - Évolution de la population totale de la région de la Mauricie
- 9 - Évolution de la population totale de la région de la Mauricie
- 10 - Évolution de la population totale de la région de la Mauricie

ANNEXES STATISTIQUES

	Pages
A - Importations en France de quelques grands produits tropicaux en 1956 .	143
B - F. I. D. E. S. : Dépenses des sections territoriales réglées en Afrique Occidentale Française de 1946 à 1956	144
C - F. I. D. E. S. : Dépenses de la section territoriale du Togo de 1946 à 1956.	145
D - Recettes et dépenses des budgets de l'Afrique Occidentale Française et du Togo pour l'exercice 1956	146
E - Emissions mensuelles brutes de billets par agence de l'Institut d'émission.	147
F - Crédits à court terme : Utilisations déclarées	148
G - Crédits à moyen terme : Utilisations déclarées	149
H - Situations mensuelles résumées de l'Institut d'émission de l'Afrique Occidentale Française et du Togo exercice 1955-1956	150

**A - IMPORTATIONS EN FRANCE DE QUELQUES GRANDS PRODUITS
TROPICAUX. ANNÉE 1956**

PRODUITS	Importations totales	Importations en provenance		sur total des importations	
		des P.O.M. *	de l'A.O.F.- Togo	des P.O.M. *	de l'A.O.F.- Togo
		Tonnes		%	
Bananes fraîches	248.147	244.265	71.882	98	29
Café vert	182.321	132.604	75.459	73	41
Cacao	51.682	42.719	27.115	83	52
Arachides (décortiquées et coques)	348.213	323.281	304.416	93	87
Huile d'arachide	91.794	91.405	90.074	100	98
Amandes de palme	121.268	120.516	97.387	99	80
Huile de palme	34.541	22.563	19.305	65	56
Amandes de karité	448	448	448	100	100
Beurre de karité	701	701	701	100	100
Coprah	91.116	52.611	4.774	58	5
Graines de ricin	17.560	2.106	815	12	5
Coton égrené	283.447	44.527	2.593	16	1

* Ensemble des pays d'Outre-Mer de la Zone franc.

B — FONDS D'INVESTISSEMENT pour le DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE et SOCIAL - FIDES
AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE : Montant des dépenses des sections territoriales (1) régies
par la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer

SECTEURS ÉCONOMIQUES	1946-1947	1947-1948	1948-1949 (2)	1949-1950	1950-1951	1951-1952	1952-1953	1953-1954 (3)	1954-1955 (3)	1955-1956	1956-1957	Total
Millions de francs métropolitains courants												
DÉPENSES GÉNÉRALES	—	5	15	12	11	27	6	86	338	546	347	1.393
PRODUCTION												
Agriculture	277	617	951	2.370	2.338	2.613	3.186	1.691	2.750	3.733	2.125	22.651
Hydraulique agricole.....	—	—	5	—	—	11	22	29	94	—	—	161
Forêts	2	20	52	126	137	135	177	168	132	307	202	1.458
Elevage	—	29	130	496	859	1.502	985	1.689	1.105	1.526	713	9.034
Pêche	—	2	3	5	33	56	7	3	28	96	92	325
Mines	18	49	6	6	15	50	43	6	1	—	—	194
Electricité	—	28	117	401	609	1.017	1.305	867	778	162	—	5.284
Industrialisation	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Sous-total Production	298	745	1.264	3.404	3.991	5.384	5.725	4.453	4.888	5.824	3.132	39.108
INFRASTRUCTURE												
Chemin de fer	201	342	814	3.305	3.117	2.372	2.557	2.986	1.308	1.396	745	19.143
Routes et ponts	128	352	654	2.985	4.451	5.981	6.468	4.150	3.475	3.881	2.277	34.802
Ports	260	966	1.185	2.567	3.271	4.234	4.709	3.369	2.896	2.430	820	26.707
Voies navigables	2	1	26	44	91	182	170	71	215	228	230	1.260
Aéronautique	24	11	8	124	363	482	289	271	301	348	191	2.412
Transmissions	27	89	80	276	861	1.116	771	666	742	281	205	5.114
Sous-total Infrastructure	642	1.761	2.767	9.301	12.154	14.367	14.964	11.513	8.937	8.564	4.468	89.438
ÉQUIPEMENT SOCIAL												
Santé	63	203	332	602	597	787	561	431	380	698	344	4.998
Enseignement	107	268	338	864	681	1.582	1.408	855	742	763	560	8.168
Urbanisme et habitat	95	4	7	18	22	170	51	164	267	886	491	2.175
Travaux urbains et ruraux	—	161	172	903	1.044	1.814	1.212	1.389	1.232	472	406	8.805
Sous-total Equipement social	265	636	849	2.387	2.344	4.353	3.232	2.839	2.621	2.819	1.801	24.146
TOTAL GÉNÉRAL	1.205	3.147	4.895	15.104	18.500	24.131	23.927	18.891	16.784	17.753	9.748	154.085

- (1) Sections locales jusqu'à l'exercice 1956-1957. Section commune et sections territoriales à partir de cette période.
(2) Non compris 2 millions concernant les chapitres " cartographie " et " carte géologique " réintégrés dans la section générale où ces dépenses sont comptabilisées depuis l'exercice 1949-1950.
(3) Premier et second plans cumulés.

C — FONDS D'INVESTISSEMENT pour le DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE et SOCIAL - FIDES
TOGO : Montant des dépenses de la section territoriale réglées par la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer

SECTEURS ÉCONOMIQUES	1947-1948	1948-1949	1949-1950 (1)	1950-1951	1951-1952	1952-1953	1953-1954 (2)	1954-1955 (2)	1955-1956	1956-1957	Total
Millions de francs métropolitains courants											
DÉPENSES GÉNÉRALES	4	—	1	3	10	12	5	—	—	—	35
PRODUCTION											
Agriculture	10	15	58	57	50	56	50	270	114	141	821
Forêts	—	—	—	2	9	17	12	90	62	45	237
Elevage	—	—	4	19	9	3	2	29	19	11	96
Sous-total Production ..	10	15	62	78	68	76	64	389	195	197	1.154
INFRASTRUCTURE											
Chemins de fer	2	11	260	252	126	244	105	97	22	10	1.129
Routes et ponts	9	68	139	127	297	376	272	232	47	111	1.678
Ports	—	16	42	19	15	12	113	186	19	20	442
Aéronautique	—	—	—	—	—	—	—	—	1	9	10
Transmissions	2	7	17	25	14	30	69	45	78	40	327
Sous-total Infrastructure ..	13	102	458	423	452	662	559	560	167	190	3.586
ÉQUIPEMENT SOCIAL											
Santé	20	80	168	191	139	121	168	165	7	6	1.065
Enseignement	8	30	95	53	40	15	3	7	27	28	306
Urbanisme et habitat	—	3	1	—	—	—	—	—	3	4	11
Assainissement et adduc- tion d'eau	16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16
Travaux urbains et ruraux ..	—	29	62	59	51	163	121	103	120	84	792
Sous-total Equip. social ..	44	142	326	303	230	299	292	275	157	122	2.190
TOTAL GÉNÉRAL	71	259	847	807	760	1.049	920	1.224	519	509	6.965

(1) Non compris 4 millions concernant le chapitre "cartographie" réintégré dans la section générale où ces dépenses sont comptabilisées depuis l'exercice 1949-1950.
(2) Premier et second plans cumulés.

— D —

RECETTES ET DÉPENSES
DES
BUDGETS DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE ET DU TOGO
pour l'exercice 1956 (a)

	A. O. F.	Togo	Total	Importance relative
I. — RECETTES	En millions de francs C.F.A.			%
A - Ressources propres courantes				
Impôts directs	12.439	115	12.554	18,8
Impôts indirects	33.065	1.806	34.871	52,3
Taxes diverses	1.646	68	1.714	2,6
Ventes de biens et services	4.210	113	4.323	6,5
Sous-total A	51.360	2.102	53.462	80,2
B - Ressources propres exceptionnelles	4.079	47	4.126	6,2
C - Prélèvements sur Caisse de Réserve	7.368	—	7.368	11,1
D - Emprunts	1.572	96	1.668	2,5
TOTAL	64.379	2.245	66.624	100,0
II. — DÉPENSES				
A - Dépenses de fonctionnement				
Dette publique	2.439	78	2.517	3,8
Ristournes d'impôts	2.214	29	2.243	3,4
Traitements et salaires	26.311	1.216	27.527	41,3
Achats de biens et services	11.152	338	11.490	17,2
Travaux d'entretien et T. P.	4.045	68	4.113	6,2
Contribution à d'autres collectivités	1.112	39	1.151	1,7
Subventions	6.952	184	7.136	10,7
Prêts et avances	2.477	2	2.479	3,7
Sous-total A	56.702	1.954	58.656	88,0
B - Dépenses d'équipement	7.677	291	7.968	12,0
TOTAL	64.379	2.245	66.624	100,0

(a) Compte tenu des modifications apportées aux budgets primitifs en cours d'exercice et après contraction des transferts entre le Budget général et les Budgets territoriaux.

E - EMISSIONS MENSUELLES BRUTES DE BILLETS PAR AGENCE DE L'INSTITUT D'ÉMISSION

Campagne 1955-1956

	Dakar	Bamako	Abidjan	Conakry	Bobo-D.	Niamey	Zinder	Cotonou	Lomé	Total	%
en milliers de francs C.F.A.											
1955											
Octobre	67.500	12.500	15.000	22.500	25.000	6.500	—	180.000	39.500	368.500	2,2
Novembre ..	759.625	29.000	200.000	172.500	60.000	29.000	162.250	20.000	95.000	1.527.375	9,2
Décembre ..	2.015.250	27.000	415.000	207.500	68.500	38.750	790.500	155.000	—	3.717.500	22,5
1956											
Janvier	1.212.125	217.000	420.000	102.500	123.500	140.000	422.500	127.500	210.000	2.975.125	18,0
Février	520.375	80.000	553.750	245.000	105.000	37.250	90.000	175.000	305.000	2.111.375	12,8
Mars	113.750	308.000	205.000	97.500	32.500	16.500	—	332.500	—	1.105.750	6,7
Avril	267.125	102.500	280.000	27.500	89.000	3.000	50.000	237.500	—	1.056.625	6,4
Mai	319.250	230.000	35.000	27.450	30.000	151.000	—	125.000	230.000	1.147.700	6,9
Juin	113.250	34.500	130.000	40.500	—	116.500	—	212.000	—	646.750	3,9
Juillet	140.000	207.500	170.000	31.000	125.000	—	—	3.500	—	677.000	4,0
Août	115.000	178.000	26.500	—	6.000	—	—	—	—	325.500	2,0
Septembre ..	125.000	75.000	137.500	25.000	67.500	3.000	—	437.500	—	870.500	5,4
TOTAL	5.768.250	1.501.000	2.587.750	998.950	732.000	541.500	1.515.250	2.005.500	879.500	16.529.700	100,0
Pourcentages.	34,9	9,1	15,7	6,0	4,4	3,3	9,2	12,1	5,3	100,0	

F - CRÉDITS A COURT TERME

Utilisations déclarées à la centrale des risques de l'Institut d'émission de l'A. O. F.-TOGO
Année 1956.

Groupe	BRANCHES D'ACTIVITÉ	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai (a)	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octob.	Nov.	Déc
en millions de francs C.F.A.													
A	Pêche	—	—	7	7		10	20	14	17	18	17	17
B	Exploitations forestières	46	42	39	67		50	40	59	52	47	27	41
C a	Agriculture	690	618	692	793		886	917	993	692	778	517	669
D	Eau et électricité	—	1	—	—		5	23	48	24	40	19	21
E	Mines	99	74	51	54		45	68	53	43	44	41	37
F	Matériaux de construction et Génie civil	2.263	2.628	2.586	2.727		2.884	2.929	3.056	3.049	3.127	2.877	2.810
G a	Industries alimentaires	8.128	8.331	8.814	8.971		7.419	6.588	5.843	5.309	3.606	3.058	5.573
G b	Industries textiles	133	132	139	166		123	140	152	149	171	148	128
G c	Industries du bois	66	57	49	51		58	82	60	50	55	50	50
G d	Industries des métaux, mécanique	84	97	94	98		108	115	80	83	80	83	85
G e	Industries diverses	110	121	138	151		150	167	155	152	144	143	131
H a	Transports	657	562	574	593		658	278	245	255	355	374	604
H b	Transit, manutention	507	617	508	560		595	648	595	549	577	620	698
I a	Importateurs-exportateurs	20.439	20.388	19.883	18.618		16.460	15.050	13.951	13.087	12.527	14.457	17.916
I b1,2	Grands magasins, commerces multiples	316	362	403	381		385	381	396	419	416	421	398
I b3	Commerces de produits alimentaires	176	178	196	158		118	152	118	137	136	121	113
I b4	Commerces de matières premières, quincailleries, machines, voitures	2.596	2.526	2.637	2.737		2.567	2.558	2.528	2.443	2.657	2.672	2.834
I b5	Commerces de textiles, habillement	505	501	468	462		455	433	458	437	471	508	495
I b6	Autres commerces spécialisés	263	218	242	275		254	275	269	262	279	294	281
I c	Importations, distribution de combustibles et carburants	1.712	1.668	1.612	1.540		1.639	1.671	1.739	2.072	2.371	2.017	1.931
I d1	Exportateurs de bananes, fruits divers	157	181	201	167		138	113	70	108	121	114	158
I d2	Exportateurs de café et de cacao	1.636	1.943	1.929	2.094		2.437	2.174	1.978	1.580	1.269	1.591	2.019
I d3	Exportateurs d'oléagineux	761	823	808	886		693	746	600	580	646	485	373
I d4	Exportateurs de fibres textiles	120	137	126	93		61	26	18	8	7	10	62
I d5	Exportateurs de bois	90	125	130	133		149	126	136	123	113	142	139
J	Hôtels, cafés, restaurants, spectacles	44	45	47	44		47	40	39	44	44	44	48
K	Sociétés immobilières	219	218	232	213		271	296	307	305	285	229	283
L a	Organismes de crédit agricole, mutuel, etc.	30	52	68	67		70	50	39	27	28	31	49
L b	Autres organismes de crédit	213	214	206	176		217	219	225	232	205	191	187
M	Services divers	—	—	—	—		—	—	—	—	—	—	—
TOTAL		42.060	42.859	42.879	42.282		38.952	36.325	34.224	32.288	30.617	31.301	38.150

(a) Centralisation non effectuée

G - CRÉDITS A MOYEN TERME

Utilisations déclarées à la centrale des risques de l'Institut d'émission de l'A. O. F.-TOGO
Année 1956.

Groupe	BRANCHES D'ACTIVITÉ	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai (a)	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octob.	Nov.	Déc.
(en millions de francs C.F.A.)													
A	Pêche	28	25	25	25		25	25	25	23	23	23	23
C	Agriculture	103	101	102	102		105	105	107	107	106	106	107
D	Eau, électricité	149	149	149	149		149	148	148	148	214	214	214
E	Mines	1.056	1.031	1.111	1.111		1.006	1.006	1.006	1.006	1.006	1.006	974
F	Matériaux de construction et Génie civil	357	334	402	409		397	466	453	468	448	480	500
G a	Industries alimentaires	525	553	524	571		379	370	310	306	489	473	442
G b	Industries textiles et cuirs	378	378	352	352		352	331	331	331	301	301	299
G c	Industries du bois	85	85	85	83		82	82	82	82	88	83	80
G d	Industries des métaux, mécanique	82	82	82	82		79	76	91	91	91	91	89
H a	Transports	209	207	187	193		187	171	169	146	128	139	138
H b	Transit, manutention	28	28	28	28		22	21	21	21	21	21	21
I a	Importateurs-exportateurs	457	456	232	436		436	236	235	235	235	234	230
I b	Importateurs : commerces de marchandises diverses	181	202	127	167		179	149	148	145	134	134	150
I c	Importations, distribution de combustibles et carburants	99	99	119	119		148	189	205	228	257	257	234
I d	Exportateurs	14	14	4	4		4	4	4	4	4	4	—
J	Hôtels, cafés, restaurants, spectacles	130	133	111	111		130	126	125	125	123	123	120
K	Sociétés immobilières	244	287	322	305		263	303	289	279	202	301	307
L	Organismes de crédit	38	31	21	21		25	23	23	23	15	15	13
M	Services divers	31	31	20	20		36	33	33	31	43	43	43
	TOTAL	4.194	4.226	4.003	4.288		4.004	3.864	3.805	3.799	3.928	4.048	3.984
	Caisse centrale de la France d'Outre-Mer	2.393	2.379	2.385	2.420		2.287	2.253	2.238	2.238	2.163	2.151	2.103
	SOLDE	1.801	1.847	1.618	1.868		1.717	1.611	1.561	1.562	1.765	1.897	1.881

(a) Centralisation non effectuée

INSTITUT D'ÉMISSION DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

(en millions de francs C.F.A.)

PASSIF	1955				1956		
	1 ^{er} Octobre	31 Octobre	30 Nov.	31 Déc.	Janvier	Février	Mars
Engagements à vue ...	30.809	30.391	32.713	38.287	40.855	42.956	43.398
— Billets en circulation.	(30.809)	(30.208)	(32.620)	(37.733)	(40.711)	(42.687)	(42.995)
— Comptes courants créditeurs	(—)	(183)	(93)	(554)	(144)	(269)	(403)
Dotation	500	500	500	500	500	500	500
Comptes d'ordre et di- vers	68	571	271	316	524	479	929
Total	31.377	31.462	33.484	39.103	41.879	43.935	44.827
ACTIF							
Disponibilités en dehors des territoires d'émis- sion	10.555	6.550	7.959	7.915	8.489	8.064	9.135
— Billets de la zone franc	(—)	(38)	(34)	(56)	(90)	(114)	(33)
— Correspondants en France	(7)	(55)	(154)	(44)	(152)	(81)	(37)
— Trésor public s/comp- te d'opérations	(7.566)	(3.475)	(4.789)	(4.833)	(5.369)	(6.443)	(8.781)
— Bons du Trésor	(2.982)	(2.982)	(2.982)	(2.982)	(2.878)	(1.426)	(284)
Disponibilités en A.O.F.							
Togo	—	4	2	137	129	70	84
Effets escomptés	8.716	11.615	12.710	18.034	20.301	22.587	22.478
Avances à court terme.	—	944	646	637	610	635	209
Créances résultant du transfert du privilège...	10.418	10.418	10.418	10.418	10.418	10.418	10.418
Matériel d'émission transféré	1.432	1.432	1.432	1.432	1.432	1.432	1.432
Autres immobilisations.	52	57	63	76	82	26	262
Comptes d'ordre et di- vers	204	442	254	454	418	467	806
Total	31.377	31.462	33.484	39.103	41.879	43.935	44.827

FRANÇAISE ET DU TOGO - SITUATION RÉSUMÉE

(en millions de francs C.F.A.)

1956								
Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
41.681	39.805	38.044	36.223	35.135	34.410	34.352	35.132	43.912
(41.089)	(39.435)	(37.743)	(35.809)	(34.813)	(34.129)	(34.095)	(34.807)	(42.912)
(592)	(370)	(301)	(414)	(322)	(281)	(257)	(325)	(1.000)
500	500	500	500	500	500	500	500	500
807	969	1.139	1.175	1.307	1.222	1.401	1.448	216
42.988	41.274	39.683	37.898	36.942	36.132	36.253	37.080	44.628
10.069	10.001	10.087	9.834	9.719	11.579	14.555	13.084	14.862
(22)	(27)	(21)	(51)	(45)	(37)	(50)	(65)	(63)
(30)	(30)	) 4)	(19)	(6)	(22)	) 3)	(3)	(3)
(9.832)	(9.782)	(9.900)	(9.602)	(9.644)	(11.520)	(14.502)	(13.016)	(14.796)
(185)	(162)	(162)	(162)	(24)	(—)	(—)	(—)	(—)
43	181	35	256	82	148	114	77	69
19.968	18.267	17.392	15.485	14.620	12.709	9.765	12.114	19.030
313	282	340	367	540	364	233	168	571
9.724	9.724	9.724	9.724	9.724	9.030	9.030	9.030	9.030
1.432	1.432	1.432	1.432	1.432	1.432	1.432	1.432	690
267	268	274	275	283	276	271	274	257
1.172	1.119	399	525	542	594	853	901	119
42.988	41.274	39.683	37.898	36.942	36.132	36.253	37.080	44.628

« CARTE FINANCIÈRE »
DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE
ET DE LA RÉPUBLIQUE AUTONOME DU TOGO

La carte, insérée ci-après, dessinée et éditée à Dakar par le Service Géographique de l'A. O. F., précise la situation :

- des agences et dépôts de billets de l'Institut d'émission ;
- des Trésoreries et Paeries ;
- des guichets des banques de dépôts ;
- des centres de chèques postaux.

*
* *

En raison de l'échelle réduite de cette carte, il n'a pas été possible d'y porter :

- les *bureaux de postes* ouverts au service des chèques postaux (333 au total, cf. tableau 37 page 89) ;
- les « agences spéciales » au nombre de 225.

Le tableau ci-après donne la répartition territoriale des principales catégories de *caisses publiques* (a).

a) Une erreur de légende que le lecteur voudra bien nous pardonner et rectifier fait de Dakar le siège de la Trésorerie Générale de l'A. O. F. et d'une autre Trésorerie alors qu'il s'agit d'une paerie relevant de la Trésorerie de Saint-Louis.

**RÉSEAU DES CAISSES PUBLIQUES
EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE ET AU TOGO**

TERRITOIRES	Trésoreries	Paeries	Perceptions	Agences spéciales
Mauritanie	» (a)	—	2	20
Sénégal (b)	2	7	—	18
Soudan	1	4	—	30
Guinée	1	3	—	23
Côte d'Ivoire	1	1	—	46
Haute-Volta	1	2	—	33
Niger	1	1	—	22
Dahomey (c)	1	4	—	20
Ensemble A. O. F.	8	22	2	212
R. Togo	1	—	—	13
TOTAL	9	22	2	225

(a) Du ressort de la Trésorerie du Sénégal et de la Mauritanie dont le siège est à Saint-Louis du Sénégal.

(b) Y compris Trésorerie Générale de l'A. O. F. à Dakar.

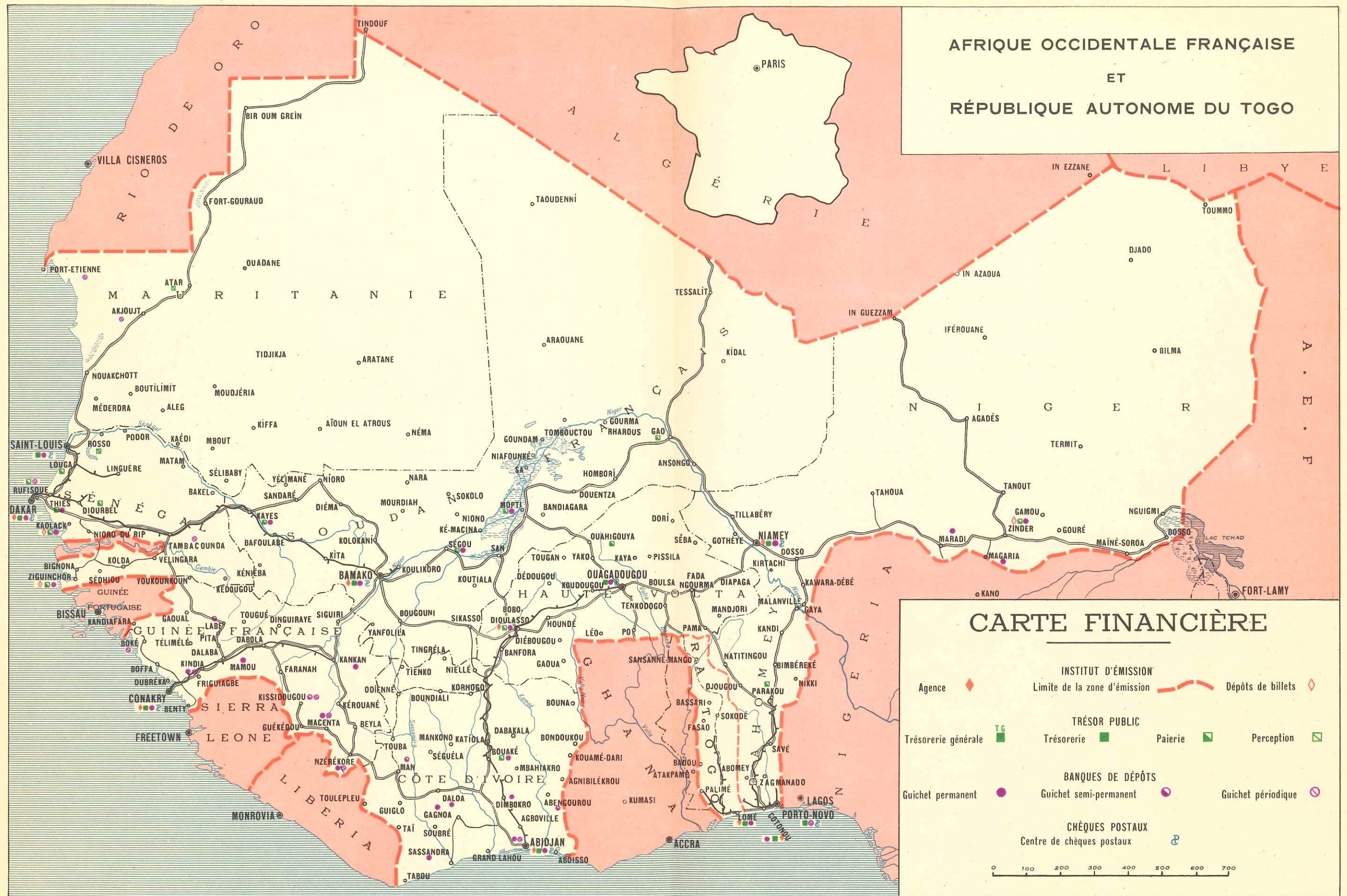
(c) Y compris Paeries de Ouidah ouverte en décembre 1956 et d'Abomey ouverte en janvier 1957, et suppressions des deux agences spéciales de ces localités.

Ce tableau tient compte de la transformation en paierie des agences spéciales de Abomey et Ouidah intervenue après impression de la carte.

Le réseau de guichets de banques connaît de constantes modifications ; c'est ainsi que depuis l'établissement de la carte ci-jointe il a enregistré :

- l'ouverture d'un guichet périodique à Fria (Guinée) par la Société Générale ;
- l'ouverture du guichet périodique d'Akjoujt (Mauritanie) de la B. N. C. I. ;
- la fermeture du guichet périodique de la B. N. C. I. à Kissidougou (Guinée) ;
- la fermeture du guichet périodique du Crédit Lyonnais à Macenta (Guinée).

D'autre part le guichet périodique de Port-Etienne n'a pas été ouvert par la B. A. O. comme prévue.



**RÉSEAU FINANCIER DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE
ET DE LA RÉPUBLIQUE AUTONOME DU TOGO**
au 1er Janvier 1957

Territoires Villes	Institut d'Emission	Trésor Public	Banques de Dépôt					Centres Chèques Postaux
			B. A. O.	B. C. A.	B. N. C. I.	C. L.	S. G.	
SÉNÉGAL								
MAURITANIE								
Dakar	♦	TG ■ ■	●	●	●	●	●	Ⓟ
Saint-Louis		■	●		●			Ⓟ
Akjoujt (M)					○			
Atar (M)		■						
Diourbel		■						
Louga		■						
Kaolack	♦	■	●	●			●	
Port - Etienne (M)			○					
Rosso (M)		■						
Rufisque		■				○		
Tambacounda				○				
Thiès		■			●			
Ziguinchor	♦	■		●				
SOUDAN								
Bamako	♦	■	●	●	●	●		Ⓟ
Gao		■						
Kayes		■			●			
Mopti		■			●			
Ségou		■				●		
GUINÉE								
Conakry	♦	■	●	●	●	●	●	Ⓟ
Boké					○	○		
Kankan		■			●			
Kindia			○		●			
Kissidougou					○	○		
Labé					○			
Macenta		■			●	○		
Mamou		■			●			
Nzérékoré			●		○	●		
COTE D'IVOIRE								
Abidjan	♦	■	●	●	●	●	●	Ⓟ
Abidjan-Treichville			○		●	○	●	
Abengourou					○			
Bouaké		■			●			
Daloa				●				
Dimbokro				●			●	
Cagnoa				●	●			
Man						○		
Sassandra						●		
HAUTE VOLTA								
Ouagadougou		■			●			Ⓟ
Bobo-Dioulasso	♦	■	●					
Ouahigouya		■						
NIGER								
Niamey	♦	■	●					Ⓟ
Magaria			●					
Maradi			●		●			
Zinder	♦	■	●					
DAHOMÉY								
Porto-Novo		■			○			Ⓟ
Cotonou	♦	■	●	●	●	●		
Parakou		■						
RÉPUBLIQUE DU TOGO								
Lomé	♦	■	●		●	●		

ABRÉVIATIONS :

B. A. O. Banque de l'Afrique Occidentale Française — C. L. Crédit Lyonnais — B. N. C. I. Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie
B. C. A. Banque Commerciale Africaine — S. G. Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

